



# Réseau francophone pour le développement durable des territoires (Terri-DD)

## RAPPORT D'ÉTUDE DE PREFIGURATION

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Avril 2009



Avec le soutien de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF)

Pour les partenaires :

**Association 4D**

Cité européenne des Récollets

150 / 154 rue du Faubourg Saint Martin

75010 Paris

Tél. : 01 44 64 74 94

Fax : 01 44 64 72 76

Email : [contact@association4d.org](mailto:contact@association4d.org)

Site Internet : [www.association4d.org](http://www.association4d.org)

# Table des matières

<b>Introduction – Rappel du Contexte .....</b>	<b>6</b>
<b>Contexte .....</b>	<b>6</b>
<b>Origine du projet.....</b>	<b>6</b>
<b>Objet de la présente étude.....</b>	<b>7</b>
<b>Perspectives du réseau TerriDD à l'origine.....</b>	<b>7</b>
<b>Phase de préfiguration (septembre 2008 à juin 2009).....</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre - 1 - Etat des lieux de l'approche territoriale du développement durable dans le réseau Terri-DD.....</b>	<b>10</b>
<b>1.1 Politiques et stratégies nationales de développement durable.....</b>	<b>11</b>
1.1.1 Le cas du Burkina Faso.....	11
a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique.....	11
b) La stratégie nationale de développement durable.....	12
c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national.....	13
1.1.2 Le cas de la France.....	13
a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique.....	13
b) La stratégie nationale du développement durable.....	15
d) Les organes pilotes du développement durable au niveau national.....	16
1.1.3 Le cas de Madagascar.....	17
a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique.....	17
b) La stratégie nationale du développement durable.....	17
c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national.....	18
1.1.4 Le cas du Maroc.....	19
a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique.....	19
b) Stratégie Nationale de Développement Durable.....	21
c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national.....	21
1.1.5 Le cas du Québec.....	23
a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique.....	23
b) Stratégie Nationale de Développement Durable.....	24
c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national.....	24
1.1.6 Le cas du Sénégal.....	26
a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique.....	26
b) Stratégie Nationale de Développement Durable.....	26
c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national.....	27
1.1.7 Le cas de la Suisse.....	28
a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique.....	28
b) La stratégie nationale du développement durable.....	28
c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national.....	29
1.1.8 Le cas du Tchad.....	30
a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique.....	30
b) La stratégie nationale du développement durable.....	31

c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national.....	31
1.1.9 Le cas de la Tunisie.....	32
a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique.....	32
b) La stratégie nationale du développement durable.....	33
c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national.....	33
<b>1.2. Analyse de la prise en compte du développement durable dans les territoires</b>	<b>35</b>
1.2.1 Le cas du Burkina Faso.....	35
a) Politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable .....	35
b) Etat des lieux des agendas 21 locaux au Burkina Faso.....	37
1.2.2 Le cas de la France.....	37
a) Politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable .....	37
b) Etat des lieux des agendas 21 locaux en France.....	39
1.2.3 Le cas de Madagascar.....	40
a) Politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable .....	40
b) Etat des lieux des agendas 21 locaux à Madagascar.....	41
1.2.4 Le cas du Maroc.....	41
a) Politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable .....	41
b) Etat des lieux des agendas 21 locaux au Maroc.....	42
1.2.5 Le cas du Québec.....	45
a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable .....	45
b) Etat des lieux des agendas 21 locaux au Québec.....	46
1.2.6 Le cas du Sénégal.....	47
a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable .....	47
b) Etat des lieux des agendas 21 locaux au Sénégal.....	47
1.2.7 Le cas de la Suisse.....	50
a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable .....	50
b) Etat des lieux des agendas 21 locaux en Suisse.....	51
1.2.8 Le cas du Tchad.....	52
a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable .....	52
1.2.9 Le cas de la Tunisie.....	53
a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable .....	53
b) Etat des lieux des agendas 21 locaux en Tunisie.....	54
<b>Chapitre - 2 - Résultats de l'enquête.....</b>	<b>55</b>
<b>2.1. Rappel de la méthodologie d'enquête .....</b>	<b>56</b>

2.1.1	Elaboration et envoi d'un questionnaire .....	56
2.1.2	Réalisation de quelques rencontres .....	56
2.1.3	Etat de l'envoi et de retours des questionnaires .....	56
<b>2.2.</b>	<b>Présentation des partenaires relais potentiels de TerriDD.....</b>	<b>58</b>
2.2.1	Le cas du Burkina Faso.....	58
2.2.2	Le cas de la France.....	59
2.2.3	Le cas de Madagascar.....	61
2.2.4	Le cas du Maroc.....	62
2.2.5	Le cas du Québec.....	63
2.2.6	Le cas du Sénégal.....	65
2.2.7	Le cas de la Suisse.....	65
2.2.8	Le cas du Tchad.....	66
<b>2.3.</b>	<b>Synthèse des attentes et besoins des partenaires relais du réseau.....</b>	<b>68</b>
2.3.1	Caractérisation des partenaires relais.....	68
2.3.2	Mise en place de groupes de travail sur le développement durable .....	69
2.3.3	L'accès à l'information sur le développement durable .....	70
2.3.4	Structures d'appui en matière de développement durable.....	72
2.3.5	Sessions de formations organisées par les partenaires relais.....	73
2.3.6	Les difficultés rencontrées par les collectivités locales en matière de développement durable (du point de vue des têtes de réseaux).....	74
2.3.7	Les besoins des têtes de réseaux en formation .....	75
2.3.8	Modalités de renforcement de capacités en matière de développement durable.....	76
2.3.9	L'intérêt des têtes de réseaux vis-à-vis des échanges Nord / Sud.....	76
2.3.10	L'intérêt des têtes de réseaux locales vis-à-vis du projet de réseau Terri-DD .....	77
<b>2.4.</b>	<b>Synthèse des attentes et besoins des collectivités territoriales .....</b>	<b>78</b>
2.4.1.	Caractérisation des collectivités territoriales .....	78
2.4.2.	Les difficultés rencontrées par les collectivités locales en matière de développement durable .....	80
2.4.3.	L'accès à l'information sur le développement durable pour les collectivités territoriales.....	81
2.4.4	Types d'appui extérieur.....	83
2.4.5	Les besoins des collectivités territoriales en formation .....	87
2.4.6	L'intérêt des collectivités territoriales vis-à-vis des échanges Nord / Sud.....	89
2.4.7	Participation des collectivités territoriales au réseau Terri-DD.....	91
<b>Chapitre - 3 -</b>	<b>Synthèse et préconisations.....</b>	<b>92</b>
<b>3.1</b>	<b>Synthèse analyse des questionnaires « collectivités locales » et « partenaires relais ».....</b>	<b>93</b>
3.1.1.	Une mobilisation satisfaisante.....	93
3.1.2.	Le profil des collectivités territoriales de Terri-DD.....	93

3.1.3. Le profil des partenaires relais Terri-DD.....	93
3.1.4. Les besoins et attentes exprimées.....	93
3.1.5. L'offre actuelle en renforcement des capacités .....	94
3.1.6. Auto-critique / leçons apprises sur le questionnaire.....	94
<b>3.2 Préconisations pour le projet TERRI-DD.....</b>	<b>95</b>
3.2.1. Objectifs du réseau Terri-DD.....	95
3.2.2. Les membres du réseau Terri-DD .....	95
3.2.3. Le suivi évaluation du projet.....	96
3.2.4. Les modalités de fonctionnement du Réseau.....	96
3.2.5. Les projets Terri-DD.....	97
<b>Annexes.....</b>	<b>100</b>
<b>Fiches d'identification.....</b>	<b>101</b>
Fiches synthétiques : Burkina Faso.....	101
Fiches synthétiques : France.....	112
Fiches synthétiques : Madagascar.....	125
Fiches synthétiques : Maroc.....	127
Fiches synthétiques : Québec.....	134
Fiches synthétiques : Sénégal.....	137
Fiches synthétiques : Suisse.....	147
Fiches synthétiques : Tchad.....	158
<b>Présentation des partenaires.....</b>	<b>160</b>
.....	160
CIRIDD.....	160
ENDA Europe (Environnement développement action).....	162
4D – Dossiers Débats pour le Développement Durable.....	164
ALLIADEV.....	166
<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>167</b>

# Introduction – Rappel du Contexte

## Contexte

Le CIRIDD, Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable ; ENDA Europe, environnement, développement, action dans le tiers monde ; l'Association 4D, Dossiers et Débats pour le Développement Durable ; et le cabinet de conseil Alliadev ont lancé en 2007, l'idée de constituer un Réseau Francophone pour le Développement Durable des Territoires, le réseau TerriDD (cf. présentation des partenaires en Annexe).

Le réseau TerriDD vise à constituer dans l'espace francophone une communauté d'acteurs du développement, de l'aménagement et de la gestion des territoires ayant le souci d'agir efficacement en faveur du développement durable des territoires.

## Origine du projet

Le Sommet Mondial pour le Développement Durable organisé en 2002 à Johannesburg a réaffirmé l'importance du programme Agenda 21 adopté à Rio et le rôle de tous les acteurs dans sa mise en oeuvre. Il a insisté sur l'urgence de traduire dans les faits les engagements pris par la communauté internationale pour atteindre les objectifs de développement durable. Le constat appelle des efforts supplémentaires pour renforcer ces initiatives, notamment dans l'espace francophone, où le mouvement n'évolue pas au rythme souhaité.

En effet, les collectivités locales de l'espace francophone sont globalement en retard dans la mise en oeuvre de démarches territoriales de développement durable. En 2002, selon le recensement effectué par les Nations Unies et l'ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives) en décembre 2001, sur un total de 6 416 dans le monde, 457 Agendas 21 locaux avaient été lancés ou fait l'objet d'un engagement de réalisation dans les pays de la Francophonie.

Ce retard est accentué dans les pays du Sud où, paradoxalement, les besoins sont les plus criants et où les collectivités locales n'ont pas les moyens suffisants pour s'engager dans une démarche d'Agenda 21 local. Suite à des rencontres qui ont réuni des acteurs francophones du territoire du Nord et du Sud autour des thématiques liées au développement durable (Lille en 2003 ; Marrakech/SMDDD en 2005, Genève en 2006), des recommandations ont été explicitement formulées.

Aussi, le projet de réseau Terri DD souhaite répondre aux besoins des collectivités territoriales et leurs partenaires territoriaux en termes d'échanges d'informations, d'expériences et de savoir-faire d'une part, et de formation et renforcement de capacités, d'autre part ; afin de tendre vers une application du développement durable à l'échelle des territoires, impliquant le bien-être social, le développement d'une économie locale et une bonne gestion des ressources naturelles.

L'idée de mise en réseau des acteurs territoriaux autour des questions de Territoire et développement durable est soutenue par l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF). L'IEPF a financé en 2007 le site Internet dédié au réseau TerriDD [www.mediatorterre.org/reseaux/terri-dd](http://www.mediatorterre.org/reseaux/terri-dd) et l'activité de veille, sur Médiaterre, de l'actualité du développement durable des territoires.

En 2008, l'IEPF finance en partie la phase de préfiguration du projet TerriDD.

## Objet de la présente étude

Dans ce contexte, 4 partenaires (l'Association 4D, Enda Europe, le Ciridd et Alliadev) sont associés afin de réaliser une étude de préfiguration dans l'objectif de mettre en place un réseau francophone pour le développement durable « Terri-DD ».

Cette étude est articulée autour des axes suivants :

- Réalisation d'un état des lieux sur la problématique des territoires et du développement durable dans l'espace francophone ;
- Réalisation d'un repérage plus fin des acteurs intéressés par un réseau francophone pour le développement durable des territoires ;
- Réalisation d'un recueil participatif des attentes et des besoins opérationnels des acteurs du Nord et du Sud ;
- Précision et adaptation aux besoins de ces acteurs des activités que le Réseau pourra mettre en place.

L'objectif est :

- d'une part d'identifier un noyau dur de 20 à 30 acteurs de territoires / collectivités, ayant engagé ou souhaitant engager un projet territorial de développement durable, dans 8 pays pilotes :
  - au Sud : Maroc, Tunisie, Sénégal, Burkina Faso, Tchad et Madagascar ;
  - au Nord : Canada, France, Suisse ou Belgique
- d'autre part de préciser et revisiter les projets à conduire dans le cadre de ce Réseau francophone de collectivités en fonction des conclusions de l'étude et notamment des besoins et des attentes exprimés par les acteurs.

Dans ce cadre, des partenaires relais (ONG, associations d'élus, etc.) et des partenaires institutionnels ont été identifiés dans chacun des pays pilotes.

Les résultats de l'étude seront notamment valorisés via la plate forme Internet portant sur « territoires et développement durable » développée en 2007, et hébergée sur le site de Médiaterre (plate forme animée par le Ciridd) : [www.mediatorterre.org/reseaux/terri-dd](http://www.mediatorterre.org/reseaux/terri-dd).

## Perspectives du réseau TerriDD à l'origine

A l'origine, il a été proposé que le réseau TerriDD fonctionne sur le principe d'une bourse d'échanges d'expériences, d'outils, de savoirs et savoir-faire entre les membres et d'appuis techniques externes fournis par les membres du réseau.

Le renforcement de capacités pourrait se faire :

- Via les membres eux-mêmes en échanges direct : échanges d'information, apports méthodologiques, formations réciproques...
- Via les partenaires fondateurs (CIRIDD, 4D, ENDA Europe, Alliadev) et les partenaires relais qui se seront engagés : additionnels d'informations, outils méthodologiques ou pédagogiques, expertise au vu des besoins ou attentes repérés à travers les échanges entre les membres.

Ceci suppose une animation forte que les partenaires fondateurs (CIRIDD, 4D, ENDA Europe, Alliadev) pourraient assurer seuls ou avec d'autres partenaires désireux de s'engager dans l'animation.

Les pistes de travail envisagés au départ consistaient à :

- traiter l'information brute fournie par les membres du réseau sur la plateforme collaborative et à la mettre en perspective,
- identifier les sujets de débat,
- mettre à disposition de l'expertise sur la plateforme,
- organiser des sessions de e-learning auxquelles les membres participeront s'ils le souhaitent en s'inscrivant au préalable,
- rechercher des moyens de financement de cette animation.

L'étude devait permettre d'affiner, compléter ou revisiter ces pistes de travail.

Afin de faciliter les futurs échanges et profitant de développements de solutions collaboratives de type web 2.0 sur Mediaterrre, l'IEPF a financé, en 2007, la mise en place d'une plate-forme collaborative sur un site Internet dédié et hébergé par [www.mediaterrre.org](http://www.mediaterrre.org) ([www.mediaterrre.org/reseaux/terri-dd](http://www.mediaterrre.org/reseaux/terri-dd)).

## Phase de préfiguration (septembre 2008 à juin 2009)

Depuis septembre 2008, l'étude de faisabilité et de fonctionnalité du réseau est entrée dans sa phase opérationnelle, après que l'opportunité du projet ait été vérifiée en 2007 et que 8 pays potentiellement pilotes aient été identifiés sur la base d'un travail bibliographique.

**En 2008, la première étape de la phase dite de préfiguration** a visé à repérer dans les 8 Etats ou Gouvernements identifiés au sein de l'espace francophone (Québec, France, Suisse, Burkina Faso, Madagascar, Maroc, Sénégal, Tunisie), des partenaires relais potentiels (réseaux de collectivités) et des acteurs pilotes du développement, de l'aménagement et de la gestion des territoires. Les acteurs volontaires de ces 8 états ou gouvernements seront les premiers acteurs du réseau.

**Courant 2008 et début 2009**, ces différents partenaires et acteurs des 8 pays ont été enquêtés pour mesurer leurs besoins et attentes vis-à-vis d'un réseau francophone de développement durable.

L'étude présentée ci-après présentent les résultats de ces travaux et fait un état des lieux des politiques et pratiques de mise en œuvre du développement durable dans chacun de ces pays.



L'enquête réalisée et les entretiens conduits ont montré la nécessité d'associer les futurs membres du Réseau à la définition des activités et du fonctionnement du réseau, de créer des liens et des rencontres entre les membres.

Les conclusions de l'étude préfigurent les actions à conduire dans les prochains mois au titre du projet Terri-DD. Les modalités d'implication des futurs membres du réseau dans la définition du projet seront précisées dans les prochains mois.

# **Chapitre - 1 - Etat des lieux de l'approche territoriale du développement durable dans le réseau Terri-DD**

# 1.1 Politiques et stratégies nationales de développement durable

## 1.1.1 Le cas du Burkina Faso<sup>1</sup>

### a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique

Le Burkina Faso a adopté en 2000, et révisé en 2003, un Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CLSP) dont le cadre conceptuel est la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIDHDP).

La LIPDHD, élaborée en 1995, a comme finalité de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine permettant à chaque burkinabé d'accéder à :

- la sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur,
- la sécurité sanitaire par l'accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs,
- la sécurité alimentaire par l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable,
- la sécurité environnementale par la préservation d'un environnement sain,
- la sécurité individuelle et politique.

Cadre de référence et de coopération entre le Burkina Faso et les partenaires au développement, le CLSP constitue la pierre angulaire de l'ensemble des politiques de développement du pays.

Les objectifs quantitatifs majeurs de développement poursuivis par le Gouvernement burkinabé dans le cadre de la mise en œuvre du CLSP sont :

- ramener l'incidence de la pauvreté de 46,4% en 2003 et à moins de 35% à l'horizon 2015,
- accroître le PIB d'au moins 4% par an à partir de 2004,
- accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015.

---

<sup>1</sup>Sources :

- **Etat des lieux des cadres d'orientation stratégique et propositions de lignes directrices pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable** – rapport définitif - Ministère de l'économie et des finances et Ministère de l'environnement et de l'eau du Burkina Faso – GREFCO – janvier 2001 – lien internet : <http://www.nssd.net/pdf/bf06.pdf>
- **Contribution du Ministère de l'environnement et du cadre de vie à la révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté** – rapport final – Ministère de l'environnement et du cadre de vie du Burkina Faso – GREFCO – août 2003
- **La lettre de politique de développement rural** - Ministère de l'économie et du développement du Burkina Faso – juillet 2002 - lien site internet : [http://www.inforoute-communale.gov.bf/Centre\\_ref\\_fichiers/CADRE\\_sommaire\\_LP.htm](http://www.inforoute-communale.gov.bf/Centre_ref_fichiers/CADRE_sommaire_LP.htm)
- **Art. Développement durable au Burkina Faso – La stratégie nationale à la loupe des pairs** – Ladj BAMA – 6 décembre 2007 – FasoPresse – [http://fasopresse.net/article.php?id\\_article=11981](http://fasopresse.net/article.php?id_article=11981)
- **Art. Politiques et plans sectoriels / Le plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD)<sup>o</sup>** - Louis Blanc TRAORE – 9 novembre 2007 – Médiaterre ([www.mediaterre.org](http://www.mediaterre.org))
- **Art. Revue par les pairs de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) du Burkina Faso : recommandations des pays pairs** – Louis Blanc TRAORE – 5 août 2008 - Médiaterre ([www.mediaterre.org](http://www.mediaterre.org))

Ces objectifs correspondent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement poursuivis par le NEPAD.

Le CLSP a pour priorité :

- l'amélioration de l'accès de la frange pauvre de la population aux services, sociaux de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'emploi,
- l'environnement et le cadre de vie,
- la lutte contre l'insécurité,
- les petites et moyennes entreprises et industries, la petite mine, le renforcement des capacités, et les TIC.

Un autre objectif important retenu concerne la réduction des disparités régionales et des inégalités liées à la situation socio-économique. La démarche préconisée par le CLSP vise à permettre au Gouvernement burkinabé de mieux valoriser l'aide au développement.

Le Burkina Faso dispose par ailleurs de nombreux documents stratégiques sectoriels (dans le domaine agricole, de l'éducation, de la recherche scientifique, de la protection de l'enfant, de la lutte contre la désertification)

Dans le domaine de l'environnement, un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) a été adopté en 1991 et révisé en 1994. Il fait office d'Agenda 21 national. Le PANE ne prenant pas en compte des programmes et stratégies relatifs notamment à la lutte contre la désertification, aux changements climatiques, à la biodiversité, à la gestion intégrée des ressources en eau, etc... le Burkina Faso a entrepris depuis 2002 l'élaboration d'un document global intitulé « Plan d'Environnement pour le Développement Durable » (PEDD).

Parallèlement, le Burkina Faso est doté d'un cadre juridique conséquent dans le domaine de l'environnement, avec :

- des textes prenant en compte l'environnement dans sa globalité : loi portant sur la réorganisation agraire et foncière et le code de l'environnement,
- des textes plus sectoriels : code forestier (1997) et code pastoral ayant notamment un objectif de lutte contre la désertification, loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001), loi relative au contrôle des pesticides (1996).

## **b) La stratégie nationale de développement durable**

En 2001, le rapport définitif « l'état des lieux des cadres d'orientation stratégique et proposition de lignes directrices pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable »<sup>2</sup>, affirmait « l'amélioration du cadre de référence des cadres stratégiques qu'est le CLSP qui devient la recommandation principale pour aller vers une SNDD » avec l'objectif d'articuler de façon cohérente les différentes dimensions (économiques, sociales, politiques et environnementales) du processus de développement avec l'approbation de l'ensemble des acteurs nationaux (départements ministériels, principales organisations de la société civile, et du secteur privé).

Ouagadougou a réuni, du 3 au 6 décembre 2007, les experts ou représentants des pays pairs dans le cadre de la **revue par les pairs des Stratégies Nationales de Développement Durable**

<sup>2</sup> Janvier 2001 rapport réalisé par le Groupe de recherche, de Formation et de Conseils (GREFCO, groupe d'experts burkinabés sur l'évaluation des politiques publiques) pour le compte du ministère de l'économie et des finances et le ministère de l'environnement et de l'eau

**(SNDD).** L'objectif principal était d'échanger sur les expériences des différents pays en matière de politique de développement durable avec la participation des administrations et de la société civile du Burkina Faso.

Les représentants ou experts de pays pairs : Canada/Québec, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Madagascar, Niger, Sénégal, Togo, des représentants du PNUD, du PNUE, de la CEDEAO conviés par le Burkina Faso sous l'égide de l'IEPF, organe subsidiaire de l'OIF, ont étudié un ensemble de documents stratégiques qui leur ont été communiqués par les autorités du Burkina Faso. Ils ont également échangé sur leurs expériences en matière de politiques de développement durable avec des représentants des administrations, des entreprises et de la société civile du Burkina Faso.

Ils ont constaté un consensus sur la vision du rôle des SNDD et ont fait des recommandations au Burkina Faso.

Après la Corée du Sud, l'île Maurice, la France et la Belgique, le Burkina Faso est l'un des premiers pays francophones et est le premier pays en développement de l'espace francophone à se soumettre à un tel exercice.

Les recommandations faites dans le cadre de la revue par les pairs préparent la révision du CSLP prévue en 2010 vers un CLSP révisé / SNDD.

### **c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national**

Le principal organe du développement durable au niveau national est le **Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD)**. Le CONEDD est une structure de mission placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Il a été créé en 2002. Il est chargé de la promotion de la politique et de la législation en matière d'environnement et de développement durable. Il a pour mission globale de faciliter l'intégration des principes fondamentaux de gestion environnementale dans les politiques nationales et sectorielles de développement en vue de promouvoir le développement durable.

## **1.1.2 Le cas de la France**

### **a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique**

Au sommet de la Terre à Rio en 1992, la France s'engage comme les autres Etats à mettre en œuvre les engagements pris par le Sommet en matière de développement durable à travers notamment l'élaboration d'une stratégie nationale et l'évaluation régulière de cette dernière. Elle s'applique depuis lors à cet engagement. Dans sa stratégie nationale, l'Etat français introduit cependant une valeur forte au développement durable : la dimension culturelle.

Pour renforcer sa volonté d'inscrire le développement durable comme une valeur essentielle, l'Etat français, en annexant la « charte de l'environnement » au préambule de la Constitution française en 2005, confère au développement durable une valeur constitutionnelle. Cette charte de l'environnement établie en 2004 consacre :

- le droit individuel à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé,

- le devoir de chacun de préserver l'environnement,
- les principes de responsabilité écologique et de précaution

Et rend le peuple français acteur à part entière de cette nouvelle façon de voir le développement.

## **b) La stratégie nationale du développement durable**

Afin de donner une cohérence et un cadre pluriannuel aux actions menées en faveur du développement durable et de respecter les engagements pris au niveau international (Rio et Johannesburg), le gouvernement français a adopté, le 3 juin 2003, une « stratégie nationale de développement durable » (SNDD) d'une durée de 5 ans comprenant environ 500 actions.

L'objet de la SNDD (2003 – 2008) est de mener une réflexion globale, en amont des décisions, visant la cohérence des politiques publiques engagées avec les objectifs de développement durable. Cette stratégie constitue un document d'orientation qui doit être mis en œuvre par l'Etat et l'ensemble des acteurs, au moyen de dispositions législatives, réglementaires ou d'actions concrètes.

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) a été actualisée en novembre 2006 afin d'être mise en cohérence avec la Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable.

Elle se décline en 3 parties : objectifs stratégiques et instruments, programme d'actions et indicateurs « phares » de développement durable. Elle reprend à son actif les sept grands défis clés de la stratégie européenne de développement durable : 1. Changement climatique et énergie propre 2. Transport durable 3. Production et consommation durables 4. Conservation et gestion des ressources naturelles 5. Santé publique, prévention et gestion des risques 6. Inclusion sociale, démographie et immigration 7. Pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable.

Une nouvelle stratégie nationale est en cours d'élaboration pour la période 2009 – 2012. Cette dernière intégrera les conclusions et engagements issus du Grenelle de l'Environnement et sera organisée autour de neuf défis clés, en cohérence avec l'architecture de la stratégie européenne, dont elle adoptera le même jeu de onze indicateurs phares de suivi.

## **c) Le Grenelle de l'environnement (2007)**

En 2007, le Gouvernement français a initié une large démarche de consultation des représentants de la société civile (représentants des collectivités territoriales et des élus, des associations de protection de l'environnement, des syndicats, des secteurs professionnels et de l'État...) et le public, le « Grenelle de l'environnement », afin de définir de nouvelles actions pour assurer un développement durable en France. Il a conduit à un ensemble d'engagements accepté par tous.

Deux lois de mise en œuvre du Grenelle sont en cours d'adoption (2008-2009). Elles seront le cadre législatif de mise en œuvre des engagements du Grenelle et offriront ainsi de nouveaux outils juridiques et techniques aux acteurs de terrain, à commencer par les collectivités locales.

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2009-2012 devra intégrer les conclusions et engagements issus du Grenelle de l'Environnement et les compléter notamment sur les dimensions économiques et sociales.

## **d) Les organes pilotes du développement durable au niveau national**

### **Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT)**

Pour mener cette action politique et organiser sa mise en œuvre, l'Etat se dote en 1971 d'un Ministère de l'Environnement, qui deviendra en 2002 le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) puis en 2007 le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT).

Il est organisé autour de cinq pôles indissociables : Ressources, territoires et habitats ; Énergie et climat ; Prévention des risques ; Infrastructures, transports et mer ; Développement durable. En 1991, il crée des services déconcentrés, les DIREN ou directions régionales de l'Environnement, qui lui confère une assise territoriale pour agir sur le terrain. D'autres services déconcentrés œuvrent à cette action territoriale, notamment les [DRIRE](#) (directions régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) ou les [DRE](#) (directions régionales de l'Équipement). L'ensemble de ces services déconcentrés sont aujourd'hui regroupés au sein d'une même direction régionale, les DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, 2009).

A partir de 2007, le ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables est également « ministre d'Etat » : il occupe ainsi la première place derrière le Premier ministre dans l'ordre protocolaire.

### **Le Commissariat général au développement durable**

Les missions du commissariat général portent sur l'ensemble des politiques publiques et consistent en particulier à élaborer, avec les directions générales du ministère mais aussi avec les autres ministères et tous les acteurs socio-économiques, la stratégie nationale de développement durable, en y intégrant notamment les conclusions du Grenelle Environnement ainsi qu'une dimension sociale plus marquée, en adéquation avec la stratégie européenne de développement durable.

Il est également chargé de contribuer à la déclinaison de la stratégie nationale et d'assurer son évaluation et son suivi.

Il est donc chargé de l'animation et de la coordination de l'élaboration de la future stratégie nationale (2009-2012).

### **La Délégation au Développement durable du ministère de l'Ecologie et du Développement durable**

Le Délégué interministériel au Développement durable anime et coordonne au nom du Premier ministre l'action des administrations de l'Etat en faveur du développement durable notamment par la coordination de l'action des établissements publics de l'Etat dans ce domaine, la mise en œuvre des actions d'évaluation, de formation et de communication, la participation à la définition des programmes de recherche en matière de développement durable.

Pour l'exercice de ses missions, le Délégué interministériel dispose des services du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, et notamment de la Délégation au Développement durable. Il dispose également de la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES).



### **Le conseil national du développement durable (CNDD)**

Le CNDD est une instance représentant l'expression de la société civile qui a été créé en 2003. Rassemblant une centaine de personnes (représentants de collectivités territoriales, d'organisations professionnelles, d'entreprises et syndicats, d'associations...), le CNDD avait pour fonction d'assurer l'expression de la société civile en matière de politiques de développement durable, notamment concernant la stratégie nationale de développement durable.

Dans le cadre de la refonte actuelle du Ministère, ces travaux ont été suspendus, mais une nouvelle instance de même type devrait vraisemblablement être créée.

### **Le Comité permanent des hauts fonctionnaires du développement durable (CHFDD)**

Afin d'assurer la diffusion et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, un haut fonctionnaire chargé du développement durable est nommé au sein de chaque ministère.

Le comité permanent des hauts fonctionnaires du développement durable les réunit et est placé sous l'autorité du délégué interministériel au développement durable<sup>3</sup>. Il est chargé de préparer les décisions du comité interministériel pour le développement durable et en favoriser l'application.

## **1.1.3 Le cas de Madagascar**

### **a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique**

Madagascar a ratifié les principales conventions internationales relatives à l'environnement (désertification, Ramsar sur les sites humides, changements climatiques...) et participé aux initiatives internationales comme les déclarations de Rio, de Johannesburg et l'Agenda 21. Cependant en termes de traduction concrète dans les dispositifs nationaux, les textes suivants sont à relever :

- la « Stratégie nationale de conservation pour le développement » de 1984
- la Politique Nationale de l'Environnement adoptée en 1987
- la Charte de l'Environnement adoptée en 1990
- le Plan National d'Action\_Environnementale (PNAE), d'une durée de 15 ans (3 programmes de 5 ans chacun)
- la Politique forestière de 1997 est concrétisée dans le Décret n° 97-1200 et la Loi n° 97-107
- la Stratégie Nationale de Gestion Durable de la Biodiversité, élaborée en 2002

La vision nationale « Madagascar Naturellement », traduite dans le Madagascar Action Plan (MAP) exprime une vision à la fois environnementale, économique et sociale pour le développement.

### **b) La stratégie nationale du développement durable**

#### **Le Madagascar Action Plan (MAP) « pour un développement durable et rapide »**

---

<sup>3</sup> Source : [Rapport d'information sur les instruments de la politique de développement durable](#), Assemblée nationale, 2005.

Cette vision du développement durable du « Madagascar Action Plan » (MAP) dévoilé en 2006 par le gouvernement malgache se décline en 8 engagements : gouvernance responsable, infrastructure reliée, transformation de l'éducation, développement rural, santé, planning familial et lutte contre le VIH/sida, économie à forte croissance, environnement et solidarité nationale.

Chaque engagement se décline à son tour en défis et en indicateurs. Voici à titre d'exemple l'engagement n°7 « prendre soin de l'environnement » se décline à son tour en 4 défis:

- [Défi 1: Augmenter les aires protégées pour la conservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, lacustre, marine et côtière](#)
- [Défi 2: Réduire le processus de dégradation des ressources naturelles](#)
- [Défi 3: Développer du réflexe environnemental à tous les niveaux](#)
- [Défi 4: Renforcer l'efficacité de l'administration forestière](#)

Cet engagement est un peu isolé parmi d'autres engagements ne relevant pas d'une politique de développement durable, comme par exemple ceux concernant le développement agro-industriel qui visent une révolution verte durable dans un esprit productiviste, d'extension des surfaces cultivées et d'apport d'engrais.

Le MAP bénéficie du support du Madagascar Challenge Account (MCA), projet signé en 2005 entre Madagascar et les Etats-Unis.

### **Le Plan National d'Action Environnementale (PNAE)**

Le PNAE a pour objectif de « réconcilier la population avec son environnement en vue d'un développement durable ». Il a 4 objectifs principaux: conservation et gestion du patrimoine de la diversité biologique; promotion du développement durable par une meilleure gestion des ressources naturelles; amélioration des conditions de vie dans les zones rurales et urbaines; développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles.

Sa première phase s'est déroulée de 1991 à 1996. Dans sa deuxième phase (PE2) de 1997 à 2004, le PNAE intervenait dans un contexte de décentralisation et d'autonomie des provinces, la stratégie de gestion de l'environnement et des ressources naturelles s'est donc basée sur le développement d'une approche régionale et locale de la conservation et la biodiversité, et davantage de participation et de responsabilisation des acteurs locaux.

Le PE3 est en cours depuis 2004.

### **c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national**

**Le Ministère de la Réforme foncière, des domaines et de l'aménagement du territoire**, gère différents aspects :

- le développement urbain pour lequel il s'agit de doter les villes d'outils de planification et d'infrastructures ;
- l'aménagement du territoire, avec comme ambition de doter chaque niveau de compétence (national, régional et local) de schémas d'aménagement du territoire ;
- le logement et l'habitat ;
- la réforme foncière.

Ses missions sont définies ainsi :

- « Mettre en oeuvre la Politique Générale de l'Etat en matière domaniale, foncière et d'aménagement du territoire
- Assurer la sécurisation foncière du pays (MAP - Défi n°1 de l'engagement N°4: Développement rural)
- Assurer le développement harmonieux, équilibré et durable du territoire dans le cadre de la décentralisation (MAP - Défi n°6 de l'engagement N°1: Gouvernance responsable) »

**Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation** dont les attributions ont été fixées par le Décret N°2008-666 du 21 juillet 2008, a un rôle essentiellement de représentation de l'Etat et de mise en cohérence des politiques locales.

**L'Office National de l'Environnement (ONE)** malgache a pour mandat de veiller à ce que les activités économiques et de développement ne se fassent pas au détriment de l'environnement – une sorte de mainstreaming de l'environnement.

Ses mandats sont ainsi :

- la prévention des risques environnementaux dans les investissements publics et privés et de la lutte contre les pollutions
- la gestion du système d'information environnementale, du suivi et de l'évaluation de l'état de l'environnement

## 1.1.4 Le cas du Maroc

### a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique

Les pouvoirs publics se sont employés, depuis le milieu des années 80 à mettre en oeuvre plusieurs stratégies, plans et programmes qui ont porté, entre autres, sur la mobilisation des eaux (politique des barrages), la lutte contre la désertification (programme national de lutte contre la désertification, 1987), la stratégie de développement forestier (1993), la stratégie de développement des terres de pâturage (1994), l'aménagement des bassins versants (plan national d'aménagement des bassins versants, 1995), la mise en valeur des terres bour (Loi 33/94) et sur la protection de l'environnement (stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (1995).

Toutes ces politiques et tous ces plans et programmes entendent contribuer plus ou moins directement à l'amélioration du cadre de vie des populations, à la réduction de la pression sur les ressources, et à la protection de l'environnement, en vue d'aboutir au développement économique et social recherché.

### **Différents courants caractérisent ces stratégies :**

L'approche sectorielle et techniciste des années 1980 et début des années 1990 qui a cependant montré ses limites. Cette approche a été délaissée progressivement courant des années 90 et 2000 au profit d'une approche plus globale, davantage tournée vers les intervenants, et en particulier vers les populations.

**La nouvelle approche** s'est traduite par la formulation de grands programmes transversaux en matière de développement économique et social. Nous retrouvons dans cette catégorie d'initiatives : *la stratégie pour le développement social, le programme BAJ de lutte contre la pauvreté, le programme national de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse (PAN), le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et le plan de développement économique et social 2000-2004 (PDES).*

Chacun de ces programmes reconnaît des priorités environnementales et propose des actions qui s'inspirent dans l'ensemble de quatre catégories de références. La première a trait aux *Hautes Directives de feu S.M. Hassan II*, qui soulignent le caractère impératif de planifier un développement durable respectueux du patrimoine écologique et historique. Le passage suivant extrait de son message, adressé le 17 octobre 1997 à l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre la pauvreté, exprime avec force cette préoccupation : *« Nous nous sommes trop aisément accommodés d'un peu plus de disparités sociales, d'un peu plus de violences sociales, d'une atmosphère un peu plus polluée, d'un environnement un peu plus en danger. Cette indifférence ou cette accoutumance, si elles devaient perdurer et donc s'aggraver, conduiraient à un suicide collectif. Là est le vrai danger, là est le véritable enjeu ».*

La préoccupation environnementale a été de nouveau confirmée par S.M. Mohamed VI qui, dans son discours du 12 octobre 1999 adressé aux élus et aux responsables des régions et des provinces, déclarait *« Notre Administration territoriale se doit d'axer son intérêt sur des domaines qui revêtent désormais une importance particulière et un caractère prioritaire, telles la protection de l'environnement et l'action sociale, et de mobiliser tous les moyens pour intégrer les couches défavorisées au sein de la société et assurer leur dignité ».*

Les trois autres références qui guident le processus de planification sont la déclaration gouvernementale, les orientations émises par le Débat National sur l'aménagement du territoire et la note d'orientation du PDES. Toutes ces références accordent un intérêt particulier à la protection de l'environnement et à la promotion d'une culture environnementale.

Le **Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)**, dit "Action 30", adopté en 2002 et qui constitue la base de la politique environnementale du Maroc, entend évidemment intégrer et tenir compte de toutes ces références. Le contexte économique marocain est marqué aussi par d'autres considérations dictées par les impératifs de la mondialisation et l'accord de libre échange conclu récemment avec l'Union Européenne. Le nouvel ordre mondial qui se dessine impose en effet au Maroc d'opérer une mise à niveau de son tissu économique en tenant compte en particulier du critère environnemental, appelé à jouer un rôle de plus en plus contraignant dans les relations commerciales entre pays en développement et pays développés.

## **b) Stratégie Nationale de Développement Durable<sup>4</sup>**

En plus de l'ensemble des stratégies et plans d'actions initiés, le Maroc s'est engagé lors de la dernière décennie à instaurer les bases d'une véritable politique de développement durable, afin de répondre aux besoins nationaux en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie de ses populations, ainsi que d'honorer ses engagements sur le plan international, notamment dans le cadre du processus de Rio et du Sommet Mondial de Développement Durable de Johannesburg.

Sur le plan méditerranéen, le Maroc a d'ailleurs contribué activement aux processus de développement durable en Méditerranée, notamment dans le cadre des activités des centres du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et au sein de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD).

Ayant mis en place les fondements nécessaires pour faire face à la dégradation de l'environnement par les instruments adoptés, une nouvelle réflexion a été menée pour mieux intégrer les dimensions sociales et économiques insuffisamment prises en compte dans la stratégie de 1995. A cet effet, un projet d'élaboration de **la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)** a été lancé en **2005** par le Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement, avec l'appui financier et technique du PAM, de la République Française et de la Principauté de Monaco. L'objectif principal du projet est l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cette stratégie est une priorité nationale, afin d'assurer l'équilibre entre les besoins du développement socio-économique et la durabilité des ressources naturelles et d'améliorer le cadre de vie des populations.

Il a été prévu que les thèmes suivants soient retenus : Le développement social : Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) ; La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (forêts, agro-biodiversité, élevage/parcours, chasse, pêche, biotechnologies, OGM ; La lutte contre la désertification ; La lutte contre les changements climatiques ; La gestion durable de l'eau ; La mer et le littoral ; La ville ; Le développement rural ; Les catastrophes naturelles et technologiques ; Le tourisme durable ; L'industrie : la production propre ; Les énergies renouvelables et alternatives ; La consommation durable ; Les mesures d'accompagnement : la législation et réglementation, les mesures économiques, l'éducation et sensibilisation, le financement, la gestion et la coordination, les indicateurs de suivi et d'évaluation.

## **c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national**

Depuis l'organisation du premier sommet de la Terre à Rio en 1992, et face à l'accroissement des problèmes environnementaux dans le pays, particulièrement en milieu urbain, l'Etat marocain a décidé d'engager une politique nationale d'aménagement du territoire et de développement qui prend en compte l'esprit et la pratique du développement durable.

La traduction institutionnelle de ce nouveau contexte fut la création d'un Sous-Secrétariat d'Etat à l'Environnement en août 1992, puis celle d'un Ministère portant le même nom, en février 1995. Depuis, les remaniements ministériels successifs ont conduit les thématiques liées au développement durable à relever successivement des prérogatives d'un Secrétariat d'Etat sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement et de

<sup>4</sup> Les informations concernant le projet de SNDD du Maroc sont publiées sur le site Internet officiel du MATEE : [www.matee.gov.ma](http://www.matee.gov.ma)

l'Environnement, puis d'un Secrétariat d'Etat relevant du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, avant d'être intégrées à partir de 2002, au sein d'un Ministère regroupant l'Aménagement du Territoire, l'Eau et l'Environnement (MATEE).

Depuis 2007, plusieurs ministères se partagent les thématiques du développement durable notamment le **Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'environnement** et le **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'aménagement de l'espace**. C'est donc aujourd'hui ce dernier, qui porte l'essentiel des actions concernant la problématique du développement durable au niveau territorial.

En parallèle, un dispositif institutionnel à multiples composantes, est venu traduire et ancrer cette orientation aux niveaux central et régional. Notons à ce propos, la création d'un Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable doté d'une Commission Nationale Permanente et de Commissions Régionales d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable placées sous la Présidence des Conseils Régionaux.

Les instruments de mise en œuvre, sont le Centre National d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable et les Centres Régionaux du même nom, chargés respectivement d'élaborer les Schémas Nationaux et Régionaux d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable ; complétés par les schémas sectoriels et les documents de référence locaux (Schémas Directeurs, Plans d'Aménagement Communaux, Plans Locaux d'Habitat et de Développement Urbain).

Soulignons également, l'existence d'un Conseil National de l'Environnement chargé de contribuer à la définition de la politique gouvernementale, puis un certain nombre de Conseils régionaux et provinciaux de l'environnement chargés d'élaborer et exécuter les politiques environnementales au niveau territorial.

En plus des acteurs institutionnels, notant la participation depuis le démarrage des démarches Agendas 21 locaux au Maroc d'organisations internationales : le PNUD, Programme des Nations Unies pour le Développement et UN-HABITAT dont la contribution a été d'ordre méthodologique et financière.

## 1.1.5 Le cas du Québec

### a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique<sup>5</sup>

En 1991, le ministère de l'Environnement du Québec s'engage sur la voie du développement durable par le biais de la création du **Comité interministériel du développement durable** (CIDD).

En mars 2000, le gouvernement du Québec crée le **Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)**, un organisme sans but lucratif, et lui remet une enveloppe de 45 millions de dollars pour mettre en œuvre un programme d'aide financière. Ce programme soutient les initiatives pour intégrer au mode de vie et aux comportements des citoyens québécois des principes et des pratiques qui vont dans le droit fil du développement durable.

Depuis son premier appel à propositions en janvier 2001, le [FAQDD](#) a soutenu et accompagné des organismes sans but lucratif, des municipalités ou des regroupements de municipalités, des entreprises, des institutions d'enseignement et des centres de recherche, des coopératives et un conseil de bande.

Suite à son engagement, lors du Sommet mondial de Johannesburg en 2002, le Québec a élaboré un **Plan de développement durable du Québec**, rendu public en novembre 2004.

L'élaboration de ce plan s'est voulue participative et plus de 3500 personnes ont assisté aux audiences publiques qui ont eu lieu dans 21 municipalités du Québec en 2005 et ont donné leur opinion sur le Plan de développement durable du Québec. Cet exercice visait à faire participer la population dès la conception du projet. À la suite de ces consultations, des modifications ont été apportées à l'avant-projet de loi.

Ces résultats indiquent que cette consultation publique a été l'une des plus importantes consultations jamais réalisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

En 2006, le Québec adopte la [Loi sur le développement durable](#). Cette loi vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique pour que cette dernière,

---

<sup>5</sup> **Actes de l'Atelier Agendas 21 locaux dans l'espace francophone – 15 au 19 décembre 2003, à Lille, France** – Les publications de l'IEPF – Agences intergouvernementale de la francophonie – Collection Actes – 2004 – p 31 à 34

**Sites internet :** [www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca) ; <http://mddep.gouv.qc.ca> ; <http://mddep.gouv.qc.ca/developpement.voie.html> ; [http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/strat\\_gouv.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf) ; <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm> ; <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF> ; <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/comite.htm> ; <http://www.bape.gouv.qc.ca> ; [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/plan\\_strat\\_2005-2008.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/plan_strat_2005-2008.pdf) ; [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/Politique\\_durable\\_2006-2008.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/Politique_durable_2006-2008.pdf) ;

dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, intègre les principes du développement durable. Ainsi cette loi :

- établit une définition du développement durable pour le Québec;
- instaure [16 principes](#) pour guider l'action de l'administration publique;
- engage le gouvernement à adopter une stratégie de développement durable, une seule applicable à tous les ministères et à un nombre important d'organismes;
- attribue au premier ministre la responsabilité de déposer la Stratégie gouvernementale de développement durable à l'Assemblée nationale et d'en défendre le bilan aux 5 ans;
- engage les ministères et les organismes visés à identifier les actions qu'ils mèneront pour contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la stratégie et à rendre compte annuellement des résultats de leurs démarches;
- instaure des mécanismes d'évaluation et de reddition de comptes en matière de développement durable afin de mesurer les progrès accomplis.

## **b) Stratégie Nationale de Développement Durable**

Issue de la loi sur le développement durable de 2006, la première stratégie gouvernementale de développement durable est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour la période **2008-2013**.

Elle porte sur trois principaux enjeux : développer la connaissance ; promouvoir l'action responsable ; favoriser l'engagement.

Elle comporte 9 orientations stratégiques dont trois orientations stratégiques prioritaires que sont :

- l'orientation 1 : informer, sensibiliser, éduquer et innover
- l'orientation 3 : produire et consommer de façon responsable
- l'orientation 6 : aménager et développer le territoire de façon responsable et intégrée.

Conformément à la Loi sur le Développement durable, la stratégie définit les mécanismes et les moyens de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation avec un échéancier précis.

## **c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national**

Au niveau du Gouvernement, la mise en œuvre de la politique de développement durable est assurée par :

- Le **Comité interministériel du développement durable** (CIDD)
- Le **Bureau d'audiences sur le gouvernement** (BAPE).

Principale instance de concertation vouée au développement durable au sein du gouvernement, **le CIDD** regroupe la majorité des ministères et certains organismes gouvernementaux qui participent à la mise en œuvre d'un développement durable au Québec.

Le CIDD est d'abord un lieu d'échanges, d'information et de promotion du développement durable. Il soutient, accompagne le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des mandats que lui confie la Loi sur le développement durable.



Il participe à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la Loi sur le développement durable.

Le **BAPE**, mis en place en 1978 suite à l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. Il a pour fonction d'enquêter et de tenir des audiences publiques, à la demande du ministre, à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et sur toute autre question relative à la qualité de l'environnement.

## 1.1.6 Le cas du Sénégal

### a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique

2001 a été l'année de la rédaction de trois documents importants pour le Sénégal : le DRSP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté), le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), commun à l'ensemble du continent, et le PODES (X<sup>e</sup> Plan d'Orientation Economique et Social).

Le Sénégal est également très investi dans l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à travers le dispositif de suivi PEPAM.

### b) Stratégie Nationale de Développement Durable

Deux Commissions consultatives ont été créées en 1968 puis en 1971, qui ont abouti au premier programme sénégalais de l'environnement, présenté à la conférence internationale de Stockholm sur l'environnement et le développement en 1972.

Auparavant géré par les Eaux et Forêts de manière partielle, ce n'est qu'en 1975 que l'environnement acquiert une visibilité dans l'architecture ministérielle avec la création du Ministère du Développement Industriel et de l'Environnement. En 1991, l'environnement est repris par le nouveau Ministère du Tourisme et de l'Environnement, avant d'être un Ministère à part entière en 1993, après le Sommet de la Terre à Rio.

Le Conseil National de Protection des Ressources Naturelles et de l'Environnement (CONSERE) créé en 1993, est un cadre de concertation interministériel dont le rôle est selon l'article 2 du décret de sa création, « *d'intégrer harmonieusement les considérations environnementales dans le développement économique et social du Sénégal* ».

Quant à la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD), elle a été mise en place en 1995

On peut noter, en plus du Plan National d'Action Environnementale de 1997, quelques éléments de législation :

- Le Code Forestier de 1965
- Le Code de l'Environnement de 2001
- Le Code de l'Eau de 1981
- Le Code de la Chasse et de la Protection de la Faune de 1986
- Le Code Minier de 1989 (obligation d'une étude d'impact sur l'environnement avant toute exploitation minière)

Enfin, la Constitution sénégalaise de 2001 fait une double référence à l'environnement : d'une part dans son préambule qui renvoie à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (article 24 : droit à un environnement sain) et d'autre part en rappelant ce même droit dans son article 8.

Sur invitation des Nations Unies, pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au Sénégal.

Malgré cela, en 2003, la coopération allemande (GTZ) faisait le constat que la conception d'une véritable Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) n'a pas suivi. Seuls quelques rapports ont été envoyés aux Nations Unies mais ces rapports « ne comprennent ni stratégie, ni objectifs, ni vision à long terme et l'on remarque bien que l'initiative et le canevas sont souvent inspirés de l'extérieur avec tous les biais négatifs que cela peut induire. [...] Conscient de cette situation, la CNDD a, avec l'appui du programme Capacité 21 du PNUD et de la GTZ, décidé de relancer ses activités en se donnant pour objectif d'élaborer et d'accompagner la mise en oeuvre d'une véritable Stratégie Nationale de Développement Durable pour le Sénégal. ».

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la désertification, l'aridité des sols, les vents de sable et le manque d'eau, le Sénégal est partie prenante du projet de la Grande Muraille Verte (GMV) dont l'idée a été agitée en 2005 par le Président nigérian Oléségun Obasanjo<sup>6</sup>.

Dans le même temps, Les pouvoirs publics sénégalais ont aussi créé un Centre de Suivi Ecologique (CSE) dans l'optique de mieux gérer les ressources naturelles et protéger l'environnement. Outre l'Etat, les bailleurs de fonds (Coopération Danoise), le PNUD et le Secteur privé, le CSE compte aussi les Collectivités locales sénégalaises parmi ses membres.

Lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002, le Président Wade avait réaffirmé son engagement dans un développement durable reposant sur un double fondement : l'éducation et la formation.

En dépit de ces efforts, la SNDD sénégalaise n'est toujours pas disponible.

### **c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national**

Au niveau institutionnel, l'acteur de la politique d'environnement et de développement durable du Sénégal est le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels. Une direction du Plan existe au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

---

<sup>6</sup> Ce projet soutenu par la Communauté des Etats Saharo- Sahéliens (CEN-SAD) consiste en la création de lacs artificiels dans une bande reboisée sur une largeur de 15 km et une longueur de 700. 000 km du Sénégal à Djibouti, en passant par la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Nigéria, le Soudan et l'Erythrée. Au Sénégal cette bande verte traverse les régions de Saint Louis, Matam, Tambacounda, et Louga.

## 1.1.7 Le cas de la Suisse

### a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique

La Suisse s'engage dans une stratégie nationale de développement durable dès 1997 et transcrit les principes du développement durable dans les articles (2, 54 et 73) de sa constitution du 18 avril 1999.

Ainsi, pour la Confédération suisse et les cantons, le développement durable n'est pas optionnel : l'article 2 de la Constitution fédérale (But) élève le développement durable au rang de « but constitutionnel » et l'article 73 (Développement durable) demande à la Confédération et aux cantons d'œuvrer « à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ».

Le Conseil fédéral a mis en œuvre ces prescriptions constitutionnelles sous la forme de stratégies pour le développement durable en 1997, 2002, 2008.

Ces différentes mesures institutionnelles marquent le début de la volonté politique et stratégique de la Confédération suisse à intégrer le développement durable dans tous les domaines de la vie.

### b) La stratégie nationale du développement durable

La première stratégie « développement durable de la Suisse » a été élaborée et adoptée en **1997** par le Conseil fédéral pour 5 ans.

Cette stratégie a été renouvelée en **2002**. Cette dernière, plus globale que la précédente, vise l'intégration des principes du développement durable sur tout le territoire et dans tous les secteurs politiques, et se fonde sur la Constitution fédérale révisée en 1999.

Le point fort de cette stratégie est la volonté de soumettre toutes les politiques publiques à « une grille de lecture du développement durable ». Outre les lignes directrices proposées dans la Stratégie, 22 mesures concrètes dans dix champs d'actions différents sont prises.

En mars 2007, une évaluation de cette stratégie, menée par les acteurs institutionnels identifie ses atouts et ses faiblesses<sup>7</sup>.

Ses atouts portent notamment sur son caractère pionnier engageant les acteurs sur la voie de la durabilité et sur la mise en place d'un cadre cohérent qui permet une conception identique du développement durable pour tous les acteurs. Ses faiblesses portent sur son caractère insuffisamment contraignant et sa trop faible intégration dans les processus politiques existants.

Une nouvelle stratégie est adoptée pour la période **2008-2011**. Cette troisième stratégie concorde avec la nouvelle législature. Le Conseil fédéral souhaite renforcer les capacités et les efforts entrepris par tous les acteurs en matière de développement durable.

La stratégie fixe cinq lignes directrices...

- Se responsabiliser face à l'avenir

---

<sup>7</sup> Stratégie 2002 pour le développement durable : « Bilan et recommandations pour son renouvellement », CIDD, Berne, mars 2007 p.30. En version électronique : <http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/7983.pdf>

- Pour une prise en compte équilibrée des trois dimensions
- Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques
- Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence
- Atteindre un développement durable par le partenariat

... et trois défis transversaux : Politique financière ; Formation, recherche, innovation ; Culture. 30 mesures permettront la concrétisation de cette politique.

Cette stratégie se veut une démarche plus vigilante avec un système de contrôle fondé sur le « Monitoring » qui évalue périodiquement les progrès réalisés en matière de développement durable. C'est un système d'évaluations soldé par des indicateurs précis permettant de sources d'informations pour le grand public et pour les acteurs politiques<sup>8</sup>.

### **c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national**

Au niveau fédéral, la mise en œuvre de la politique de développement durable est assurée par trois organes principaux :

- **l'ARE** (Office fédéral du développement territorial) ;
- **le CIDD** (Comité interdépartemental pour le développement durable) ;
- **le Forum du développement durable.**

#### **L'Office fédéral du développement territorial (ARE)**

Depuis le 1er juin 2000, la politique fédérale en matière d'organisation du territoire, de coordination des transports, de développement durable ainsi que la Convention alpine relève de l'Office fédéral du développement territorial : ARE.

L'ARE a ainsi été désigné par le Conseil fédéral comme « plate-forme de coordination du développement durable » en Suisse.

Sa section Développement durable a pour objectif d'intégrer le développement durable comme thème transversal à toutes les politiques sectorielles de la Suisse.

Elle encourage et soutient les cantons et les communes à engager des processus d'Agenda 21 local.

#### **Le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD)**

Créé en 1993, il définit et met en œuvre la politique du développement durable au niveau fédéral. Il regroupe une trentaine de services fédéraux chargés de mettre en œuvre des politiques et exercent des activités ayant un impact sur le développement durable. Les principaux objectifs de ce Comité résident dans le développement et l'harmonisation de la politique de la Confédération en matière de développement durable et dans la coordination de ses activités. Les offices fédéraux de la santé publique (OFSP) de l'agriculture (OFAG), de l'environnement (OFEV) ainsi que la Direction du développement et de la coopération (DDC) forment l'organe de direction du CIDD présidé par l'ARE.

#### **Le forum du développement durable**

Créé en juin 2001, il est appelé à jouer un rôle moteur de concertation dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. La Confédération, les cantons, les communes et les villes participent à ce forum, dont le but premier est de faciliter les échanges d'informations et de promouvoir les projets communs. La Confédération a désigné l'ARE

<sup>8</sup> <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00528/index.html?lang=fr>

comme responsable du développement durable au niveau fédéral; par analogie les cantons ont, chacun, désigné un représentant qui siège au Forum.

## 1.1.8 Le cas du Tchad

### a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique

Le gouvernement de la République du Tchad a adhéré aux principes de développement durable consigné dans la déclaration de Rio qui se retrouve dans les conventions internationales ratifiées par le Tchad et dans les textes législatifs internes, notamment « le transfert des responsabilités de gestion des ressources naturelles aux collectivités locales » et ceci, en conformité avec la politique de décentralisation qu'il prône en tant que ligne directrice de sa politique.

Les dispositifs législatifs du Tchad en matière de l'environnement et du Développement Durable sont :

- La constitution N°08/PR/2005 du 15 juillet 2005 dans ces articles 47 et 48.
- La LOI N°14/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement, réglementant la chasse, le nomadisme, la protection de la nature.
- La LOI N°14/PR/2008 portant régime de la Faune, Flore et les ressources halieutiques.
- Le code de l'eau institué par la LOI N°16/PR/99 du Août 1999.
- Le code minier institué par la LOI N°11/PR/95.

Conformément à la constitution de 1996 révisée en 2005, la loi détermine les principes fondamentaux :

- de la libre administration des collectivités, de leurs compétences et leurs ressources ;
  - de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles.
- Plusieurs stratégies ont été mise en place pour sous-tendre cette politique. Il s'agit de :

- la Stratégie de Bonne Gouvernance
- la Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté
- la Stratégie Nationale et le Plan d'Action de la Biodiversité
- le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
- le Plan d'Action Nationale pour la Lutte Contre la Désertification
- le Plan d'Intervention pour le Développement Rural

## **b) La stratégie nationale du développement durable**

Les trois Conventions de Rio que le gouvernement du Tchad a adopté et ratifié sont :

### **- La Convention internationale sur les changements climatiques**

La convention internationale sur les changements climatiques a été ratifiée en 1993 par le Tchad et la première communication nationale relative à cette convention a été soumise en 2001.

Dans les études menées pour préparer le document, il est ressortit ce qui suit : avec une faible variation de la pluviométrie, sa mauvaise répartition dans le temps et une possible augmentation de l'évaporation, des conditions climatiques du Tchad seront moins favorable et affecteront les ressources ligneuses, la diversité biologique, les ressources en eau...

Ces problèmes entraîneront un assèchement des eaux de surface, une réduction des surfaces inondables et en même une baisse du niveau des eaux souterraines. Par conséquent, les secteurs agricoles et les écosystèmes seront affectés par des effets de la désertification.

Au Tchad, les Gaz à Effet de Serre(GES) en même temps que leurs émissions sont considérés comme faibles et peuvent être largement compensés par le pouvoir de séquestration du couvert végétal du pays

Néanmoins, les responsables pensent qu'à long terme, que la production du pétrole pourrait augmenter sensiblement la quantité de ces gaz nocifs. Le décret réglementant toute les pollutions et les nuisances est en cours de signature.

### **- Stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité**

Cette stratégie et ce Plan ont été élaborés en 1998 avec l'aide du FEM (Fond Mondial pour l'Environnement) et suivant une large concertation des différents acteurs. La stratégie contient les principes directeurs qui constituent des cadres de référence, des actions et politique de la Biodiversité au Tchad. Cette stratégie engage la responsabilité de tous les Tchadiens pour la conservation de la Biodiversité, pour une approche participative et une utilisation des ressources biologiques. Elle engage la population à connaître la Biodiversité et les espèces menacées inventoriées qui demandent à être conservées ou restaurées.

### **- Programme nationale de lutte contre la désertification**

Le PN-LCD adopté conformément à la modalité de mise en œuvre de la convention internationale sur la Désertification préconise une approche accès sur la gestion des écosystèmes. Ce Plan préconise la stratégie du Gouvernement en matière de la lutte contre la Désertification. Ce Plan est régit par un éventail des textes juridiques définissant les principes généraux de la protection de l'environnement, réglementant la chasse, le nomadisme, la protection de la nature (LOI N°14/PR/1998), portant régime de faune, flore et des ressources halieutiques (LOI N°14/PR/2008).

Le programme d'Action National de lutte contre la désertification est piloté par un comité qui assure la mise en œuvre, la coordination et les suivis des activités.

## **c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national**

Au Tchad, plusieurs administrations sont concernées par la mise en œuvre de la politique nationale du développement durable :

### **Au niveau interministériel**

Le Haut Conseil National pour l'Environnement (**HCNE**) : oriente les politiques nationales, veille à l'intégration de l'Environnement dans le développement et à l'application de l'Agenda 21.

Le Comité Technique National de Suivi et des Contrôles des Aspects Environnementaux des projets pétrole (CTNSN), est chargé de la supervision et du suivi de la protection de l'environnement dans le secteur pétrolier.

Trois autres organes existent :

- Le Comité de Pilotage du Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR).
- Le Comité Interministériel pour la Protection de l'Environnement et la Lutte contre le Braconnage.
- L'Organisme Nationale de Coordination (ONC).

### **Au niveau ministériel**

Les ministères concernés par les politiques de développement durable sont :

- Le Ministère de l'Environnement de l'Eau et des Ressources Halieutiques à travers ses Directions techniques et plus particulièrement la Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable qui est chargée de traduire la politique du Gouvernement en matière du Développement Durable ;
- Le Ministère de l'Agriculture ;
- Le Ministère de l'Elevage ;
- Le Ministère Chargé de la Décentralisation ;
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat et leurs services techniques et déconcentrés ;
- Le Ministère des infrastructures.

## **1.1.9 Le cas de la Tunisie**

### **a) Le développement durable : cadre institutionnel, politique et juridique**

La Tunisie a fondé une politique globale dans le domaine de l'environnement et du développement durable qui considère le développement économique et social et la protection de l'environnement des facteurs complémentaires du processus de développement du pays.

La politique volontariste de protection de l'environnement menée par la Tunisie a été toujours fondée sur des programmes concrets et pratiques d'amélioration des Conditions et de la qualité de la vie en zone urbaine et rurale et sur des interventions ciblées en matière de gestion rationnelle et de conservation des ressources naturelles.

Les acquis de cette politique dans les domaines de l'assainissement urbain, de l'embellissement des villes et surtout de conservation des ressources naturelles terrestres marines et côtières sont remarquables et tangibles.

Garantir la durabilité de ces acquis à travers l'intégration graduelle des préoccupations et actions environnementales dans les activités de développement aussi bien sur le plan sectoriel que territorial d'une part, et assurer, par des moyens adéquats un partage plus



équitable des fruits de la croissance économique d'autre part, étaient un objectif constant de toutes les stratégies sectorielles et régionales du développement économique et social.

L'identification de moyens appropriés et d'outils adaptés visant l'amélioration des conditions sociales et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale étaient la pierre angulaire de cette politique volontariste de développement économique et social qui veille à répartir le plus équitablement possible les fruits de la croissance économique à l'ensemble des composantes de la société Tunisienne.

Cette approche est considérée essentiellement pour asseoir le climat social approprié à l'encouragement des investissements nationaux et étrangers dans les secteurs économiques garantie de taille pour une économie dynamique et performante créatrice de nouvelles richesses et des mécanismes d'autofinancement.

L'originalité de l'approche tunisienne en matière sociale pour créer les conditions propices pour un développement durable et équitable réside dans la consécration des valeurs de la solidarité entre les Tunisiens pour augmenter le volume des transferts sociaux sans alourdir le budget de l'état qui reste principalement réservé à satisfaire les besoins financiers des plans de développement économique et social et à l'intégration de l'environnement dans le développement en appui à l'effort du secteur privé de plus en plus actif dans le financement de l'économie nationale.

## **b) La stratégie nationale du développement durable**

Sur cette base, les principes d'action visant le développement durable à travers l'encouragement des approches sectorielles d'intégration de l'environnement dans le développement ont été introduits dans le cadre du programme d'action national de l'environnement et du développement (agenda 21 National) élaboré depuis 1996.

Une partie des actions proposées par ce programme fut inscrite et mise en œuvre dans le cadre du 9ème plan de développement économique et social (1997- 2001).

Le 10ème plan (2002- 2006) avait consacré son chapitre 5 au développement durable visant une meilleure cohésion entre les besoins du développement et l'aménagement du territoire, une protection effective des ressources naturelles et une lutte efficace contre la désertification, une lutte ciblée contre les pollutions pour améliorer la qualité de la vie et une meilleure participation du domaine de l'environnement au développement économique et social nationalement et localement.

## **c) Les organes pilotes du développement durable au niveau national**

### **Ministère de l'environnement et du développement durable**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) s'oriente résolument vers l'appui aux politiques sectorielles et locales en faveur du développement durable et de la gouvernance locale.

La volonté de favoriser l'intégration du développement durable dans l'action gouvernementale et celle des acteurs publics, privés et associatifs est confirmée avec la création en novembre 2004 du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Ce dernier joue un rôle moteur dans l'impulsion des politiques publiques en faveur du développement durable et de l'action régionale et locale, notamment à travers la mise au point de principes d'action et d'outils pour orienter les politiques et programmes aux niveaux

sectoriel et local et à travers l'animation de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD), en action depuis 1993.

Dans cette perspective, le Ministère a impulsé l'élaboration des Programmes Régionaux de l'Environnement (PRE), dans les 24 gouvernorats du pays afin d'ancrer le concept du développement durable dans les processus de développement régional et local et d'améliorer la coordination entre les acteurs régionaux et locaux et les structures décentralisées du MEDD et de ses organismes sous tutelle. Il a par ailleurs renforcé son soutien à l'élaboration et la mise en œuvre des Agendas 21 locaux ou de processus similaires, notamment les Stratégies de Développement de Ville (SDV). Une centaine de villes et localités sont aujourd'hui engagées dans cette dynamique.

### **Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)**

Conformément aux recommandations de la CNUED (Rio 92) et à l'instar de la Commission du Développement Durable mise en place par le Conseil Economique et Social de l'Organisation des Nations Unies, une Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) a été créée en Tunisie à l'initiative du Président de la République le 11 octobre 1993, soit deux ans après la mise en place du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Elle est venue compléter le cadre institutionnel mis en place méthodiquement depuis 1988 pour la protection de l'environnement et la mise en œuvre du développement durable.

Cette commission est une instance de coordination entre les différents acteurs nationaux du développement, dont le but est de concilier développement économique et social, préservation des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de l'environnement. Elle constitue une instance fondamentale pour la conception et la systématisation d'une approche du développement intégrant le droit des générations futures à un environnement préservé.

Elle réunit et fait coopérer toutes les parties, gouvernementales et non gouvernementales, concernées par la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

### **L'Observatoire Tunisien de l'environnement et du développement durable**

Placé sous l'autorité du Ministère de l'environnement et du développement durable, il est considéré comme le tableau de bord pour le suivi des activités du développement durable dans le pays. Il vise à mettre en place un dispositif permanent de collecte, de production, d'analyse, de gestion et de diffusion de l'information sur l'état de l'environnement et le développement durable, et ce afin d'aider les planificateurs à prendre des décisions tenant compte des impératifs de la protection de l'environnement et de ceux de développement. Elle répond de ce fait au souci de disposer d'indicateurs fiables, décrivant le plus fidèlement possible l'évolution de l'état du milieu naturel et couvrant tous les domaines des relations entre l'homme et son environnement.

## 1.2. Analyse de la prise en compte du développement durable dans les territoires

### 1.2.1 Le cas du Burkina Faso<sup>9</sup>

#### a) Politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable

Le processus de décentralisation au Burkina Faso est progressif, c'est-à-dire que le transfert des compétences se fait en fonction des capacités des communes et s'accompagne du transfert concomitant des ressources.

Les principales autorités locales sont les Régions et les communes.

En matière d'environnement, le maire est compétent lorsqu'il existe un lien entre l'environnement et la sécurité ou la santé publique.

Le code de l'environnement attribue la compétence de la gestion des déchets urbains aux autorités municipales et autorise les autorités locales à édicter des mesures spécifiques de rejets d'eaux usées ou de dépôt de déchets municipaux.

Les initiatives locales de développement durable sont le plus souvent des **actions sectorielles** pouvant contribuer au développement durable. Par exemple, on peut citer le recyclage des déchets plastiques à Ouagadougou, un projet pilote de barrage souterrain dans la province de Namentenga, le plan global d'assainissement et de propreté de la ville de Dori, le projet d'appui aux initiatives paysannes pour la gestion durable des ressources du karité dans les territoires villageoise, etc...

Elles sont impulsées, soutenues et conduites selon le cas :

- par les ministères, les régions, les collectivités locales
- dans le cadre de coopération nationale (française, suisse, danoise, japonaise, etc) ou décentralisée

---

<sup>9</sup> Sources :

- **Actes de l'Atelier Agendas 21 locaux dans l'espace francophone – 15 au 19 décembre 2003, à Lille, France** – Les publications de l'IEPF – Agences intergouvernementale de la francophonie – Collection Actes – 2004 – p 57 à 60

- **Résumé de quelques pratiques innovantes en matière d'environnement et de développement durable au Burkina Faso** – Ministère de l'environnement et du cadre de vie du Burkina Faso – Janvier 2005 - lien site internet :

[www.unep.org/gc/gc23/documents/Burkina-Faso.doc](http://www.unep.org/gc/gc23/documents/Burkina-Faso.doc)

- **Agendas 21 locaux et expériences territoriales de développement durable en Afrique francophone** – Pour le Ministère des Affaires étrangères – 4D – 2007 – p.18 à 25

- Cormier, A. (2009) « **Rehausser la qualité de vie et offrir des services urbains de base dans un pays en développement : le projet de développement durable et viable de la commune de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)** ». Dans GAGNON, C(Ed) et RIFFON, O. (en collab. avec). Guide québécois pour des Agendas 21<sup>e</sup> siècle locaux [en ligne] – [http://www.a21l.qc.ca/17570\\_fr.html](http://www.a21l.qc.ca/17570_fr.html) (page consultée le 26 février 2009)

- Agenda 21 Local – Burkina Faso – Mission Ouagadougou 5 / 11 novembre 2007 – Communauté Urbaine de Lyon – Agence d'Urbanisme de Lyon – Ville de Ouagadougou – lien internet : <http://www.urbalyon.org/sip6Internet/AfficheDocument.aspx?nomFichier=rapport%20A21%20nov07.pdf&numFiche=2666>

- **Site internet** : [www.grefco.net](http://www.grefco.net) ; <http://www.spconedd.bf/>

- en partenariat et avec l'appui des ONG ou associations locales ou internationales, l'ONU, le PNUE, la Banque Mondiale, etc...

Le contexte de sécheresse et de désertification qui s'est aggravé depuis 1973 a fait apparaître la nécessité d'une responsabilisation accrue des populations dans la gestion des ressources naturelles et a incité **à des approches participatives**. La recherche d'une responsabilisation des communautés de base a été impulsée par les ONG et le mouvement associatif.

Les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso sont les seules collectivités à avoir engagé une démarche de développement durable. La ville de Burkina Faso a lancé en 2007 **un Agenda 21** dans le cadre de la convention de coopération décentralisée avec le Grand Lyon.

De plus, il existe des **associations visant le renforcement de capacités** des acteurs et décideurs du Burkina Faso telles que :

- Envirobf : Enviro-BF anime un réseau d'acteurs et de décideurs de l'environnement au Burkina-Faso. Il a pour objectif d'être un véritable outil d'aide à la décision. Envirobf est avant tout un site internet pédagogique de sensibilisation au développement durable avec quelques actualités – site de très bon niveau et de très bonne qualité, avec une information abondante destinée aux acteurs, décideurs et citoyens burkinabés
- Le Centre d'Expertise pour le Développement Durable en Afrique (CEDDA) créé en 2008 et a pour objectif d'avoir un véritable rôle local de renforcement de capacité, d'échanges d'expériences et de publications en matière de développement durable. Il vient de lancer un programme de partenariat à l'appui aux collectivités territoriales au Burkina Faso (PACT Burkina) et un projet de renforcement des capacités des acteurs du développement rural en Ecologie (« RECADRE » - prise en compte des préoccupations environnementales dans les activités de production agro-sylvo-pastorales des communautés de base et de groupements de producteurs).

**Au niveau national**, la démarche engagée par le Burkina Faso qui se base sur un document stratégique de référence qu'est le CLSP pour le faire évoluer vers une SNDD est une approche très intégratrice que l'on peut qualifier de remarquable. On peut souligner une volonté politique forte d'évaluer les politiques publiques nationales au regard du développement durable pour préparer l'élaboration et la mise en œuvre d'une SNDD. Parmi les recommandations faites lors de la revue par les pairs de la SNDD du Burkina Faso, certaines mettent en évidence que :

« - La deuxième version du CLSP a évolué en passant de 4 à 9 domaines prioritaires, en adoptant des principes de développement durable, et en rajoutant des actions en matière d'environnement et d'équité sociale mais n'a pas conduit à une amélioration notable de la durabilité des programmes existants et de leur mise en œuvre

- La révision qui est prévue en 2010 devrait s'appuyer sur une analyse stratégique et une évaluation de la durabilité des différentes actions engagées [...]
- la SNDD pourrait être déclinée par les collectivités locales à travers des processus de type Agenda 21 local. Pour faciliter cela, la SNDD devrait intégrer leurs préoccupations

- le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso devrait être mis à profit pour placer le développement durable au centre des actions à entreprendre par les collectivités locales.
- les démarches communautaires de développement durable de type Agenda 21 local pourraient être initiés dans certaines collectivités locales avec l'appui technique du CONEDD et le soutien de la coopération décentralisée. »

## **b) Etat des lieux des agendas 21 locaux au Burkina Faso**

**Au niveau local**, l'approche intégrée du développement durable dans les politiques publiques locales est absente au Burkina Faso. De nombreuses initiatives locales sectorielles sont conduites à tous les échelons territoriaux. Dans les milieux très ruraux et les villages, on peut noter les approches participatives impliquant les populations dans l'action et le changement de leurs pratiques.

Aujourd'hui, il n'existe pas de relais pour animer, inciter et fédérer des démarches globales de développement durable sur les territoires locaux. Il n'existe pas de réseaux de collectivités dédiés spécifiquement au développement durable. En revanche, on peut relever un fort potentiel de renforcement de capacités via un vivier d'associations locales, d'une mouvance intellectuelle forte (via des sites internet de qualité, de groupes d'experts locaux, de centre de recherches locaux...) qui se mobilisent sur les questions de développement durable. Des organisations qui se mettent progressivement en place telles que le CEDDA pourraient à terme jouer le rôle de réseaux de collectivités sur les questions de développement durable.

## **1.2.2 Le cas de la France**

### **a) Politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable**

#### **Le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux (2006)**

L'engagement des collectivités locales dans le développement durable se concrétise fortement à partir de 2002. Cependant, beaucoup d'entre elles considèrent qu'il y a encore fort à faire pour l'action, pour l'accompagnement et la construction d'une culture commune. C'est notamment pour répondre à cette attente qu'un cadre de référence national<sup>10</sup>, qui se veut un dispositif de reconnaissance et d'appui pour ces démarches, a été proposé par le Ministère chargé du développement durable en 2006. Celui-ci retient 5 finalités pour le développement durable : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il retient également cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets : stratégie d'amélioration continue ; participation ; organisation du pilotage ; transversalité des approches ; évaluation partagée.

<sup>10</sup> Le cadre de référence national : <http://www.ecologie.gouv.fr/Cadre-de-referenc.html>

## **Dispositifs d'encouragement et d'appui pour la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable**

En France, l'immixtion de la dimension développement durable dans les politiques et outils d'aménagement est progressive. Elle se traduit à travers l'évolution des textes mais également l'évolution des outils incitatifs ou d'appui développés en particulier par le Ministère en charge de l'environnement.

En 2002 à Johannesburg, les collectivités territoriales françaises, dans une déclaration solennelle, se sont engagées à élaborer et mettre en œuvre des agendas 21 locaux.

L'engagement dans un agenda 21 local reste cependant volontaire. Certaines collectivités choisissent d'ailleurs d'autres « appellations » pour leur projet territorial de développement durable.

### **Les textes incitatifs**

Les dernières lois d'urbanisme (Solidarité et Renouvellement Urbains - 2000, Urbanisme et Habitat - 2003) ont fait du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le cadre stratégique des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). De même les contrats de Pays et d'Agglomération font référence à l'agenda 21 de Rio. Enfin, dans sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD), l'État s'était engagé à « favoriser la mise en place de 500 Agendas 21 locaux d'ici 2008 ».

### **Les dispositifs d'appui et de reconnaissance**

Dès **1997**, le Ministère de l'environnement lance plusieurs appels à projets afin de soutenir les territoires dans leur démarche et de sensibiliser le plus largement possible les acteurs non initiés au développement durable. Ils permettront également de repérer les démarches et outils, les « bonnes pratiques », de les capitaliser et de les faire connaître. Le premier appel à projets « outils et démarches vue de la réalisation d'agendas 21 locaux » est axé principalement sur l'intégration des questions environnementales (16 projets lauréats). Un deuxième appel à projets en 2000 met l'accent sur les aspects économiques est lancé (29 lauréats). Enfin le troisième, en 2003, plus opérationnel, est centré sur la prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement (40 lauréats).

En **2006**, des « appels à reconnaissance » des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux sont lancés par le Ministère en charge du développement durable sur la base d'un cadre de référence. La reconnaissance est un gage de qualité des projets et de cohérence des politiques menées par les collectivités territoriales vis-à-vis du développement durable. En 2007, deux appels à reconnaissance ont permis de reconnaître 64 territoires comme projets territoriaux de développement durable. Une troisième session de reconnaissance a été organisée en 2008 (dont les résultats sont prévus pour début 2009).

### **Les réseaux d'acteurs**

Le Ministère lance autour des appels à projet **un réseau de collectivités et d'acteurs autour du suivi des projets**. Les temps forts des échanges se sont concrétisés lors d'ateliers de suivi qui rassemblaient autour de thèmes transversaux les collectivités qui « font », les chercheurs qui « observent » et les institutions qui « appuient ». C'est ainsi que les termes « entreprendre », « accueillir », « transmettre », « habiter » ont été déclinés dans toute leur acception en termes de développement durable. Ce réseau et ces échanges se sont concrétisés par l'élaboration d'un « cadre de référence » proposé par le Ministère de l'écologie et du développement durable en 2006. Ce réseau s'est achevé avec la fin des appels à projets.

Un réseau des territoires « reconnus » est aujourd'hui animé par le Ministère.

Parallèlement, naît en 2006, l'**Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable**, sous l'impulsion du Ministère, de l'association 4D, du Comité 21 et de l'Association des Maires de France.

Animé par l'association 4D, l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable a pour objectif de recenser et de capitaliser les pratiques et projets territoriaux de développement durable des collectivités locales françaises (régions, départements, communes, intercommunalités, pays et parcs naturels régionaux...), d'échanger autour des pratiques et de produire des repères pour l'action<sup>11</sup>.

## **b) Etat des lieux des agendas 21 locaux en France**

En octobre 2008, l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable publie un panorama des pratiques territoriales de développement durable en France<sup>12</sup>.

Il estimait en octobre 2008 à près de 300 le nombre d'agendas 21 locaux et de projets territoriaux de développement durable en France, à toutes les échelles territoriales : départementale, régionale, intercommunale et communale.

Au cours de ces dernières années, la formalisation des démarches territoriales de développement durable (appels à projet, cadre de référence national), a favorisé la structuration de l'action des collectivités, les a placé en France au cœur des débats sur le développement durable et les incite à parfaire leurs projets.

Au regard des données de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, on observe en France :

- Un engagement fort des Régions (la ½ engagée), des Départements (le 1/3), des Communautés urbaines (¾) ;
- Un rôle fondamental de l'intercommunalité, des agences locales pour le développement durable et du niveau local supérieur (région, département) dans l'engagement des territoires dans une démarche territoriale de développement durable ;
- Une mise en œuvre progressive des démarches territoriales de développement durable : la moitié des collectivités en sont au stade de la définition de leur agendas 21 ;
- Un engagement croissant des collectivités depuis 2002 avec notamment de nombreuses collectivités qui au moment des élections en 2008 inscrivent l'agenda 21 local dans leur mandat politique.

---

<sup>11</sup> [www.observatoire-territoires-durables.org](http://www.observatoire-territoires-durables.org)

<sup>12</sup> [http://www.observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/Panorama\\_FINAL.pdf](http://www.observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/Panorama_FINAL.pdf)

## 1.2.3 Le cas de Madagascar

### a) Politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable

#### **Une territorialisation progressive des politiques environnementales intégrées aux politiques de développement**

Dans son rapport 2006 rendant compte des progrès réalisés par le MAP, le gouvernement malgache annonçait que « *la totalité des 22 Plans Régionaux de Développement (PRD) ont un volet environnemental. Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement du territoire, les plus grandes villes sont dotées de plans d'urbanisme directeurs intégrant la dimension environnementale.* »

Le Plan d'Action Environnemental comprenait dans sa deuxième phase des mécanismes de territorialisation de la gestion des ressources naturelles dans une logique d'aménagement du territoire :

- *La Gestion Locale Sécurisée (GELOSE), avec le transfert aux communautés locales de la gestion des Ressources Naturelles Renouvelables de leur terroir, la sécurisation Foncière.*
- *L'Appui à la Gestion Régionalisée du PAE et à l'Approche Spatiale (AGERAS) vers des stratégies concertées de Gestion Durable des Ressources Naturelles et Humaines par l'intégration spatiale, dans les stratégies concertées, des efforts de développement.*

#### **En parallèle à une décentralisation encore en chantier**

Cette prise en compte progressive des enjeux environnementaux au niveau local a été rendue possible par le processus de décentralisation à Madagascar, dont les premiers jalons ont été posés dès les années 1990 avec la mise en place des communes en 1995, des provinces autonomes en 1998 (supprimées en 2007), et des 22 régions en septembre 2004.

Le cadre actuellement en vigueur comprend :

- La Lettre de Politique de Décentralisation et de Déconcentration (LP2D) qui fixe les grandes orientations et les axes stratégiques,
- Le Programme National de Décentralisation et de Déconcentration (PN2D) qui précise les objectifs, les actions et les moyens à mobiliser et qui clarifie les rôles respectifs des responsables de sa mise en œuvre. Le PN2D lancé par l'Etat malgache en 2005, doit atteindre ses objectifs d'ici 2015.

Afin d'appuyer à la fois financièrement et techniquement les acteurs locaux, plusieurs outils ont été prévus dont les Fonds de développement local (FDL), pour cofinancer les investissements des communes et les Centres d'Appui aux Communes (CAC), pour l'appui méthodologique (aide à l'identification des besoins, mobilisation des compétences, relations avec la société civile, suivi de la qualité, planification...).

L'enveloppe totale allouée aux FDL, disponible à partir de 2009, serait de 90 millions de dollars soit entre 40 000 et 250 000 dollars pour chacune des quelques 1500 communes malgaches qui sont aujourd'hui des acteurs clés dans la mise en œuvre des politiques de développement local durable.



La mise en œuvre de ces FDL devrait permettre de briser le cercle vicieux du développement local (manque de ressources financières et capacités insuffisantes en montage de projets s'alimentent mutuellement), en mettant à disposition des communes les FDL, non sur une base forfaitaire, mais sur présentation de stratégies et de projets clairs, et ce dans le cadre d'une transparence vis à vis des citoyens.

Depuis 2006, l'Etat malgache a initié un programme de redevabilité sociale avec l'appui de la Banque Mondiale. Ce programme comporte des activités de renforcement des capacités, le suivi des dépenses publiques dans la santé et l'éducation et la budgétisation participative dans les zones d'extraction minière. Cette dernière composante est assurée par Enda ECOPOP et intervient dans sa phase pilote dans six communes de la grande Ile et met en collaboration le Programme de Gouvernance et de Développement Institutionnel, le Pole Intégré de Croissance et le Programme de Gouvernance des Ressources Minières de Madagascar. Les commune ciblées par cette intervention sont: Soenierana, Mandromondromatra, Ampasy Nahampoana situées dans la zone minière, la commune de Ivato Aéroport et le 5<sup>ème</sup> arrondissement dans la commue urbaine de Antananarivo.

#### **b) Etat des lieux des agendas 21 locaux à Madagascar**

Aucun Agenda 21 local n'a apparemment été mis en place à Madagascar, le pays n'étant pas parmi les pays partenaires du programme « Localisation des Agendas 21 » lancé en 2003 par ONU-Habitat.

Cependant, dans le cadre de la décentralisation, plusieurs communes disposent déjà d'un Plan Communal de Développement (PCD).

## **1.2.4 Le cas du Maroc**

#### **a) Politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable**

Il existe plusieurs dispositifs d'appui et de soutiens pour la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable au Maroc :

#### **La Charte de l'aménagement du territoire – institutions et instruments de mise en œuvre au niveau national et régional**

Le Maroc s'est récemment doté d'une Charte Nationale d'Aménagement du Territoire qui s'appuie entre autres sur le concept du développement durable. Les structures de mise en œuvre comportent :

- au niveau national : le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire doté, au plan décisionnel, d'une Commission Nationale Permanente.
- les Observatoires régionaux placées sous la présidence du Président du Conseil Régional.

Les instruments de mise en œuvre sont les Schémas Nationaux et Régionaux d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, complétés par les schémas sectoriels et les documents de référence locaux (Schémas Directeurs, Plans d'Aménagement Communaux, Plans Locaux d'Habitat et de Développement Urbains). Les Observatoires Régionaux contribuent à l'élaboration des Schémas Régionaux dont le Conseil Régional a la responsabilité de l'élaboration.

## **Agendas 21 locaux pour la promotion de l'environnement et du développement durable dans le milieu urbain.**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement appuie le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement à formuler et mettre en œuvre des Agendas 21 locaux sur les villes d'Agadir, Marrakech et Meknès (Programme MOR/99/001 Maroc aux villes propres - Agenda 21 locaux pour la promotion de l'environnement et du développement durable dans le milieu urbain).

ONU-HABITAT appuie par ailleurs la ville d'Essaouira pour la mise œuvre du seul Agenda 21 local qui existe au Maroc.

Ces programmes, ainsi que le programme pilote de réduction de la pauvreté urbaine, ont permis de tester des outils de planification participative locale et de renforcer les capacités des acteurs locaux pour le montage de projets opérationnels en faveur des populations défavorisées, y compris dans le domaine de l'environnement urbain.

### **b) Etat des lieux des agendas 21 locaux au Maroc**

#### **Le programme « Agendas 21 locaux des villes de Marrakech, Agadir et Meknès »**

Ce programme vise l'appui, à travers les services déconcentrés du Ministère l'Habitat, l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (MHUAE), des municipalités afin qu'elles puissent mettre en œuvre le programme Agenda 21. Il vise aussi le renforcement des capacités des collectivités locales dans le domaine environnemental et de développement durable, sur la base d'une approche participative et de concertation, et en mettant en usage les différents outils d'aide à la décision.

Ce programme est achevé en décembre 2005, seules des actions relatives aux projets démonstratifs sont encore en cours de réalisation, il s'agit de quatre projets à Meknès, trois projets à Marrakech et trois autres à Agadir.

Dans ce programme, nombreuses sont les actions qui ont été réalisées sous forme de :

- expertises relatives à l'élaboration des profils environnementaux qui ont été édités ;
- formation et de renforcement de capacité, puisque en plus des formations dispensées aux associations œuvrant dans le domaine du développement, le programme s'est attelé, dans le cadre d'un partenariat avec l'INAU, à des modules de formation en faveur des élus et des praticiens de développement. Aussi une formation de longue durée a été dispensés en Allemagne en faveur de 16 différents cadres locaux des trois villes concernées ;
- dix projets démonstratifs découlés dans leur majorité des plans d'action élaborés par les groupes de travail sont en cours d'exécution ;
- démarche d'institutionnalisation, les conseils municipaux des trois villes ont signé des conventions de domiciliation d'agenda 21 et que des efforts sont à déployer afin de concrétiser réellement l'appropriation de la démarche agenda 21 par les différentes collectivités locales.

Cette expérience a été largement documentée (profils environnementaux, brochures, dépliants, Cd Rome, rapports, note, site Internet ...). Elle a aussi servi à enrichir le débat sur la démarche territoriale entreprise par l'INDH, l'initiative nationale pour le développement humain.

### **Le programme « Appui à la formulation des Agendas 21 locaux des villes secondaires de la région de Marrakech-Tensiff-AL Haouz »**

Le programme Agenda 21 des villes secondaires de la Région Marrakech Tensiff Al Haouz, réalisé avec la coopération du PNUD est un programme qui se veut pilote, innovant. C'est la première expérience dans laquelle le programme s'est ouvert sur des villes et centres secondaires, voire même des communes rurales de cette région. Le défi est si énorme car cette expérience devrait favoriser toute éventuelle forme d'extrapolation ou reproductibilité vers d'autres territoires, et ce en respectant les spécificités locales des différentes zones.

Au début, ce programme visait 16 villes et centre de la même région, ce qui aurait été perçu comme une forme d'obligation de la démarche. En effet, il a été procédé à agir en étape, une première a concerné quatre villes (Ben Guérir, Chichawa, Aït Ourir et Kelaâ des Sraghna), la deuxième étape (Tahannaout, Imi n'Tanoute et Telat El Hanchan).

Ce programme avait porté sur :

- L'organisation des campagnes de sensibilisation sur les enjeux de l'Agenda 21 aux conseils communaux (d'Ait Ourir, Kelaat Seraghna, Chichawa, Tahanaout et Ben Guérir, Imi n'Tanout, Telat El Hanchane, Essaouira et Ksar Ait Ben Haddou) ;
- L'organisation des cycles de formation pour les animateurs et consultants locaux ;
- L'élaboration des profils environnementaux des villes et centres concernés par le programme ;
- L'organisation des premières consultations de ville ;
- La constitution des groupes thématiques et préparation des plans d'action ;
- L'organisation de sessions de formation au profit des élus.

Ce programme a été renforcé par la mise en place d'un agenda 21 local du site patrimonial de Ksar Aït Ben Haddou comme une véritable mise en valeur de nos richesses architecturales traditionnelles. La relance de l'agenda 21 d'Essaouira a constitué elle aussi une forme de reconnaissance des origines de ce programme qui a débuté dans la ville d'Essaouira depuis 1996.

Ceci dit, ces deux centres connaissent des contraintes qui handicapent le déroulement normal du programme Agenda 21, ces contraintes sont d'ordre institutionnel, organisationnel mais elles expriment aussi les difficultés que posent le choix des compétences et ressources humaines appropriées et comment concilier entre les intérêts qui peuvent apparaître et dont les répercussions risquent de compromettre le processus tout entier.

### **Le programme de « Mise en œuvre et accompagnement du processus Agenda 21 dans les provinces du Sud du Royaume »**

Le programme intitulé « Mise en œuvre et accompagnement du processus Agenda 21 local dans les provinces du Sud du Royaume » vise à mettre en œuvre, à l'échelle des centres urbains de Tata, Guelmim, Assa, Tan Tan, Tarfaya et Foug El Hisn, l'approche Agenda 21 local comme instrument d'aide à la prise de décision en faveur des collectivités locales, pour un développement intégré et durable. Il vise aussi à renforcer le processus agenda 21 local initié dans d'autres villes et à appuyer l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Ce programme a été initié par l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, avec d'autres partenaires qui sont le PNUD, UN-Habitat, le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et les Conseils municipaux des villes de Tata, Guelmim, Assa, Tan Tan, Tarfaya et Foug El Hisn.

Le programme dans la phase d'élaboration des profils environnementaux de ces centres, celui de Tan Tan est déjà élaboré, les coordinateurs (national et locaux) sont déjà recrutés.

### **Le programme d'accompagnement des villes de la province d'El Hajeb dans la mise en place d'Agendas 21 locaux**

Le programme d'accompagnement des villes de la Province d'El Hajeb dans la mise en place d'Agendas 21 Locaux vise à accompagner les collectivités locales de la Province d'El Hajeb dans la mise en œuvre et la conduite de leurs propres Agendas 21 Locaux. Il a pour objectif d'aider les villes de la Province d'El Hajeb (Agouray, Sabaa Ayoun, Ain Taouajtat et El Hajeb) à monter des projets qui répondent aux priorités des citoyens tout en développant des partenariats et en mobilisant les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des plans d'action des Agendas 21. Aussi, ce projet vise à capitaliser l'expérience de l'agenda 21 local de la ville de Meknès.

Les partenaires impliqués dans le programme sont le MHUAE, le PNUD et l'ensemble des acteurs municipaux, provinciaux et régionaux sous la coordination de l'IRATE de Meknès Tafilalet et le gouverneur d'El Hajeb.

### **Elaboration des Agendas 21 locaux des municipalités d'Al'Hoceima, d'Imzouren, de Bni Bouayach et de Targuist, Province d'Al Hoceima**

Le document du projet a été préparé conjointement entre la Direction de l'appui territorial (DAT) du Ministère l'Habitat, l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace et l'IRATE de Taza Al Hoceima Taounate, et a fait, par la suite, l'objet d'une série d'échanges au cours desquels il a été allié entre la vision des espagnoles et l'approche adoptée généralement dans les expériences nationales Agendas 21 précédentes.

### **Provinces et municipalités demandeuse d'adoption d'Agenda 21 local**

Compte tenu des efforts déployés par le programme Agenda 21 initié par le Ministère l'Habitat, l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace et le PNUD et renforcé par d'autres partenaires qui ont généré des acquis et des atouts en faveur d'une bonne gouvernance articulée sur le partenariat et la concertation, nombreux sont les centres et villes qui se sont portés prêt pour adhérer au programme agenda 21 local. A titre d'exemple, on cite le conseil municipal de Tiznite, la province de Larach, la province de Béni Mellal, le conseil de ville de Salé la commune rurale de Talat n'Yaâcoub ....

## 1.2.5 Le cas du Québec<sup>13</sup>

### a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable

#### Dispositifs d'encouragement et d'appui pour la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable

Le Québec a mis en place un **Fonds Municipal Vert** (FMV) en 2000. Ce fonds accorde notamment des subventions aux collectivités pour l'élaboration de plans de développement durable. Il soutient également les municipalités dans leurs initiatives visant à améliorer la qualité de l'air, des eaux, des sols et à aborder les changements climatiques. Les projets proposés doivent avoir le potentiel d'améliorer de manière significative le rendement sur le plan environnemental ou énergétique par rapport au rendement des pratiques courantes. Les critères de sélection des projets portent notamment sur les liens avec les plans existants, sur l'approche systémique, sur la détermination d'objectifs de développement durable, sur l'innovation...Le FMV permet de financer des plans, des études et des investissements.

Parallèlement, le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs a lancé **plusieurs programmes** pour inciter les collectivités à mettre en œuvre des projets sur des thèmes spécifiques tels que :

- le programme ClimatSol, programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés
- le programme Climat Municipalités
- le programme « Coupez le Moteur », qui met en œuvre le Plan d'action québécois 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques, qui vise à inciter les municipalités du Québec à adopter un règlement pour contrer les effets de la marche au ralenti inutile des véhicules
- le programme de redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination des matières résiduelles qui vise à réduire les quantités de déchets destinées à l'élimination, et du coup, à augmenter la durée de vie des lieux d'élimination.

#### Les réseaux de collectivités mobilisés pour la mise en œuvre du développement durable des territoires

Le Québec dispose de différents centres de ressources sur le développement durable :

- **Vivre en ville** : cette association a pour mission l'amélioration de la qualité de l'environnement et des milieux de vie par la recherche d'un **aménagement du territoire** optimal. Elle contribue à l'émergence d'une vision nouvelle du

---

<sup>13</sup> Sources :

- Centre Québécois du Développement Durable (CQDD) : <http://www.cqdd.ca/> ; <http://www.cqdd.qc.ca/cqdd.php?page=animation>
- Le service de planification en développement durable offre aux institutions un plan d'accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'action de développement durable pour leur organisation. Un exemple d'Agenda 21 local : [http://www.cqdd.qc.ca/images/files/Projets/FicheSucces\\_A21L.pdf](http://www.cqdd.qc.ca/images/files/Projets/FicheSucces_A21L.pdf)
- Signature d'un partenariat entre l'Union des municipalités du Québec, le Réseau québécois des villes et des villages en santé et le Centre québécois de développement durable : <http://www.cqdd.qc.ca/cqdd.php?page=partenaire>
- Union des Municipalités du Québec (UMQ) : <http://www.umq.qc.ca>
- Vivre en ville : <http://www.vivreenville.org/> →
- Réseau québécois de villes et villages en santé (RQVVS) : <http://www.rqvvs.qc.ca/>
- Guide pour les Agenda 21e siècle locaux au Québec : <http://www.a21.qc.ca>

développement des agglomérations québécoises en s'appuyant sur des recherches, en développant et en mettant à disposition des outils de formation et en organisant des événements.

- **Réseau des villes et villages en santé du Québec (RQVVS)** : ce réseau a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement durable à travers tout le Québec, avec une entrée plus centrée sur la **santé**. Il mise sur les échanges et le partage entre toutes les municipalités.
- **Centre québécois du développement durable (CQDD)** : cette association a pour mission de développer et adapter des **outils** de développement durable visant l'amélioration des performances environnementales / sociales / économiques, de les expérimenter, et de les mettre au service de tout acteur (entreprises, institution, ministères, organismes et intervenants sociaux). Son mode d'action porte sur la publication d'ouvrages, l'accompagnement méthodologique de différents types d'acteurs.
- **l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)** est une association d'élus de collectivités territoriales, à vocation plus généraliste. Depuis 2000, l'UMQ s'est engagée sur les questions de développement durable en adoptant une approche transversale du traitement de ses dossiers au regard du développement durable.
- RQVVS, le CQDD et l'UMQ ont signé en 2007 une convention de partenariats en vue de définir un plan d'action visant à promouvoir le développement durable et à soutenir les initiatives locales par de la formation, le développement de projets et de l'accompagnement.
- **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** : elle a réalisé un **guide méthodologique pour la mise en œuvre d'une démarche territoriale de développement durable ou d'un agenda 21 local**, qui fait référence au Québec. Ce guide multimedia et interactif est accessible à tous sur l'internet. L'Université a un objectif de **renforcement de capacités** des collectivités québécoises, elle met à disposition à travers le site internet <http://www.a21l.qc.ca> des fiches d'expériences décrivant chaque Agenda 21 mis en œuvre par les collectivités québécoises et elle prévoit d'installer une plate-forme collaborative pour les collectivités québécoises.

## **b) État des lieux des agendas 21 locaux au Québec**

Ce sont principalement les collectivités (toute échelle confondue) qui portent les démarches territoriales de développement durable au Québec.

La mise en œuvre des agendas 21 locaux au Québec est relativement récente. Les premiers agendas 21 locaux apparaissent en 2003-2004. Auparavant, les collectivités ont beaucoup concentré leurs actions autour de l'éducation à l'environnement et au développement durable de démarches de démocratie participative.

A ce jour, on dénombre des démarches dans 3 Municipalités Régionales de Comté (MRC), 1 regroupement de municipalités, 17 municipalités et 7 quartiers. Parmi les Agendas 21 les plus avancés, on peut citer ceux de Baie Saint Paul ; Saint-Félicien, Sorel-Tracy et Lavaltrie.

En Conclusion :

Au Québec, l'approche globale de développement durable est relativement récente : tant au niveau du Gouvernement avec la mise en œuvre d'une stratégie nationale de

développement durable en 2008, qu'au niveau local, avec la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux depuis 2004.

L'Agenda 21 local gagne en popularité auprès des collectivités québécoises.

Le Québec est bien doté en structures accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de développement durable.

## 1.2.6 Le cas du Sénégal

### a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable

Le Code d'Administration Communale de 1966 fait état de prérogatives municipales dont certaines concernent l'environnement : il s'agit principalement de la collecte des déchets et de la salubrité sur les voies publiques.

La politique de décentralisation a été enclenchée au Sénégal au le 19<sup>ème</sup> siècle. Le processus s'est ensuite poursuivi après les indépendances (1960) avec la création d'un autre niveau de collectivités locale en 1972 : les communautés rurales.

C'est la loi de 1996 portant Code des collectivités locales qui renforce le processus de décentralisation avec le transfert de neuf (9) domaines de compétences aux régions, communes et communautés rurales qui s'administrent librement.

Les 9 domaines de compétence sont : Domaines ; Environnement et gestion des ressources naturelles ; Santé, population et action sociale ; Jeunesse, sports et loisirs ; Culture ; Education ; Planification ; Aménagement du territoire ; Urbanisme et Habitat.

La commune est compétente notamment pour la gestion des déchets, le reboisement et la protection des ressources en eau.

Un Plan national d'Aménagement du Territoire a été adopté en 1997 et définit les grandes lignes d'un développement durable jusqu'à l'horizon 2010.

Selon le diagnostic réalisé par ONU-Habitat au démarrage de son programme Agendas 21 locaux en 2004, la décentralisation aurait permis « *de nombreux acquis en termes d'infrastructures sociales [...] la réalisation d'écoles, de structures sanitaires, de bornes fontaines, d'équipements publics marchands. a connu un accroissement rapide depuis la mise en place du processus. [...] Cependant, la décentralisation n'a pas été suivie par un renforcement suffisant des capacités des municipalités pour leur permettre de planifier et gérer correctement le développement local.* ».

### b) Etat des lieux des agendas 21 locaux au Sénégal

L'Agenda 21 (de l'anglais « plan d'action ») pour le développement durable a été adopté par 173 chefs d'État lors du [sommet de la Terre](#), à [Rio](#), en [1992](#).

Un plan d'action n'ayant de sens que si, au delà des déclarations sur les principes, de véritables actions sont mises en œuvre au niveau local, le chapitre 28 de l'Agenda 21 invite les collectivités locales à y contribuer : « *[Elles] jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable* ».

Ainsi ONU Habitat, avec l'appui de la coopération belge et de la coopération néerlandaise, a lancé en 1995 un programme de renforcement des capacités pour accompagner une trentaine de collectivités locales pour développer et mettre en œuvre des Agendas 21 dans une trentaine de villes du Sud dites « moyennes », aux capacités faibles tant humaines que financières, et oubliées par les programmes d'appui internationaux.

Le Sénégal est souvent considéré, en Afrique de l'Ouest francophone, faisant partie des Pays les Moins Avancés mais jouissant toutefois d'une certaine stabilité politique, il est aussi le terrain d'expérimentation des programmes d'aide au développement. Il a donc fait partie des pays pilotes pour le programme « Agendas 21 locaux » (en anglais « Localising Agenda 21 ») mis en œuvre par ONU-Habitat, l'agence des Nations Unies spécialisée sur les questions urbaines, parmi 6 autres pays : le Kenya, le Maroc, le Vietnam, le Pérou, Cuba et le Brésil. L' Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) a mis en oeuvre ce programme pour le compte d'ONU Habitat. Les villes moyennes et secondaires ciblées furent Louga dans un premier temps, suivie de Guédiawaye, Matam, Saint-Louis et Tivaouane.

Le processus d'Agenda 21 s'organise autour d'une série d'activités interactives. Il comprend trois phases principales:

Première phase (six à neuf mois)	Deuxième phase (15 à 24 mois)	Troisième phase (sans limite de durée)
L'identification et la mobilisation des différents participants et des différents partenaires La familiarisation de ces partenaires avec les concepts du processus et de l'approche Agenda 21 local. La préparation du profil environnemental et l'identification des priorités environnementales qui sont discutées au cours de la consultation de ville.	Période pendant laquelle sont organisées les négociations et les discussions des différents groupes de travail permettent de préparer les stratégies et les plans d'action et de mettre en œuvre des projets de démonstration.	Poursuivre les actions précédemment initiées, Exécuter les décisions prises pour mettre en œuvre les plans d'action Assurer une institutionnalisation du processus.

Source : Guide « Le processus Agenda 21 Local : Approche et mode d'emploi », ONU Habitat

Le tableau ci-après permet de voir parmi les 6 processus d'Agenda 21 local au Sénégal, quelles sont les caractéristiques des villes concernées et quelles ont été les priorités d'action identifiées.

Ville	Louga	Guédiawaye	Saint Louis	Tivaouane	Matam
Nombre d'habitants	125 000	500 000	200 000	50 000	15 000
Position	Commune Capitale régionale	Commune de l'agglomération dakaroise	Commune Capitale régionale	Commune Chef lieu département	Commune Capitale Régionale



Ville	Louga	Guédiawaye	Saint Louis	Tivaouane	Matam
Principales activités	Commerce Agriculture Elevage	Commerce Artisanat, Ville dortoir	Pêche Commerce Artisanat Tourisme	Industries Chimiques Activités agropastorales Tourisme religieux	Agriculture Elevage Pêche fluviale artisanat
Lancement Agenda 21	1998	2004	2004	2004	2004
<b>Choix des priorités :</b> Gestion des déchets (3/5)	Gestion déchets solides		Assainissement et gestion des eaux usées	Gestion des déchets solides	Gestion ordures ménagères
Gestion des eaux (2/5)		<i>Inondations</i> Quartiers irréguliers			Gestion des eaux (pluies, usées, crues)
Impact de l'économie populaire (4/5)	Transports urbains	<i>Aménagement littoral</i>	Pêche et environnement urbain	Décongestion marché central	
Santé (2/5)	Lutte VIH/SIDA		<i>Santé communautaire</i>		

Source : « La petite fabrique locale du développement urbain durable.

De la construction programmatique à la mise en oeuvre de projets labellisés, une comparaison Nord-Sud des enjeux de la mobilisation dans quatre métropoles : Berlin, Dakar, Marrakech et Toulouse - RAPPORT FINAL - Monographie Guediawaye (Dakar)» dans le cadre du programme D2RT 2005

« Politiques territoriales et développement durable» sous la direction de Jean-Jacques GUIBBERT, géographe LISST/CIEU, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, et de Mohamadou ABDOUL, historien, ENDA Diapol, Dakar, 2008, 137 pages.

Ce sont sans surprise les questions d'environnement urbain qui sont majoritaires dans les priorités locales établies suite au processus d'Agenda 21 dans les 5 villes pilotes du programme ONU-Habitat mis en œuvre par l'IAGU. On peut se demander ici s'il n'y a pas toutefois un biais introduit d'une part dans la présentation de l'agenda 21 aux acteurs locaux comme un programme « environnemental » et son animation par une ONG dont le créneau d'action est l'environnement urbain, même si ces questions correspondent à des problèmes dont l'ampleur est indéniable.

Les Agendas 21 locaux au Sénégal sont actuellement en cours de suivi et de consolidation par un groupe composé d'IAGU, d'ONU Habitat, d'Enda/Ecopop, de la direction de

l'urbanisme, de la direction de l'aménagement du territoire, de la direction de l'aménagement urbain de la ville de Dakar et Pikine, de l'Agence de Développement municipal (ADM) et des villes concernées.

## 1.2.7 Le cas de la Suisse

La Suisse a été un des pays actifs dans la mise en place des agendas 21 locaux notamment à travers sa Stratégie nationale de développement durable qui stipule que ses principes « ne pourront être mis en œuvre que par l'implication de tous les milieux intéressés aux niveaux national, cantonal, régional et communal ». Ce texte appelle donc clairement les collectivités locales à jouer un rôle clé dans ce domaine.

### a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable

#### Définition de l'agenda 21 local en Suisse

Après le Sommet de la Terre de Rio en 1992, la Suisse s'engage à promouvoir des démarches locales dans l'esprit de l'agenda 21 mais qui ne se réfèrent pas nécessairement à ce dernier. Ainsi, on trouve différents types de projets assimilables à une démarche d'agenda 21 local : « charte de développement durable », « avenir concret », « impulsion 21 », « développement durable d'une commune » etc.

Dans ce contexte, l'ARE définit que : « une démarche de développement durable donne les structures, les compétences, les procédures et les moyens à une collectivité publique pour s'orienter vers un développement durable, de manière à lui permettre d'agir en prenant en compte le niveau local autant que le global, le court terme autant que le long terme, et considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement, dans l'optique d'une amélioration continue<sup>14</sup> ».

La démarche « Agenda 21 local », au sens des acteurs porteurs, n'est pas un plan d'actions unique et définitif, mais un plan d'actions transversal doté d'un processus d'amélioration permanente.

28 critères de qualité reposant sur trois principes clés ont été définis par le Forum de développement durable en 2004 : le respect des principes fondamentaux du développement durable, la démarche d'amélioration continue et les facteurs de succès. Ce dispositif permet aux collectivités qui sont déjà engagées dans une démarche de développement durable d'effectuer des comparaisons et sert de référence à celles qui se lancent dans une démarche nouvelle.

### Dispositifs d'encouragement et d'appui pour la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable

#### Le programme d'encouragement

<sup>14</sup> Document critères de qualité pour une démarche de développement durable, ARE ; p.10.

[http://www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00264/00539/index.html?](http://www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00264/00539/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7f,Inp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDenx_gmym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

[lang=fr&download=NHZLpZeg7f,Inp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDenx\\_gmym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00264/00539/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7f,Inp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDenx_gmym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

En 2001, la Suisse met en place un programme d'encouragement pour soutenir et financer des projets novateurs portés par les représentants de cantons, villes et communes<sup>15</sup>.

Ce programme finance des actions concrètes qui doivent répondre à certains critères dont : le caractère innovant et la reproductibilité de l'action, l'impact à long terme, la dimension participative. D'autres critères concernent la visibilité des résultats, la possibilité de mise en réseau ou le bon rapport « qualité coût ».

Ce programme permet en outre la mise en œuvre d'actions emblématiques pouvant servir d'exemples à d'autres territoires et permettant la diversification des actions conduites.

En 2005, 115 projets sont soutenus avec des financements entre 3 000 à 25 000 francs suisses (soit entre 2000 et 17 000 euros environ). La plupart des bénéficiaires sont des associations, suivis des communes et cantons.

### **L'action des organismes fédéraux**

L'OFEN (Office fédéral de l'énergie) et l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) encouragent le partenariat entre porteurs de projets, afin de mieux coordonner les actions et accroître leur efficacité dans leur démarche de développement durable.

### **Les programmes plurisectoriels de l'ARE**

- **Facteur21**<sup>16</sup> : instrument d'autoévaluation développé par SuisseEnergie, il permet d'analyser et d'évaluer les activités communales sous l'angle de la durabilité et de définir une vision du développement futur de la commune. Il est destiné aux responsables communaux, soutenus par des conseillers en processus formés.

- **Le label « Cité de l'énergie »**<sup>17</sup>, lancé en 2001 est destiné à soutenir les territoires locaux, quelle que soit leur taille, à appliquer des mesures exemplaires en matière de politique énergétique.

- **Le programme d'action environnement et santé (PAES)**<sup>18</sup> a été lancé sur la période 2001-2007 pour financer trois régions pilotes (Crans Montana, Thal et Telli) dans l'objectif d'initier des développements efficaces à moyen et à long terme dans le domaine de l'environnement et de la santé.

- **Un programme de site web « Habitat développement durable »** a été initié pour produire des publications afin de mieux sensibiliser les acteurs sur la voie de la durabilité<sup>19</sup>.

## **b) Etat des lieux des agendas 21 locaux en Suisse**

### **Le développement durable dans les Cantons**<sup>20</sup>

---

<sup>15</sup> Programme d'encouragement pour le développement durable; Etat des lieux 2001-2005 - ARE [http://www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00532/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7f,Inp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2YUq2Z6gpJCDd4N2fGym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00532/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7f,Inp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2YUq2Z6gpJCDd4N2fGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

<sup>16</sup> Plaquette de présentation de Facteur 21: [http://www.energiestadt.ch/f/joomla/downloads/werbematerialien/Publications/Brochure\\_Facteur21.pdf](http://www.energiestadt.ch/f/joomla/downloads/werbematerialien/Publications/Brochure_Facteur21.pdf)

<sup>17</sup> Label cité de l'énergie : <http://www.citedelenergie.ch/>

<sup>18</sup> Programme d'action environnement et santé : <http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/00403/01313/index.html?lang=fr>

<sup>19</sup> « Habitat et Développement Durable » ; OFSP. [http://www.wohnen-nachhaltigkeit.ch/index\\_fr.htm](http://www.wohnen-nachhaltigkeit.ch/index_fr.htm)

<sup>20</sup> Etat des lieux des démarches du développement durable dans les Cantons, ARE :

[http://www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00264/00538/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7f,Inp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2YUq2Z6gpJCDeXf7gGym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00264/00538/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7f,Inp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2YUq2Z6gpJCDeXf7gGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

En novembre 2008, l'ARE dénombre 15 cantons sur 26 engagés dans des démarches d'Agendas 21 locaux, soit plus de la moitié (ils étaient 13 en 2004). L'objectif de 70% des cantons engagés fixé en 2002 par le Forum du développement durable n'est plus très loin.

Les 15 cantons ayant entrepris une démarche de développement durable jouent un rôle de plate-forme pour les communes, de pilotage et de gestions administratives pour la mise en cohérence du développement durable communal et assurent la promotion et la coordination dans le domaine du développement durable au niveau local.

Leurs actions portent principalement sur l'aménagement du territoire, la mobilité, la formation/éducation et la sensibilisation. Les thématiques plus sociales sont souvent moins bien traitées. Les causes de non engagement évoquées sont : le manque de temps et de personnel, l'absence de volonté politique, les moyens financiers.

### **Le développement durable dans les Communes**

A l'échelle de la Suisse, la représentation des communes engagées dans une démarche de développement durable reste faible, puisque seulement 5,7% des communes sont engagées en 2003. Pourtant, cela représente 25% de la population suisse et 1/3 des villes suisses, dont 8 grandes villes telles que Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne, Winterthour, St Gall et Lucerne qui comptent à elles seules près de 16% de la population suisse.

La prise en compte de l'environnement (50% des cas) et de la volonté politique (45%) joue un rôle important dans la mise en œuvre de ces démarches. Les communes sont confrontées aux mêmes problèmes que les cantons, à savoir le manque de moyens financiers et humains.

En novembre 2008, la thématique de la sensibilisation est le plus souvent au centre des démarches de développement durable. Les autres thématiques principalement abordées sont : l'aménagement du territoire, la mobilité, la nature et le paysage. Quant aux thèmes sociaux et économiques, tels que «l'emploi», «l'égalité homme/femme», les «finances» et les «entreprises», ils ne semblent jouer qu'un rôle secondaire dans la plupart des démarches. Des thématiques telles que : changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et culturelles sont peu traitées, car elles sont considérées comme relevant des compétences régionales et fédérales.

## **1.2.8 Le cas du Tchad**

### **a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable**

L'approche territoriale du développement durable au Tchad est très récente. Cependant, si aucun dispositif n'est encore mis en place pour appuyer les collectivités territoriales dans leurs démarches au niveau local, il existe d'autres initiatives qui pourraient s'inscrire dans une perspective de développement durable :

Le projet PCGRN a prouvé qu'il est possible pour certaines communautés de prendre en charge la gestion de certains écosystèmes (réserve de faune de Binder-Léré, ressources halieutiques du Lac Léré, Forêt classée de Yamba-Berthé). Le PCGRN a démontré qu'il est possible de créer des structures supra villageoises (LODS) capable de mettre en place des systèmes de suivi et de contrôle des ressources naturelles (faunes, pêche, forêt).

L'expérience des villages **VERTS** de l'**AEDE** (agence pour l'Energie Domestique l'Environnement) démontre qu'il est possible de mettre en œuvre des systèmes de collecte et de commercialisation du bois qui profitent aux communautés et qui permettent de générer les ressources en bois.

L'expérience du PAO (projets d'appui aux Ouaddis) dans l'Est du Tchad démontre qu'il est possible d'aménager des unités de bassins versants sur une base communautaire et que les investissements effectués permettent des augmentations de rendement agricole.

L'expérience des projets d'élevage au Tchad (Programme National d'Elevage) démontre qu'il est possible d'aménager l'espace pastoral en zone d'exploitation contrôlée (périmètre pastoral pilote) en dessous des capacités de charge et que ces parcelles sous gestion permettent non seulement d'assurer une qualité constante du pâturage, une productivité accrue du cheptel, une régénération des sols et des espèces mais on a aussi noté un retour de la faune sauvage. Ce système réussit même à intégrer les pasteurs étrangers transhumants qui peuvent s'intégrer au système.

En plus de ces projets, plusieurs autres projets et programmes d'envergures prennent en compte le Développement Durable au niveau territorial. C'est le cas du projet d'Appui au développement Local (PROADEL), le projet d'Appui aux services Agricoles et des Organisations des Producteurs (PSAOP), la Gestion communautaires des Ecosystèmes (GCE), le projet d'Appui Au Développement Urbain (PADUR), le projet d'Appui au Développement de l'Economie Rurale (ADER), le projet de gestion des ressources naturelles dans la zone pétrolière par l'AEDE.

Enfin et afin de promouvoir le développement durable au niveau des collectivités territoriales, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques, à travers la Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable a inscrit, dans son plan d'action 2009, l'organisation d'un séminaire de sensibilisation et de formation des responsables des collectivités locales sur le développement durable.

## **1.2.9 Le cas de la Tunisie**

### **a) Définition et politiques d'appui à la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable**

La politique de renforcement de la mise en œuvre des approches territoriales du développement durable a été confirmée par la création du ministère de l'environnement et du développement durable depuis Novembre 2004.

Ce nouveau département ministériel, en plus de son rôle d'animateur des activités de la commission nationale du développement durable (CNDD) en action depuis 1993, développe des programmes pour activer la mise en œuvre des actions de protection de l'environnement, d'amélioration de la qualité de vie et de conservation des ressources naturelles à travers une meilleure prise en compte des exigences de l'environnement par les actions et programmes de développement à tous les niveaux. Cette orientation se traduit par la mise au point de principes d'actions qui préconisent et adaptent les approches du développement durable aux réalités sectorielles et locales du pays.

Par ailleurs suite à l'engagement de la Tunisie sur la voie de la décentralisation, et vu le rôle grandissant des régions (gouvernements) dans la planification de l'œuvre du développement économique et social, la Tunisie a opté pour la mise en place d'Agenda 21 locaux afin de tenir compte des préoccupations environnementales telles que perçues au niveau local et asseoir ainsi les bases pratiques de développement durable selon les conditions locales tout en respectant les orientations tracées par l'Agenda 21 national et dans le cadre de la vision commune pour un développement durable de la Tunisie de demain.

L'objectif étant en plus de doter les villes et les collectivités rurales d'outils de planification locales de développement, d'inciter les villes à se rapprocher des critères de la ville durable telle que définis dans le cadre du réseau des villes durables, objet de la décision du Président de la république en 1999 et précisés par le programme électoral de la Tunisie de demain( 2004).

Jusque là une centaine de villes et de localités rurales poursuivent le processus d'agenda 21 local en vue d'accéder au réseau des villes durables.

## **b) Etat des lieux des agendas 21 locaux en Tunisie**

L'Agenda 21 National élaboré et adapté depuis 1995 a infléchi les politiques et programmes de développement de la dernière décennie vers le développement durable et va se mettre à jour pour intégrer les nouveaux enjeux et les nouvelles ambitions.

Il prône la modification des modes de consommation et de développement pour une utilisation efficiente et durable des ressources et la garantie du bien être des générations actuelles et futures. Il fait appel aux principes de solidarité internationale et nationale et à la participation de tous les acteurs publics, privés et à ceux de la société civile à l'œuvre de développement.

L'Agenda 21 National tunisien accorde une place importante à l'équité et à la lutte contre la pauvreté et met en exergue le rôle des femmes dans le développement durable, de même qu'il préconise d'accorder un intérêt accru aux enfants et aux jeunes.

Guide d'intégration du développement durable dans les modes de développement du pays, l'Agenda 21 National a guidé l'élaboration des 9ème et 10ème Plans et a joué un rôle fondamental dans les politiques et programmes de la décennie écoulée mais les nouveaux défis et ambitions de développement plaident aujourd'hui pour son actualisation.

L'intégration de la Tunisie dans l'espace monde, les pressions accrues pesant sur les ressources naturelles, le nouveau rôle de l'Etat, l'accélération du processus de décentralisation et de participation de la société civile au processus de développement, méritent d'être traduits en actions dans un Agenda 21 National enrichi.

Une centaine de villes sont déjà impliquées volontairement dans le processus d'élaboration d'agenda 21 local, et toutes les régions du pays (24 gouvernorats) viennent selon une approche participative, de finaliser leur programme régional de l'environnement pour le développement durable qui les prépare à présenter des actions et propositions concrètes et consensuelles à faire inscrire parmi les priorités du 11ème plan (2007- 2011).

## **Chapitre - 2 - Résultats de l'enquête**

## 2.1. Rappel de la méthodologie d'enquête

L'état des lieux a pour objectif de recenser les attentes et les besoins des acteurs locaux identifiés dans les pays pilotes en ce qui concerne la mise en place d'un réseau francophone pour le développement durable des territoires.

Cette première phase du projet permet d'évaluer la pertinence d'un tel réseau et de déterminer les modalités d'échanges entre acteurs au sein du réseau, ainsi que les actions et services à mettre en place par la suite.

Les conditions d'implication des acteurs dans le réseau ont été également identifiées.

Au cours de l'état des lieux, le niveau d'implication potentiel ou souhaité des acteurs sera clairement précisé.

L'état des lieux s'appuie essentiellement sur :

### 2.1.1 Elaboration et envoi d'un questionnaire

Du point de vue méthodologique, les porteurs du projet TerriDD ont fait le choix d'une approche qualitative plutôt que quantitative. Les collectivités et les réseaux de collectivités ont été soigneusement choisis notamment en s'appuyant sur des informations recueillies auprès de relais locaux ou dans le cadre de la veille (voir ci-dessus). Les questionnaires ont été envoyés par mail auprès de 10 à 15 collectivités et partenaires relais potentiels par pays.

Préalablement à l'envoi des questionnaires, l'IEPF a adressé :

- une lettre de soutien au Ministre de l'environnement de chacun des 8 Etats ou Gouvernement pour informer du projet de réseau TerriDD et de la démarche de sondage auprès de certaines collectivités et réseaux de collectivités
- une lettre de soutien adressé au Maire de chaque collectivité et au Président de chaque réseau collectivité pour les informer du projet et du sondage.

### 2.1.2 Réalisation de quelques rencontres

Des entretiens directs ont été réalisés auprès d'acteurs identifiés susceptibles ou non faire partie du réseau, pouvant avoir une certaine expérience de l'animation de réseau sur les questions territoriales de développement durable à l'échelle internationale.

### 2.1.3 Etat de l'envoi et de retours des questionnaires

#### **France et Suisse (suivi par 4D) :**

Pour la France, des questionnaires ont été envoyés :

- à 13 collectivités : 7 ont répondu au questionnaire
- à 4 réseaux de collectivités : 2 ont répondu au questionnaire.

Pour la Suisse, des questionnaires ont été envoyés :

- à 9 collectivités : 2 ont répondu au questionnaire
- à 3 réseaux de collectivités : 1 a répondu au questionnaire.



### **Sénégal et Madagascar (suivi par ENDA)**

Enda Europe s'est appuyée sur Enda Ecopop, entité de la même ONG internationale Enda Tiers Monde basée au Sénégal et spécialisée sur les questions de gouvernance locale et de formation des acteurs locaux en Afrique francophone. Enda Ecopop s'est adressée à son réseau de collectivités locales partenaires au Sénégal et à Madagascar pour repérer les collectivités et les réseaux de collectivités, pour envoyer les questionnaires et les réceptionner.

Pour le Sénégal, des questionnaires ont été envoyés :

- à 11 collectivités : 4 ont répondu au questionnaire
- à 1 réseau de collectivité : 1 réponse de l'Association des Maires du Sénégal (AMS)

Pour Madagascar, des questionnaires ont été envoyés :

- à 4 collectivités : 1 a répondu au questionnaire
- à 1 réseau de collectivité : L'association des maires malgaches n'est pas fonctionnelle actuellement du fait des rivalités internes entre la Majorité autour du Président de la République et le parti du maire de la capitale Antananarivo. Depuis les événements de février-mars 2009, l'Association des Maires ne mène aucune activité et n'a pu renouveler ses instances.

### **Maroc et Tunisie (suivi par le cabinet Alliadev)**

Pour le Maroc, des questionnaires ont été envoyés :

- à 11 collectivités : 4 ont répondu au questionnaire
- à 2 réseaux de collectivités : 1 a répondu au questionnaire.

Pour la Tunisie, des questionnaires ont été envoyés :

- à 8 collectivités : aucune réponse pour l'instant
- à 2 réseaux de collectivités : aucune réponse pour l'instant.

### **Québec et Burkina Faso (suivi par le CIRIDD)**

Pour le Burkina Faso, des questionnaires ont été envoyés :

- à 9 collectivités : 9 ont répondu au questionnaire
- à 3 réseaux de collectivités : 2 ont répondu au questionnaire.

Pour le Québec, des questionnaires ont été envoyés :

- à 8 collectivités : 2 ont répondu au questionnaire
- à 6 réseaux de collectivités : 2 ont répondu au questionnaire.

**Soit au total, des questionnaires ont été envoyés à :**

**71 collectivités à travers les 8 pays pilotes : 34 collectivités ont répondu (soit 48%) ;**

**22 réseaux de collectivités à travers les 8 pays pilotes : 10 réseaux ont répondu (soit 45%).**

## 2.2. Présentation des partenaires relais potentiels de TerriDD

### 2.2.1 Le cas du Burkina Faso

Créée en 2008, le **centre d'expertise pour le développement durable en Afrique (CEDDA)**<sup>21</sup>, est une association qui a pour objectifs de :

- Contribuer à la formulation de politiques et stratégies de développement durable adaptées ;
- Développer les compétences nécessaires pour garantir la promotion socio-économique, le développement de l'agriculture et la protection de l'environnement pour le développement durable ;
- Evaluer les politiques sectorielles de développement durable, notamment les politiques économiques, environnementales et sociales ;
- Mener les études et réflexions sur le développement durable en Afrique ;
- Mener des services au profit des collectivités et des entreprises ;
- Accompagner les processus de décentralisation tenant compte du développement durable ;
- Mener des actions et programmes pilotes de mise en œuvre du développement durable.

Ses domaines et axes d'intervention portent essentiellement sur la gouvernance, le développement économique et social, l'environnement et le développement durable. Malgré sa création très récente, le CEDDA semble très actif.

Il a déjà lancé plusieurs publications (Etre femme au Burkina Faso, Lignes directrices pour les modes de production et de consommation durable au Burkina Faso, L'économie de l'environnement au Burkina Faso) et a défini trois principaux programmes à mettre en œuvre :

- **Le Partenariat pour l'Appui aux Collectivités Territoriales du Burkina Faso** (PACT Burkina) pour le renforcement des capacités de Gouvernance des Collectivités Territoriales ; l'appui au montage et à l'exécution de projets et programmes de développement dans les Collectivités Territoriales ; et la mobilisation de financements nationaux et internationaux au profit des Collectivités Territoriales ;
- **Le Projet de renforcement des capacités des acteurs du développement rural en Ecologie « RECADRE »** (l'amélioration de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les activités de production agro-sylvo-pastorales des communautés de base et groupements de producteurs)
- **Le Programme Genre et Développement** qui comprend les volets formation, appui et accompagnement des structures en matière de prise en compte du Genre.

**Le CEDDA** a été très impliqué dans le cadre de la phase de préfiguration du projet de réseau Terri-DD. Il a fourni de nombreux contacts et coordonnées qui ont permis de recueillir une dizaine de questionnaires. Le CEDDA a répondu collectivement au questionnaire avec certains membres de l'association. **Il est intéressé par le projet de réseau TerriDD, il souhaiterait pouvoir y participer et également devenir partenaire-relais du réseau.**

---

<sup>21</sup> Description des objectifs et des missions du CEDDA à partir d'une plaquette transmise par le CEDDA

**La Maison de la Coopération Décentralisée** n'a pas de stratégie spécifique en matière de développement durable. Elle est une association qui a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles et de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales du Sud, via le soutien de la coopération décentralisée. Aucune action n'a été conduite par la Maison de la Coopération Décentralisée en matière de développement durable à l'attention des collectivités du Burkina Faso. En revanche, **la Maison de la Coopération Décentralisée est intéressée par le projet de réseau TerriDD, elle souhaiterait pouvoir y participer et également devenir partenaire-relais du réseau.**

## 2.2.2 Le cas de la France

### L'association des Maires de France

Fondée en 1907, l'Association des Maires de France réunit près de 36 000 adhérents, dont 1370 intercommunalités. L'association est administrée par un bureau de 36 membres. Un réseau de 100 associations départementales de maires contribue à l'exercice des missions de l'AMF.

Dans le cadre de la Maison européenne des pouvoirs locaux à Bruxelles, l'AMF relaie désormais les préoccupations et défend les intérêts des maires sur les dossiers européens.

#### **Deux missions guident l'action de l'AMF :**

- **Etre une force de proposition et de représentation** privilégié des collectivités auprès des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.
- **Etre une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision** pour les élus sur les questions législatives et réglementaires.

#### **Les actions conduites par l'AMF :**

- organisation du Congrès des Maires de France et du salon des Maires et des Collectivités Locales une fois par an
- publication de La revue Maires de France et Présidents de communautés : dossiers d'actualité, présentation d'initiatives et d'expériences et d'idées nouvelles
- Publication de La Lettre Maires et présidents de communautés de France : information pratique et brève sur l'actualité juridique et réglementaire
- Un site internet informatif généraliste et des espaces thématiques intranet dédié aux adhérents pour des échanges d'expériences...

#### **Une implication croissante dans le développement durable :**

En 2007, l'AMF élabore de manière concertée la charte des maires pour l'Environnement, document auquel les collectivités peuvent adhérer et s'engagent ainsi à poursuivre des objectifs de développement durable sur leur commune.

L'AMF est également partenaire actif de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable.

Elle investit, dans ces groupes de travail (commissions environnement, urbanisme...), des sujets aussi diverses que l'éco responsabilité des collectivités, l'urbanisme, la téléphonie mobile, les sites pollués, l'environnement...

Elle est également présente et prend position dans les débats législatifs nationaux concernant les questions de développement durable : Grenelle de l'Environnement, lois sur les parcs nationaux, loi « démocratie de proximité » ...

### **L'association 4D (Dossiers Débats pour le Développement Durable)**

L'Association 4D a été créée en 1993 après le Sommet de la terre de Rio pour veiller à la mise en œuvre des engagements en faveur du développement durable en France. Elle a pour ainsi mission de :

- favoriser le partage d'informations, de connaissances et d'expériences sur le développement durable par la mise en réseaux des acteurs au niveau local et international : animation de l'Observatoire National des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, l'Encyclopédie du développement durable, un centre de ressources sur le développement durable,
- former au développement durable et à ses applications locales, les élus, les agents des collectivités, les associations, les entreprises etc.
- susciter le débat et la confrontation d'idées : conférences tous les mois sur le développement durable, organisation de séminaires...

L'association est dirigé par son conseil d'administration (20 personnes) et travaille en étroit partenariat avec de nombreux partenaires français et internationaux.

Depuis 2006, l'Association 4D anime l'Observatoire national des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable. L'Observatoire est une plateforme d'information et d'échanges dédiée aux collectivités locales et territoires de projet sur les pratiques territoriales de développement durable.

Il capitalise et diffuse les expériences existantes en matière de pratiques de développement durable, organise des rencontres entre les acteurs et élabore des outils et repères pour l'action. En 2008, l'Observatoire est constitué d'un réseau de 200 collectivités.

C'est un projet qui est conduit en partenariat avec le Ministère du développement durable, l'Association des Maires de France et l'association Comité 21.

<http://observatoire-territoires-durables.org>

[contact@observatoire-territoires-durables.org](mailto:contact@observatoire-territoires-durables.org)

## 2.2.3 Le cas de Madagascar

**ENDA (Environnement développement action)** est une ONG internationale œuvrant dans le domaine du développement durable et de la promotion de la citoyenneté dans les Pays du Sud. Enda, dont le siège est situé à Dakar depuis 1972, est présente dans une quinzaine de pays du Sud et dispose d'un bureau de représentation à Paris, Enda Europe.

De nombreuses équipes d'Enda agissent dans le domaine du **développement durable local** au Maroc, au Sénégal, au Mali, à Madagascar, etc. La méthodologie privilégiée par Enda consiste à **former les acteurs locaux** (collectivités territoriales et associations) puis à accompagner ces acteurs locaux en vue de mettre en place des **plans de développement locaux concertés** compatibles avec les principes du développement durable.

Enda Europe a pour vocation de soutenir les entités d'Enda situées au Sud. Enda Europe joue également un rôle d'interface entre les institutions et acteurs français actifs en matière de coopération et les groupes Enda basés au Sud. Enda a ainsi joué un rôle actif dans le cadre du Programme Concerté Maroc ([www.pcm.ma](http://www.pcm.ma)) dans lequel elle a animé la composante développement local de ce programme partenarial entre des acteurs français et marocains de la société civile.

ONG pionnière dans **l'accompagnement d'Agendas 21 dans les territoires du Sud** (notamment Sénégal, Maroc) et d'actions de développement durable sur les 3 continents notamment en Francophonie, Enda promeut une approche du développement durable axée sur les principes suivants :

1. Accompagner les acteurs, les dynamiques et le changement social
2. Initier et consolider des innovations et alternatives pour l'insertion (ex : circuit de compostage - maraîchage – restaurants populaires bio)
3. Changer d'échelle afin de donner plus d'impact aux initiatives (formation des élus locaux, mise en réseau à l'échelle ouest-africaine et internationale)
4. Faire entendre la voix des groupes marginalisés
5. Promouvoir l'accès aux services de base et vulgariser des expériences innovantes (ex : techniques d'assainissement appropriées, peu coûteuses...)
6. Promotion du dialogue et de la concertation sur les politiques publiques

Enda, à travers son équipe spécialisée RUP (relais pour le développement urbain participatif) s'implique dans des réseaux sur le Développement Durable; elle est ainsi :

- Point Focal pour l'Afrique Francophone de la [Coalition Internationale pour l'Habitat](#) (HIC)
- Coordination du Programme Habitat et Environnement (HEC) d'HIC au niveau mondial ;
- Centre Régional pour l'Afrique Francophone du Programme Meilleures Pratiques et Leadership Local ([Best Practices](#) and Local Leadership Programme) initié par le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH - Habitat)
- Institution partenaire régionale de l'[Observatoire Mondial Urbain](#) du Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH - Habitat ), pour la formation et le montage d'observatoires urbains en Afrique Francophone. Voir [http://rup.enda.sn/acc\\_actions\\_fr.htm](http://rup.enda.sn/acc_actions_fr.htm)

Quelques publications :

- Bulletins trimestriels « Lettre Urbaine » (en français) et « Habitat and Environment » (en anglais)
- *Observatoires de développement local Dialogue politique sur la production sociale d'habitat*, Enda RUP et ASDI; 2006
- *Evaluation of Urban Observatories in Francophone Africa*, Enda RUP; 2006.
- *Villes entrepreneurs*, Enda, 175 p, 1996
- *D'un programme d'actions locales à un fonds communautaire pour l'assainissement de quartiers urbains pauvres - Quel financement pour les initiatives locales en matière d'environnement urbain ?*, Enda RUP, 1995
- *Expériences de développement local au Maroc*. Ouvrage collectif de capitalisation coordonné par A. Wittmann, Enda Europe, Programme Concerté Maroc, 2005, 158 pages, français/arabe.
- *La concertation locale dans les projets de développement : enjeux, pratiques et perspectives*, K. Kernem, Enda Europe, 2004, 63 pages
- *Les agendas 21 locaux en Francophonie. Etat des lieux, acquis méthodologiques et contraintes*, contribution présentée lors de l'Atelier d'Echanges sur les A21, Lille, F. Yaker, Enda Europe, 2003.

A Madagascar, Enda est présente depuis plus de 10 ans avec une équipe permanente de 40 salariés (Enda Océan Indien) à Tananarive et à Mahajanga, et intervient également sur le thème spécifique de la gouvernance locale via l'équipe Enda Ecopop.

## 2.2.4 Le cas du Maroc

**La Direction d'aménagement du territoire (DAT)**, partenaire relais du réseau TerriDD, est l'une des directions techniques du **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'aménagement de l'espace**. Elle a pour objectif, d'une part l'introduction de la pensée de long terme dans l'action publique et d'autre part, d'inciter les acteurs à prendre en considération, dans l'élaboration de tout projet, les 3 principes de l'aménagement du territoire : efficacité économique, équité sociale et durabilité des ressources naturelles de notre pays. Les missions de la DAT consiste à :

- œuvrer pour une meilleure répartition des hommes et des activités sur l'ensemble du territoire, notamment par la détermination et l'exploitation rationnelle des potentialités nationales, régionales et locales ;
- valoriser l'espace, en vue d'améliorer ses caractéristiques et ses qualités fonctionnelles pour l'adapter aux besoins de la collectivité tout en assurant à ses éléments la protection nécessaire au renouvellement de ses ressources ;
- veiller à l'élaboration des études et à la mise en application des normes et règlements liés à l'aménagement du territoire ;
- créer et d'améliorer les conditions nécessaires à l'adaptation des options du développement aux exigences du contexte international et régional ;
- inciter et d'harmoniser les initiatives d'aménagement et d'investissement en vue de réduire les distorsions à caractère physique et humain créées par la prise en considération exclusive de la rentabilité économique ;
- assurer la promotion, la coordination et la cohérence de toute action, projet ou information se rapportant à l'aménagement du territoire.

**Le Service d'appui au développement territorial (SADT)** est le service directement concerné en tant que partenaire relais du réseau TerriDD. Il a été créé dans le cadre d'un organigramme fonctionnel depuis maintenant cinq années. Et depuis sa création, le SADT s'est beaucoup investi dans des créneaux de développement durable local, notamment l'agenda 21.

En effet, le SADT est devenu un service d'assistance de proximité destiné à promouvoir et appuyer des expériences d'agendas 21 locaux à incidences socio-économiques et environnementales. Il aurait pour dessein d'encourager les partenariats porteurs d'innovation, d'offrir aux acteurs locaux l'appui nécessaire à la concrétisation et à la réalisation de leurs projets, voire même la recherche des possibilités de financement et l'orientation vers d'éventuels organismes et bailleurs de fonds internationaux.

De part ses missions, ce service participe au suivi technique et scientifique des actions (projets, dossiers, synergie...) relatives à des espaces nécessitant le développement territorial, en particulier ceux à économie fragile et dont les équipements socio-économiques sont à mettre en place ou à améliorer.

Selon son programme d'activités au titre de l'année 2009, Le SADT mettrait à la disposition des collectivités locales, que ce soit au travers des inspections régionales d'Habitat, d'Urbanisme et d'aménagement de l'espace (IRHUAÉ) ou au travers des différents programmes d'agendas 21 locaux, les connaissances cumulées par les uns et les autres, tout en favorisant les liens avec les différents acteurs du développement.

Le SADT contribue aussi activement dans plusieurs chantiers stratégiques de la Direction, en l'occurrence, les préparatifs scientifiques et organisationnels de la deuxième session du CSAT et il est membre de l'équipe chargée du dossier développement rural récemment conduit par la DAT.

## 2.2.5 Le cas du Québec

**Le Réseau Québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS)** a pour mission<sup>22</sup> de « promouvoir et de soutenir, à travers tout le Québec, le développement durable de milieux de vie sains. Il mise, pour ce faire, sur les échanges et le partage entre les municipalités, sur l'engagement des décideurs municipaux en faveur de la qualité de vie et sur leur capacité à mobiliser leurs partenaires et les citoyennes et citoyens dans l'action concrète. Il a pour principaux objectifs de :

- Inciter les décideurs du monde municipal à prendre conscience de l'importance de leurs décisions en regard de la santé de leurs citoyens autant dans leur planification stratégique à long terme que dans leurs décisions courantes.
- Les inciter à travailler avec leurs partenaires de la santé et ceux des autres secteurs concernés à la réalisation de projets concrets, favorables à la santé et à la qualité de vie des citoyens, et encourageant la participation active de ceux-ci et de celle des groupes communautaires.
- Favoriser l'entraide et l'échange d'information et d'outils entre les différents projets locaux en cours dans les municipalités du Québec.
- Défendre les intérêts des projets locaux auprès des autres structures concernées telles les gouvernements, le secteur privé, d'autres associations, etc. »

---

<sup>22</sup>

Le RQVVS est associé au Conseil Québécois de développement durable pour soutenir ses membres à réaliser des Agendas 21 par de la formation ou des rencontres thématiques. Mais, d'après les réponses données dans le questionnaire, ce partenariat est encore informel aujourd'hui, il devrait évoluer à terme vers un partenariat plus formel.

**Le RQVVS est intéressé par le projet de réseau TerriDD, il souhaiterait pouvoir y participer (conditions à préciser davantage) et pose la question du rôle du partenaire-relais (en fonction des modalités et des conditions, il sera intéressé ou non pour devenir partenaire-relais).**

Fondée en 1919, **l'union des Municipalités du Québec (UMQ)** est une association d'élus de collectivités territoriales. Elle a pour principale mission<sup>23</sup> de « contribuer au progrès et à la promotion de municipalités démocratiques, dynamiques et performantes, dédiées au mieux-être des citoyens. Cinq grandes orientations stratégiques guident l'action de l'UMQ :

- Reconnaître la diversité et l'interdépendance du milieu municipal et adapter son action politique et la prestation de ses services en fonction des attentes et des besoins tant collectifs que spécifiques de ses membres.
- Contribuer à faire des municipalités des milieux de vie de qualité à la fois démocratiques, innovants et compétitifs, en misant notamment sur l'expertise et l'entraide qui découlent de leur appartenance à un réseau étendu, varié et dynamique.
- Promouvoir l'autonomie des municipalités et mettre en oeuvre des partenariats gouvernement-municipalités souples et variés qui soient mutuellement avantageux et qui contribuent au progrès économique, social et culturel des collectivités locales.
- Être le carrefour de la réflexion et de l'action municipale et devenir, à ce titre, un organisme incontournable dans les grands débats sociaux qui animent la société québécoise, plus particulièrement pour tout ce qui concerne le développement et le devenir des municipalités au Québec.
- Oeuvrer à la promotion et au développement du statut de l'élu local et l'appuyer dans son rôle stratégique de représentant des citoyens. »

Depuis 2000, l'UMQ s'est engagée sur les questions de développement durable en adoptant une approche transversale du traitement de ses dossiers au regard du développement durable. Elle a créé, en son sein, une commission de l'environnement qui a pour mandat d'orienter et d'élaborer des positions politiques pour faire avancer le développement durable dans les législations provinciales et contribue à la sensibilisation des collectivités au concept de développement durable via principalement des forums et des ateliers de formation. Elle publie également un certain nombre d'ouvrages sur des thèmes précis (par exemple, la mobilité durable) et organise des assises annuelles sur des thématiques diverses. Elle aborde l'ensemble des thématiques couvertes par le développement durable et qui relèvent des compétences des municipalités québécoises.

**L'UMQ est intéressée par le projet de réseau TerriDD, elle souhaiterait pouvoir y participer et également devenir partenaire-relais du réseau.**

**L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** (voir description succincte dans paragraphe 1.2) n'a pas répondu au questionnaire mais a souhaité rencontrer 4D et le CIRIDD (lors d'un déplacement d'un de ces représentants en France). **L'UQAC a été très intéressée par le projet et propose d'établir un véritable partenariat pour contribuer à l'opérationnalité de ce réseau.** Elle étudie actuellement la mise en place d'une plate-forme collaborative à

---

<sup>23</sup>



destination des collectivités québécoises. Le réseau TerriDD devra se coordonner avec l'UQAC afin que les plates-formes du réseau TerriDD et l'Université soient complémentaires. Un premier contact avec l'UQAC a été établi dans ce sens.

## 2.2.6 Le cas du Sénégal

L'ONG Enda Tiers Monde basée au Sénégal depuis sa création en 1972 (voir chapitre 2.1.2), constitue un partenaire relais efficace qui a de nombreuses collaborations avec les collectivités locales sur la gouvernance, le budget participatif, etc. En outre, l'Association des Maires du Sénégal s'est déclarée intéressée à participer à Terri-DD.

## 2.2.7 Le cas de la Suisse

**L'Association Equiterre** a une forte expérience en tant que conseillère et accompagnatrice des pratiques de développement durable, en particulier des collectivités publiques.

L'association a été fondée en 1971 sous le nom de Société pour la Protection de l'Environnement (SPE). Son objectif était de concrétiser l'article sur la protection de l'environnement qui venait d'être inscrit dans la Constitution fédérale, la pierre angulaire étant la propreté de l'air et la lutte contre le bruit. En Suisse, la SPE a ainsi contribué à forger une législation environnementale efficiente et progressiste. Par son action politique, ses publications et ses expositions grand public, la SPE est parvenue à atteindre de larges milieux politiques, sociaux et économiques.

En 2002 la SPE a pris le nom d'Equiterre. C'est l'aboutissement de sa réorientation de la protection de l'environnement vers le développement durable, du fait de la prise de conscience de la nécessité de relier les thèmes écologiques aux dimensions sociales et économiques pour une approche globale des problématiques actuelles. Equiterre intervient dans les processus de développement durable comme interface entre les différents groupes d'intérêts en créant des liens et des réseaux.

Centre de compétences reconnu, elle demeure une association à but non-lucratif avec deux secrétariats, à Genève et à Berne. Ils sont indépendants du point de vue de leur organisation et responsables des activités pour leur aire linguistique respective.

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est formée de l'ensemble des membres. L'assemblée élit le comité, et en son sein, le/la président(e) et le/la vice-président(e).

Le comité est chargé de la gestion de l'association. Il se compose de 5 à 10 membres; avec une représentation équilibrée sur les plans régional, scientifique, politique et de genre.

La direction se compose du/de la président(e) et d'une directrice.

L'association organise des sessions de sensibilisation et de formation, elle travaille sur les modalités de participation des habitants aux projets mis en place sur leurs territoires, notamment par la réalisation de coffrets pédagogiques, de jeux éducatifs et par la publication de guides et d'études.

Equiterre conseille et accompagne les collectivités publiques sur le chemin du développement durable. Sa longue expérience témoigne de la diversité des activités qu'elle met en place dans ce cadre : étude préliminaire de la faisabilité d'un Agenda 21, accompagnement du processus de révision du plan directeur d'aménagement du territoire, accompagnement pour la mise en place de quartiers durables, élaboration d'actions sur la base d'un forum représentatif de la société civile, stratégie de développement durable... Elle est ainsi fédératrice d'un réseau de collectivités territoriales et un relais important pour celles-ci.

## 2.2.8 Le cas du Tchad

**La Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable** partenaire relais du Réseau francophone pour le développement durable (Terri-DD) est l'une des directions techniques nouvellement créées au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques par **Décret N°747/PR/PM/MEQVPN/2007 du 27 Septembre 2007**.

Placée sous l'autorité d'un Directeur, la Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable est une structure Technique d'exécution de la politique du gouvernement en matière d'Education Environnementale et du Développement Durable.

A ce titre elle est chargée des actions suivantes (nous citons quelques unes) :

Mise en œuvre de la politique nationale en matière d'Education Environnementale et du Développement Durable ; de la planification et de la programmation des opérations s'y rapportant :

- Information, sensibilisation et formation des acteurs des collectivités territoriales sur la prise en compte du Développement Durable dans tous les programmes et projets de développement de la localité ;
- Participation à l'élaboration de la politique, des stratégies et plans d'action en matière d'éducation environnementale et du développement durable
- Promotion des systèmes de production, de consommation et d'habitats respectueux de l'environnement en relation avec les institutions concernées ;
- Promotion des énergies nouvelles et alternatives à faible impact négatif sur l'environnement et vulgarisation des technologies s'y rapportant, en collaboration avec les services concernés ;
- Mise en application de la réglementation nationale, des accords, des protocoles, des Traités et des Conventions sous-régionaux, régionaux et internationaux relatifs à l'éducation environnement et au développement durable ;
- Mise en place d'un cadre institutionnel favorisant à la fois l'intersectorialité et l'intégration des questions de développement durable et des mécanismes de synergie entre le Ministère en charge de l'Environnement, les autres Ministères, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations de Base (OB) et tout autre partenaire œuvrant dans le domaine du développement durable.

### Organisation de la Direction

Selon le projet d'organigramme en cours d'élaboration, la direction de l'éducation Environnementale et du Développement Durable comprend trois (3) Divisions : et chacune de Division comprend quatre(4) services :

- Division Education Environnementale
- Division Développement Durable
- Division des affaires administratives financières et du matériel.

## 2.3. Synthèse des attentes et besoins des partenaires relais du réseau

### 2.3.1 Caractérisation des partenaires relais

Neuf têtes de réseaux locales ont répondu au questionnaire et 10 questionnaires ont été renseignés selon la répartition suivante :

#### **Pour la France :**

- l'Association des Maires de France (AMF)
- l'Association 4D pour l'Observatoire National des Agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable

#### **Pour la Suisse :**

- Equiterre

#### **Pour le Québec :**

- le Réseau Québécois des Villes et Villages en Santé (RQVVS) (deux personnes de RQVVS ont répondu au questionnaire)
- l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)

#### **Pour le Maroc :**

- La Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace

#### **Pour le Tchad :**

- la Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques.
- *Le Tchad qui n'était pas prévu initialement dans l'enquête s'est manifesté spontanément au cours de l'étude.*

#### **Pour le Burkina Faso :**

- le Centre d'Expertise pour le Développement Durable en Afrique (CEDDA)
- la Maison de la Coopération Décentralisée.

#### **Pour le Sénégal et la Tunisie :**

- L'association des Maires du Sénégal.

#### **Pour Madagascar :**

Aucune tête de réseaux locale n'a été identifiée pour répondre à ce questionnaire.

Parmi les 10 têtes de réseaux :

- 7 sont des associations
- 1 est un réseau
- 2 sont des institutionnels (entité ministérielle).

## 2.3.2 Mise en place de groupes de travail sur le développement durable

### Dates de mise en place des groupes de travail

Pays	Structure	Date de mise en place de groupe de travail sur le développement durable
France	AMF	2002
	4D pour l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable (France)	2006
Suisse	Equiterre	1997
Canada	RQVVS	2007 avec le Conseil Québécois de développement durable (de manière informelle selon les réponses données dans le questionnaire)
	UMQ	2000
Maroc	Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace	
Tchad	Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques	2008
Burkina Fasso	Centre d'Expertise pour le Développement Durable en Afrique (CEDDA)	2008

La mise en place de groupe de travail sur le développement durable par les têtes de réseaux qui ont répondu est relativement récente.

Deux structures, parmi les neuf, n'en ont pas mis en place. Cela peut s'expliquer par le fait que pour l'une, le développement durable ne fait pas partie de sa stratégie, pour l'autre, elle doit certainement utiliser d'autres moyens pour mobiliser les collectivités sur le développement durable.

### Thèmes abordés dans les groupes de travail

Parmi les thèmes abordés au cours des travaux et groupe de travail des têtes de réseaux :

- **les thèmes les plus abordés** (5 questionnaires / 8) sont :
  - o le développement économique (exemples : mode de production et de consommation responsable, agenda 21 et mesures d'économie durable). Parmi les réponses données, deux têtes de réseaux semblent traiter le développement économique de façon sectorielle sans faire le lien avec le développement durable

- le développement social, l'équité et la prévention des incivilités (exemples : place de la femme dans la société, évaluation d'impacts sur la santé visant la réduction des inégalités sociales de santé)
  - **les thèmes un peu moins abordés** (4 questionnaires / 8) :
    - l'urbanisme, l'habitat, le logement et la construction
    - les transports, déplacement et infrastructures
    - la valorisation culturelle du patrimoine
    - la conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles
    - l'agriculture et la gestion des forêts
    - la santé
    - l'accès à la connaissance
  - **les thèmes beaucoup moins abordés** (2 à 3 questionnaires / 8)
    - l'emploi
    - le tourisme
    - l'énergie
    - la sécurité (risques naturels et technologiques)
    - les actions internes de la collectivité
    - la coopération décentralisée et solidarité

Les thèmes abordés concernent aussi les biens les pays du Sud et du Nord, et ce de façon équilibrée.

### 2.3.3 L'accès à l'information sur le développement durable

Préambule : Etant donné, le nombre de questionnaires, les résultats qui suivent seront exprimés le plus souvent en terme de positionnement, et parfois en terme de pourcentage (exemple : 5 réponses sur 10 questionnaires soit 50%).

#### Types d'informations recherchées

Les informations recherchées en matière de développement durable sont :

- en **priorité 1 : les expériences de projets de développement durable (100%)**
- en **priorité 2 : les contacts de personnes ressources en matière de développement durable (90%)**
- en priorité 3 : l'agenda des événements / actualités et les textes de références (60%).

Ceci conforte l'objectif recherché par le réseau Terri-DD d'échanges d'expériences, d'échanges entre les praticiens et la mise en réseau.

#### Sources d'informations

**Les sites Internet** sont la principale source d'informations (**90%**).

Les autres sources d'informations sont :

- **en priorité 2 : la participation à des ateliers, des séminaires locaux (60%) et la consultation de manuels, de la documentation (50%)**
- en priorité 3 : la participation à des réseaux (40%)
- en priorité 4 : la participation à des séminaires internationaux (20%) et à des visites d'études chez d'autres collectivités (20%).

La participation peu fréquente à des séminaires internationaux devra bien être prise en compte dans la conception des deux séminaires internationaux prévus dans le projet TerriDD. S'appuyer sur des séminaires locaux par pays et la visioconférence pour les échanges entre pays peut être une solution intermédiaire intéressante.

#### **Sites internet consultés**

**Pour le Maroc :** Villes durables, Agendas 21 au niveau international

**Pour le Tchad :** les sites consultés sont surtout des sites étrangers ou francophones : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) / [www.ifen.fr](http://www.ifen.fr) / [www.agence.francophonie.org](http://www.agence.francophonie.org) / [www.iepf.org](http://www.iepf.org) / [www.gefweb.org](http://www.gefweb.org)

**Pour le Burkina Faso :** novathica'info

**Pour la France :** site des collectivités territoriales en France, sites des agences régionales (françaises) pour l'environnement

**Pour la Suisse :** tout site institutionnel

**Pour le Québec :** sites internet des municipalités québécoises et des sites de référence à l'échelle internationale, site OCDE, EPA, WAWSTE.

La plupart des têtes de réseaux consultent les sites internationaux ou étrangers. Celles des pays du Nord, plus dotés de sites internet en matière de développement durable via les sites des collectivités ou via des sites spécialisés, consultent d'avantage les sites nationaux.

#### **Participation aux ateliers et séminaires locaux**

**Pour le Maroc :** Séminaire organisé par Art Gold Maroc sur le DD, différents séminaires organisés par divers départements ministériels, atelier organisé par ENDA Maghreb sur le DD

**Pour le Burkina Faso :** deux ateliers organisés par le ministère de l'environnement

**Pour la France :** Assises nationales du développement durable, rencontres régionales sur le développement durable

**Pour le Québec :** Forum sur le développement durable, ateliers sur les législations, partage de pratiques, formations diverses sur le développement durable de façon continue à travers les organisations nationales dont c'est la mission

#### **Manuels de référence consultés et cités dans les questionnaires**

**Pour le Tchad :** Memento sur les critères du développement durable (haut conseil de la coopération internationale de France)

**Pour le Québec :** manuel de l'OCDE, de l'EPA

#### **Réseaux cités :**

**Pour le Québec :** Réseau environnement Québec

**Pour la France :** Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable

#### **Séminaires internationaux cités**

**Pour le Maroc :** séminaire organisé par Forgea International (en Italie)

**Pour la Suisse :** colloques universitaires, conférences internationales

### **Formations citées**

**Pour le Tchad :** stage de formation sur le développement durable à l'institut Forhom à la Rochelle (France) financé par la coopération française

### **Visites de terrains cités**

**Pour le Maroc :** visite de terrain autour du développement durable des zones de montagne

**Pour le Québec :** Assises annuelles, visites techniques au Québec.

## **2.3.4 Structures d'appui en matière de développement durable**

<b>Types de structures</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Structure publiques nationales</b>	<b>80%</b>
Structures internationales	40%
<b>Structures privées</b>	<b>60%</b>
Autres	10%

Les structures publiques nationales et les structures privées sont davantage identifiées comme des structures d'appui en matière de développement durable aussi bien pour les pays du Sud que du Nord.

### **Structures publiques nationales**

- au Burkina Faso : ministère de l'environnement et du cadre de vie, ministère de l'administration territoriale, le secrétariat permanent du conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD), ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques, ministère de l'urbanisme et de l'habitat
- au Tchad : Ministère de l'environnement, ministère de la décentralisation, ministère de l'intérieur, ministère de l'urbanisme et de l'habitat
- en France : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, ADEME
- au Sénégal : Ministères à compétences décentralisées, Partenaires institutionnels comme l'ADM (Agence de Développement Municipal) et le PNDL (Programme National de Développement Local)
- en Suisse : Office fédéral du développement territorial (ARE) et d'autres offices fédéraux qui ont intégré dans leurs champs d'activités le développement durable comme l'office fédéral de l'environnement, l'office fédéral de l'énergie, l'office fédéral de l'agriculture, l'office fédéral du logement, l'office fédéral des migrations..
- au Québec : ministère des affaires municipales, ministère du développement durable, ministère de la santé

### **Structures internationales**

- au Tchad : Banque Mondiale...
- en Suisse : ICLEI, divers réseaux européens sur les thèmes du développement durable
- au Québec : réseaux des agendas 21 locaux
- au Sénégal : ONU Habitat, PDM...



### **Structures privées**

- au Burkina Faso : AGED, CEDDA, AAExConsult
- au Tchad : ONG humanitaires
- en France : associations, ONG, bureaux d'études
- au Sénégal : Enda Ecopop
- en Suisse : ONG tel que Equiterre
- au Québec : Centre Québécois du développement durable

### **Autres**

- en Suisse : hautes Ecoles, Universités...

## **2.3.5 Sessions de formations organisées par les partenaires relais**

80 % des répondants disent organiser des sessions de formation à destination des collectivités.

### **Type de formation organisée**

#### **Pour le Maroc :**

- Séminaires locaux : groupe de travail sur les projets de territoire, ateliers sur les Schémas Régionaux de l'Aménagement du Territoire (SRAT)
- Formation : formation à destination des élus, des acteurs locaux et des services extérieurs (approche participative, genre, gestion de projets...), organisation de formation en partenariat avec l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH)
- Mise à disposition d'outils : Elaboration des profils environnementaux dans les différentes communes urbaines et rurales concernées par le programme Agenda 21
- Autres : mise à disposition de supports informatiques à l'attention des municipalités concernées par l'Agenda 21

#### **Pour le Burkina Faso :**

Le CEDDA, récemment constitué, prévoit en 2009 d'organiser des séminaires locaux et des formations, de mettre en place un site internet.

#### **Pour le Tchad :**

- Mise à disposition d'outils : publication de dépliants sur le développement durable

#### **Pour la Suisse :**

- Séminaires locaux : Journées d'information et de débats sur le développement durable appliqué à un secteur : territoire, énergie, etc...organisé par Equiterre
- Séminaires locaux : Organisation par Equiterre du congrès annuel de la FIHUAT en 2006
- Formation : formation par Equiterre sur les démarches d'agendas 21 locaux
- Sites internet : mise en place par Equiterre de plateforme sur les études d'impact sur la santé : [www.impactssante.ch](http://www.impactssante.ch) et d'un site sur [www.mobilitepour tous.ch](http://www.mobilitepour tous.ch)
- Mise à disposition d'outils : Indicateurs de développement durable, études d'impact sur la santé, (Equiterre)
- Publication d'ouvrages, de manuels, d'articles : guides divers sur la gestion publique de la durabilité (Equiterre)

#### **Pour le Québec :**

- Séminaires locaux : forum sur le développement durable organisé par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)
- Formation : Organisation de formation par le Réseau Québécois Villes et Villages en Santé (RQVVS) sur les agendas 21 locaux en lien étroit avec le Centre Québécois du Développement Durable
- Mise à disposition d'outils : Lexique sur les technologies des matières résiduelles, guide pour créer un organisme de bassin versant
- Sites internet : section du site de l'UMQ dédié au développement durable

#### **Pour la France :**

- Séminaires locaux : Organisation d'ateliers d'échanges d'expériences dans le cadre de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques de développement durable.
- Séminaires locaux : Séminaire européen (octobre 2008) organisé par le comité de la décennie sur l'éducation au développement durable (participation de l'Association des Maires de France (AMF) à l'organisation du séminaire)
- Formation : organisation de formation technique par l'AMF dans les associations départementales, sessions de formation / sensibilisation sur le développement durable et les agendas 21 locaux directement auprès des collectivités (pour les élus et / ou agents) par 4D via l'Observatoire
- Mise à disposition d'outils : Guide élaboré par l'AMF en partenariat avec la fédération professionnelle des entreprises de l'eau, guide élaboré par l'AMF en partenariat avec l'ADEME sur les démarches écoresponsables et sur les PCET, publication des Cahiers de l'observatoire nationale des agendas 21 locaux et des pratiques de développement durable issus des ateliers de travail
- Sites internet : [www.association-4d.org](http://www.association-4d.org), [www.observatoire-territoires-durables.org](http://www.observatoire-territoires-durables.org)
- autres : accompagnement par 4D de certaines collectivités sur l'animation de démarches territoriales de développement durable.

### **2.3.6 Les difficultés rencontrées par les collectivités locales en matière de développement durable (du point de vue des têtes de réseaux)**

<b>Difficultés rencontrées par les collectivités du point de vue des têtes de réseaux :par ordre d'importance</b>	<b>% de réponse au questionnaire</b>
1. Manque de culture commune sur le développement durable	80%
2. Difficulté d'impliquer les habitants	70%
3. Réticence des élus à une nouvelle démarche de projet 3. Cloisonnement des services de la collectivité	60%
4. Absence d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité 4. Manque de financement pour la mise en oeuvre	50%
5. Démarche exigeante en temps 5. Manque de compétences pour la mise en oeuvre	40%
6. Approche trop environnementale	30%
7. Autre : pas de vision et d'investissements à long terme	10%

## 2.3.7 Les besoins des têtes de réseaux en formation

### a) Besoins des têtes de réseaux en formation sur les thématiques suivantes (par ordre d'importance)

#### Priorité 1 :

- Coopération décentralisée et solidarité

#### Priorité 2 :

- Développement social, équité et prévention des incivilités

#### Priorité 3 :

- Transports, déplacements et infrastructures
- Développement économique
- Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles
- Agriculture et gestion des forêts
- Accès à la connaissance

#### Priorité 4 :

- Urbanisme, habitat, logement et construction
- Emploi
- Valorisation culturelle et patrimoniale
- Energie
- Santé
- Actions internes à la collectivités

#### Priorité 5 :

- Tourisme
- Sécurité : risques naturels et technologiques

### b) Besoins des têtes de réseaux en formation en méthodologie (par ordre d'importance)

#### Priorité 1 :

- Planification stratégique (ex : Plan de développement local, agenda 21...)
- Outils d'évaluation de projets

#### Priorité 2 :

- Partenariat avec les acteurs du territoire
- Gestion de projet

#### Priorité 3 :

- Participation des habitants, résolution des conflits, gouvernance participative
- Rédaction de dossiers de demandes de financement externe

#### Priorité 4 :

- Communication : réalisation de supports

#### Priorité 5 :

- Connaissance de la législation nationale

## 2.3.8 Modalités de renforcement de capacités en matière de développement durable

Les modalités de renforcement de capacités ont été abordées par ordre de pertinence selon les têtes de réseaux :

### Priorité 1 :

- Remise de manuels, documentation, d'outils méthodologiques, CDRom...
- Visites d'études d'autres collectivités locales

### Priorité 2 :

- Participation à des ateliers d'informations, séminaires locaux
- Participation à des ateliers d'informations, séminaires internationaux
- Participation à des ateliers d'échanges, d'expériences au niveau international
- Participation à des projets d'aide au développement / de coopération internationale

### Priorité 3 :

- Sites internet
- Participation à des réseaux
- Jumelage (coopération internationale)

### Priorité 4 :

- Bénéficiaire de formation personnalisée en interne\*
- Bénéficiaire de formation en E-learning

Un répondant a signalé ne pas connaître le principe de E-learning, on peut supposer qu'il n'est pas le seul, si le E-learning est maintenu, cela suppose de bien communiquer sur le principe, l'intérêt et son mode d'utilisation.

La formation par le bien d'internet est mise en priorité 3, alors que la plateforme collaborative de Terri-DD s'appuie sur un support Internet. Cela suppose qu'il faudra bien sensibiliser sur le fait s'appuie sur une plateforme collaborative permettant la mise à disposition d'un manuel, l'échange d'expérience, voire la visite de site « virtuel »... et ne pas communiquer sur le support en tant que tel (internet).

## 2.3.9 L'intérêt des têtes de réseaux vis-à-vis des échanges Nord / Sud

90% des répondants disent porter un intérêt aux échanges de pratiques, d'information entre les pays du Nord et du Sud, en matière de développement durable

### Echanges Nord Sud sur les thématiques proposés par les têtes du réseaux du Nord :

- développement communautaire
- **participation**
- **gouvernance associative démocratique**
- eau
- déchets
- solidarité
- commerce équitable
- tourisme équitable

- structure de représentation pour des plaidoyers efficaces

#### **Echanges Nord Sud sur les méthodes proposés par les têtes du réseaux du Nord :**

- **éco-responsabilité**
- développement communautaire
- **participation**
- leadership des décideurs
- capacité organisationnelle de la structure technique pour la pérennité des initiatives

#### **Echanges Nord Sud sur les thématiques proposés par les têtes du réseaux du Sud :**

- conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles
- innovation et recherche
- relation de la collectivité locale au tissu économique
- développement social, équité
- **écoresponsabilité**
- **gouvernance et citoyenneté**
- prévention des incivilités
- renforcement de capacités pour accompagner les communautés de base dans les projets de développement de leur communauté

#### **Echanges Nord Sud sur les méthodes proposés par les têtes du réseaux du Sud :**

- encadrement
- organisation
- planification
- élaboration d'agenda 21
- outils de communication
- outils et diffusion des bonnes pratiques

Deux thèmes pour des échanges réciproques ressortent entre les pays du Nord et du Sud : l'écoresponsabilité et la participation / gouvernance, à la fois en terme de thématique et en terme de méthode pour la mise en œuvre.

Les demandes d'échanges sont équilibrées entre pays du Sud et Nord.

### **2.3.10 L'intérêt des têtes de réseaux locales vis-à-vis du projet de réseau Terri-DD**

9 répondants sur 10 souhaitent participer au réseau. Un des répondants de RQVVS ne s'est pas prononcé sur sa participation. Vraisemblablement, l'ensemble des têtes de réseaux qui ont répondu au questionnaire souhaite participer au réseau Terri-DD .

7 répondants sur 10 souhaitent devenir partenaires-relais. L'AMF ne souhaite pas le devenir. Le RQVVS demande en quoi consiste être partenaire-relais.

Il sera nécessaire de communiquer auprès de toutes les têtes de réseaux volontaires ou en questionnement sur le rôle des partenaires-relais, leur implication, l'intérêt...

## 2.4. Synthèse des attentes et besoins des collectivités territoriales

### 2.4.1. Caractérisation des collectivités territoriales

Cette partie analyse les résultats aux questionnaires des 34 collectivités locales qui y ont répondu :

- 1 du Tchad
- 4 du Maroc
- 9 du Burkina
- 2 du Québec
- 7 de France
- 6 de Suisse
- 1 de Madagascar
- 4 du Sénégal

Soit 15 collectivités du « Nord », et 19 collectivités du « Sud ». A ce jour nous n'avons pas eu de retours des questionnaires envoyés en Tunisie, en revanche le Tchad qui n'était pas prévu initialement s'est manifesté spontanément au cours de l'étude.

Type de collectivité		Nombre	%
1	Commune	26	76,5%
2	Reggrpt de communes	3	8,8%
3	Région	0	0,0%
4	Département	2	5,9%
5	Autre	3	8,8%
TOTAL		34	

La quasi totalité des collectivités locales interrogées sont des communes ou des regroupements de communes.

Taille		Nombre	%
1	< 5000	1	2,9%
2	5 000 à 20 000	4	11,8%
3	20 000 à 100 000	14	41,2%
4	100 000 à 500 000	8	23,5%
5	500 000 à 1 million	4	11,8%
6	Plus de 1 million	3	8,8%
TOTAL		34	

#### **Engagement des collectivités territoriales en matière de développement durable**

Près de la moitié des collectivités locales ayant répondu au questionnaire comptent entre 20 000 et 100 000 habitants.

On note 3 collectivités locales ayant plus d'un million d'habitants : Montréal (Canada), Ouagadougou (Burkina) et Ndjaména (Tchad).

Date d'engagement	
1995	2
1996	0
1997	1
1998	1
1999	1
2000	1
2001	1
2002	1
2003	2
2004	1
2005	5
2006	8
2007	5
2008	3
2009	0
TOTAL	32

L'engagement de la plupart des collectivités locales enquêtées est relativement récent : moins de 5 ans. La commune de Essaouira (Maroc) affiche l'engagement le plus ancien dans le développement durable, dès 1995. Les collectivités du Nord ont dans leur ensemble un engagement dans des démarches développement durable type Agenda 21, plus ancien que leurs homologues du Sud, mais deux collectivités du Sud, Essaouira (Maroc) et Ziguinchor (Sénégal) apparaissent tout de même comme les pionnières parmi les collectivités suisses ayant répondu au questionnaire Terri-DD.

Collectivités	Date d'engagement
Ville de Genève (Suisse) Essaouira (Maroc)	1995
Canton de Genève (Suisse)	1997
Ville de Lausanne (Suisse)	1998
Ville de Neuchâtel (Suisse)	1999
Canton de Vaud (Suisse)	2000
Yverdon-les-Bains (Suisse)	2001
Commune de Ziguinchor (Sénégal)	2002
Commune du Havre (France) Ville Marmande (France)	2003
Commune de Saint Louis (Sénégal)	2004
Buxerolles (France)	2005
Cté d'Agglo St-Q-en-Yveline (France) CG du Tarn (81 - France) Commune de Montréal (Québec) Marrakech (Maroc)	2005
communauté d'Agglo de Seine-Eure (France) CDC de Véziaux d'Aure (France)* Commune de Sorel-Tracy (Québec) Ville de Ouagadougou (Burkina)	2006

Collectivités	Date d'engagement
Commune de Kindi (Burkina) El Hoceima (Maroc) El Hajeb (Maroc) Commune de Bignona (Sénégal)	
Commune de Bobo-Dioulasso (Burkina) Commune de Boura (Burkina) N'DJAMENA (Tchad) Commune de Sédhiou (Sénégal) Commune rurale de Ivato aéroport	2007
Programme Natinal Gestion des Terroirs Phase II - Région des Hauts Bassins (Burkina) Commune de Imasgo (Burkina) Commune de Sourgou (Burkina)	2008

Etat d'avancement		Nombre	
Délibération	1	1	4%
Diagnostic	2	4	15%
Adoption	3	6	23%
Mise en œuvre	4	15	58%
TOTAL		26	

Plus de la moitié des collectivités locales enquêtées en sont au stade de la mise en œuvre de leur politique de développement durable. Les collectivités n'ayant pas indiqué de date de démarrage dans la mise en œuvre sont : Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yveline (France), Ville de Ouagadougou (Burkina), Commune de Bobo-Dioulasso (Burkina), Commune de Houndé (Burkina), Commune de Nébiélianayou (Burkina), Commune de Boura (Burkina), El Hoceima (Maroc), N'djamena (Tchad).

## 2.4.2. Les difficultés rencontrées par les collectivités locales en matière de développement durable

### Les difficultés rencontrées par les collectivités locales en matière de développement durable

Difficultés		
Culture commune	21	14%
Réticences élus	9	6%
Cloisonnement	21	14%
Temps	24	16%
Habitants	15	10%
Outils	12	8%
Financements	23	15%
Compétences	14	9%
Approche trop environnementale	9	6%
Autre : par exemple l'illettrisme de certains élus au Burkina Faso	6	4%



Les principales difficultés évoquées sont le manque de temps, de financements, de culture commune et le problème du cloisonnement entre les services de la collectivité. Ces difficultés sont partagées par les collectivités du Nord et du Sud (les problèmes de financement touchant cependant davantage, au Nord, les petites collectivités que les grandes).

Les réticences des élus sont peu évoquées, mais c'est probablement le biais de ce questionnaire auquel les collectivités ont répondu sur une base volontaire et suite à une sollicitation en direct des responsables politiques (maires).

### 2.4.3. L'accès à l'information sur le développement durable pour les collectivités territoriales

#### Types d'informations recherchées

Type d'information recherchée en matière de développement durable	
agenda	15
contacts	28
expériences	31
textes de référence	16

Parmi les informations les plus recherchées, les expériences comparables et les contacts de personnes ressources. Ceci démontre l'utilité d'un réseau tel que Terri-DD par l'intérêt de la capitalisation d'expérience et de la mise en réseau.

Où recherchez vous l'information en matière de développement durable ?		
ateliers, séminaires locaux	28	25%
ateliers, séminaires internationaux	12	11%
manuels, documentation	17	15%
visites d'étude	16	14%
sites internet	19	17%
réseaux	18	16%
autres	3	3%

#### Source d'informations

Les **séminaires locaux** sont la principale source d'informations pour les collectivités locales :

- **En France** : MEDAD Atelier rencontres des Agendas 21 reconnus en février 2008, Groupe de travail des A21 de la région Haute-Normandie, Journée d'échanges "Les démarches participatives au service des Agendas 21 et du développement durable" organisé par DéPart, Forum des villes moyennes organisé par Villes au Carré
- **En Suisse** : forum national suisse de développement durable (ODT), forum de l'ARE (Office fédéral du développement territorial, Berne), Forum dd de l'office fédéral du développement territorial

- **Au Burkina** : ateliers sur le Code Général des collectivités, ateliers de formation sur des modules relatifs au développement durable, atelier d'information et de formation sur l'élaboration des Programmes Communaux de Développement, la sécurisation foncière en milieu rural , atelier sur la mobilité en milieu rural, ateliers organisés par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la décentralisation et par le Programme Nation de la Gestion des Terroirs
- **Au Maroc** : Séminaire de Lille « l'agenda 21 dans l'espace francophone » en 2003, atelier de l'UNESCO sur les pratiques éclairées en 1998
- **Au Sénégal** : Atelier départemental de formation en Environnement et Gestion des Ressources naturelles tenu les 17, 18 et 19 Juillet 2008 à Sédhiou, sur financement des Pays Bas en collaboration avec l'UAEL

Une collectivité locale suisse cite en sources d'information les **séminaires internationaux** de l'ICLEI.

Sont également cités comme sources d'information les **sites internet** :

- **France** : Association 4D : [www.association4d.org](http://www.association4d.org); Comité 21 : [www.comite21.org](http://www.comite21.org); Le ministère de l'Ecologie, de l'énergie et du développement durable : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr); Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable , ETD, Journal du dd, sites de communes, de conseils généraux et régionaux, ADF, ARPE Midi-Pyrénées
- **En Suisse** : les sites internet des autres Agenda 21 romands, [www.vd.ch/durable](http://www.vd.ch/durable)
- **Burkina** : sites de partenaires et d'organismes de recherche, sites d'organisations en matière de gestion de ressources naturelles et des instituts de Recherches Agricoles, newsletter de l'ONG Aide et Action

Les **manuels et outils** cités comme source d'informations sont :

- **En France** : Terra Economica, Alternatives économiques, Ville durable mode d'emploi et le guide de la concertation locale (chez territorial éditions), Cadre national du MEDDAT sur A21, Documents de l'ARPE, Documents de la commission nationale du développement durable, le guide SD21000, un guide produit par ORÉE
- **En Suisse** : La Revue Durable, Tracé, Jalons
- **Au Burkina** : PCD, rapports annuels d'activités et du conseil municipal, Guide de gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales
- **Au Maroc** : Formation des élus, guide de formation élaboré par ONU HABITAT
- **Au Sénégal** : Guide d'informations sur la Gestion de l'Environnement et des Ressources naturelles

La **participation aux réseaux** suivants est citée comme source d'informations sur le développement durable :

- **En France** : réseaux régionaux des animateurs territoriaux, Centre de Ressources du Développement Territorial Haute Normandie, Comité 21, Agora 21 , IDEAL, observatoire des territoires durables, Arene, ETD, ADEME, réseau des villes et territoires durables (Midi-Pyrénées), ARPE Midi Pyrénées, ADF (Assemblée des Départements de France)
- **Au Québec** : ICLEI, Réseau d'échanges du Plan stratégique de développement durable de la Collectivité montréalaise

- **En Suisse** : Coord 21, le réseau des coordinateurs romand de développement durable ; et le Réseau des coordinateurs d'Agendas 21 de Suisse romande et du Tessin
- **Au Burkina** : Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), Réseau francophone sur l'agriculture urbaine en Afrique Occidentale et Centrale
- **Au Maroc** : Réseau des petites villes historiques coordonné par l'UNESCO

Les **visites d'échanges** citées sont les suivantes :

- Par les collectivités françaises : Marmande, Saint-Jean de Monts, communauté de communes des Bastides du Val d'Arrats, communauté de communes d'Aurignac, Fribourg
- Par les collectivités burkinabè : Ségou, Madouba, Mali, Limonest en France
- Par les collectivités marocaines : Marseille, Barcelone, France, Québec

## 2.4.4 Types d'appui extérieur

ateliers, séminaires locaux	20	20%
ateliers, séminaires internationaux	11	11%
formation personnalisée	13	13%
formation en e-learning	0	0%
aide au développement / coop	5	5%
Outils, documentations	13	13%
Visites d'étude	12	12%
sites internet	12	12%
réseaux	6	6%
Jumelage	6	6%
autres	0	0%

La majorité des collectivités déclarent avoir bénéficié d'un appui extérieur en matière de développement durable, et ce via principalement sous la forme de séminaires locaux, de formation personnalisée et d'outils ou de documentation.

L'aide au développement est la forme d'appui extérieur la moins citée en matière de développement durable.

Par ailleurs, les jumelages comme appui à la politique de développement durable ne sont mentionnés que par les collectivités du Sud.

Les appuis extérieurs sous forme de **séminaires locaux** cités sont :

- **En France** : séminaires de l'Arene, l'Ademe, ETD, l'ARPE
- **En Suisse** : Coordination Agendas 21 latins (Suisse romande et Tessin)
- **Au Burkina** : Planification et suivi de projets (Lomé au Togo), Agenda 21, Accès aux financements internationaux (Union européenne), Financement pour la conduite d'un processus participatif de planification pour la formulation de politique durable de l'agriculture urbaine et périurbaine à Bobo-Dioulasso (2007-2008), Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation, atelier de formation organisé par 2iE Ouagadougou, Appui/Accompagnement du Programme National de

Gestion des Terroirs 2 Phase II (PNGT2 Phase II) en planification locale, Formation en gestion d'actes civils

- **Au Maroc** : séminaires du réseau des petites villes historiques côtières organisés par l'UNESCO, ateliers d'échange sur la gestion axée sur les résultats, montage de projet
- **Au Sénégal** : Atelier départemental de formation en Environnement et Gestion des Ressources naturelles tenu les 17, 18 et 19 Juillet 2008 à Sédhiou, sur financement des Pays Bas en collaboration avec l'UAEL
- **A Madagascar** : renforcement de leadership des acteurs de base, Programme Foncier Urbain et restructuration de quartier

#### **Séminaires internationaux** cités :

- **Par les collectivités françaises** : 6ème rencontres franco-chinoises en novembre 2007, 5ème conférence européenne des villes durables à Séville en 2007, 6ème rencontres franco-chinoises en novembre 2007, 5ème conférence européenne des villes durables à Séville en 2007, Conférences dans le cadre du salon Pollutec
- **Par les collectivités burkinabè** : Planifier avec les communautés (CREPA, Lomé au Togo, 2004) / Planification et suivi des projets et programmes de développement (Agence Française de Développement, CEFEB, Cotonou, 2005) / Séminaire Agenda 21 à Genève en Suisse (2006) / Journées Européenne de Développement à Strasbourg en France (2008), stage internationale Groupe en Belgique en 2003, ateliers de formation sur des modules relatifs au développement durable, Mali en janvier 2009, Ateliers scientifiques dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et en production Animales
- **Par les collectivités marocaines** : Séminaire sur les agenda 21 locaux à Lille, forums internationaux sur le développement urbain (le dernier à Marseille en juin 2008)

#### **Formations personnalisées** citées :

- **Par les collectivités françaises** : Formation HQE (organisée par le CNFPT), formation achats éco-responsables (organisée par le CNFPT), Recours à un cabinet d'étude pour la mise en place de formation des agents de l'agglomération au début de la démarche A21, Arene, ETD, ADEME
- **En Suisse** : mandats pour formations ; Certificat de formation continue en développement durable, Genève ; Politique de communication
- **Par les collectivités burkinabé** : Formation leader-changement organisé la SNV
- **Par les collectivités marocaines** : Formation aux Pays Bas sur les villes durables organisé par l'association des communes néerlandaises et ICLEI
- **Par les collectivités malgaches** : formation par Enda, ONU, PGDI, PREA

#### **Outils** cités :

- **Par les collectivités françaises** : IFREE – OREE, Fédération des centres sociaux de la Vienne, AEU, politique énergétique, prospective, gestion biodiversité, ARPE
- **En Suisse** : mandats pour processus organisationnels, Développement de l'outil d'évaluation de la durabilité des projets [www.boussole21.ch](http://www.boussole21.ch)
- **Par les collectivités burkinabè** : Guide méthodologique de planification locale
- **Par les collectivités marocaines** : Guide de formation pour les élus

- **Par les collectivités malgaches** : guides fournis par le district, la région et l'Organisme Public Intercommunal (OPCI)

L'appui extérieur sous forme de **visites d'études** est cité par plusieurs collectivités :

Collectivité	Visite d'études
Commune du Havre (France)	- Délégation havraise composée d'élus, de la direction Générale, de techniciens, de partenaires à Fribourg en Allemagne pour la visite d'un écoquartier - Voyage d'études à BEDZED en Angleterre en janvier 2006 pour la visite d'un écoquartier
Buxerolles (France)	St Jean de Monts
Commune de Montréal (Québec)	Mission organisée en Rhône Alpes avec le soutien de ERAI
Ville de Ouagadougou (Burkina)	Projet de Gestion Urbaine Décentralisé (PGUD) à Cotonou au Bénin
Commune de Kindi (Burkina)	Mali
Marrakech (Maroc)	Marseille et Barcelone
Commune de Bignona (Sénégal)	Visite en juin 2007 à St Louis du Sénégal sur un site de gestion communautaire des ordures ménagères (avec Enda)

**Réseaux** cités :

- **France** : Réseau des agents de développement local du 65,
- **En Suisse** : Réseau des coordinateurs d'Agendas 21 de Suisse romande et du Tessin
- **Maroc** : Réseau des petites villes historiques côtières (UNESCO).

**Jumelages** cités en matière de développement durable :

- Ouagadougou (Burkina) – Loudun (France)
- Essaouira (Maroc) - La Rochelle, Pézenas et Etterbeek
- Ivato (Madagascar) – avec une commune allemande en cours.

Structures d'appui		
Structures publiques nationales	18	35%
Structures internationales	13	25%
Structures privées	17	33%
autre	4	8%

Les structures d'appui mentionnées se répartissent à peu près également entre les 3 catégories (publiques nationales, internationales, privée), avec une légère démarcation des structures publiques nationales.

### **Structures publiques nationales** citées :

- **En France** : Région Ile de France, ADEME
- **En Suisse** : Au niveau cantonal, Département de l'économie et de la santé, Office du développement territorial (Suisse), Forum suisse du développement durable, Office fédéral du développement territorial (en charge du DD au niveau national)
- **Au Burkina** : Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines (PRCCU), Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, Ministère de l'agriculture, PNGT Phase II
- **Au Maroc** : Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD), Ministère de l'aménagement du territoire de l'eau et de l'environnement
- **Au Sénégal** : Ministère des collectivités locales, Ministère des finances, APROSEN (Agence du Sénégal pour la Propreté)
- **A Madagascar** : Ministère auprès de la Présidence Chargé de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire, Ministère de l'Environnement

### **Structures internationales** d'appui citées :

- **Par les collectivités françaises** : Villes du Pacte Mondial de l'ONU (accueil d'une délégation du secrétariat international du pacte mondial des villes, basé à Melbourne au Havre en novembre 2008), réseau Ville-Santé (OMS)
- **Par les collectivités burkinabè** : Communauté Urbaine de Lyon; Ville de Lyon; ONU-Habitat; Cities Alliance; SNV Burkina
- **Par les collectivités marocaines** : ONU-Habitat, PNUD, Cities Alliance (Banque mondiale)
- **Par les collectivités sénégalaises** : UE, PDM, AIMF, ONU-Habitat
- **Par les collectivités malgaches** : « Alliance Pour le Développement », une initiative du Ministère français des affaires étrangères, du Ministère de l'Economie, des finances et de l'Industrie, de l'Agence Française de Développement, de l'Institut Pasteur, de Sanofi-aventis et de Veolia Environnement pour des actions de développement local centrées sur l'environnement et la santé

Les réseaux de villes (Pacte Mondial des Villes, AIMF, ICLEI, Cities Alliance) sont les plus cités, ainsi que les Nations Unies notamment ONU-Habitat.

### **Structures privées** d'appui citées :

- **Par les collectivités françaises** : Bureau d'études ARCET NOTATION pour évaluation/notation de la politique Développement durable de la Ville, Bureau d'études EFFET DE LEVIER pour le bilan carbone de la Ville, Extra-Muros, Conseil de développement, bureaux d'études sur le bilan carbone
- **En Suisse** : association Equiterre (ex-SPE), BiolConseil, ICLEI, Bureau Estia S.A.
- **Par les collectivités québécoises** : Comité de 160 organismes montréalais qui sont engagés à réaliser des actions du Premier plan stratégique de développement durable
- **Par les collectivités burkinabè** : CREPA; Water Aid, IAGU, Comunita Impegno Servizio Volontariato (CISV), AMB, MCD
- **Par les collectivités marocaines** : Association Essaouira Mogador
- **Par les collectivités sénégalaises** : ONG Pacte, ONG Enda, IAGU

- **Par les collectivités malgaches** : Associations paysannes locales, Bureau d'Etude JARY, BIODÉV CONSULTING, OPCI (Organisme Public Communautaire Intercommunal).

Les collectivités françaises citent spontanément des bureaux d'études, alors que les collectivités africaines citent quasi exclusivement des ONG.

**Autres** structures d'appui citées :

- **Par les collectivités françaises** : DIREN, IFREE-OREE, ARPE, ADEME
- **Par les collectivités burkinabé** : PNGT II
- **Par les collectivités sénégalaises** : Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine

## 2.4.5 Les besoins des collectivités territoriales en formation

### **Besoins en formation – thématiques**

Les besoins en formation pour ce qui concerne les thématiques liées au développement durable se répartissent assez uniformément avec une très faible émergence de certaines thématiques. Ceci tend à prouver que ce que les collectivités attendent c'est davantage l'articulation globale des thématiques intégrant le développement durable.

<b>Besoins en formation – thématiques</b>		
urbanisme	79	8%
transports	55	5%
développement économique	69	7%
emploi	62	6%
tourisme	55	5%
développement social	77	8%
culture / patrimoine	76	8%
énergie	58	6%
ressources naturelles	67	7%
agriculture / forêts	61	6%
santé	63	6%
sécurité	58	6%
actions internes	83	8%
accès à la connaissance	65	6%
coopération décentralisée	80	8%

### **Besoins en formation – méthodologie**

En termes de méthodologie, les besoins en formation émergent plus clairement : il s'agit de la participation des habitants, des outils d'évaluation (besoin exprimé en priorité n°1 seulement pas les collectivités du Sud) et de l'appui à la recherche de financements (principalement exprimé par le Sud mais tout de même 2 collectivités françaises).

<b>Besoins en formation – méthodologie</b>		
planification	72	13%
participation des habitants	98	17%
partenariats avec acteurs du territoire	69	12%
gestion de projet	75	13%
outils d'évaluation	98	17%
demandes de financement	88	16%
législation	52	9%
communication	12	2%
autres	0	0%

### **Besoins en formation – modalités**

Les modalités de formation privilégiées par les répondants au questionnaire seraient les ateliers d'échanges d'expériences au niveau international, les outils ou la documentation, ainsi que les réseaux.

En revanche, les jumelages dont le nombre continue pourtant d'augmenter ne sont pas mis en avant comme un moyen de se renforcer en matière de politique de développement durable. Cela est sans doute dû au contenu très limité de la plupart des jumelages qui se résument à des opérations envers les jeunes (échanges scolaires, chantiers de solidarité) ou des actions très ponctuelles (financement de micro-projets).

<b>Besoins en formation – modalités</b>		
ateliers, séminaires locaux	85	10%
ateliers, séminaires internationaux	89	10%
ateliers échange d'exp. intl	102	12%
formation personnalisée	77	9%
formation en e-learning	65	8%
aide au développement / coop	84	10%
Outils, documentations	101	12%
Visites d'étude	59	7%
sites internet	89	10%
réseaux	97	11%
Jumelage	16	2%
autres	0	0%

Pour Terri-DD, l'approche de formation en E-learning si elle est maintenue nécessitera un travail de conviction particulier car elle ne recueille que 8% des votes, et très peu parmi les collectivités du Sud.



## 2.4.6 L'intérêt des collectivités territoriales vis-à-vis des échanges Nord / Sud

Seules 2 collectivités (Sorel-Tracy au Québec et Essaouira au Maroc) n'ont pas indiqué d'intérêt pour les échanges Nord Sud. Tous les autres répondants au questionnaire ont répondu positivement.

**Echanges Nord Sud sur les thématiques proposées par les collectivités du Nord** (plusieurs ont précisé que ces thèmes devaient être définis en commun)

- Retours d'expériences : quelles solutions, quels projets mis en place au regard d'une problématique précise. « Afin de nous ouvrir les yeux sur d'autres façons de faire »
- « Idées transposables du sud au nord »
- Développement social, valorisation culturelle et patrimoniale, préservation de la biodiversité
- Conseil de développement
- Mode de consommation, mondialisation et commerce durable: « mieux se connaître pour mieux produire et consommer, au Sud comme au Nord »
- Energie, urbanisme, agriculture

**Echanges Nord Sud en méthodologie proposés par les collectivités du Nord**

- Echanges sur la mise en place de la participation des citoyens
- gouvernance participative
- Conduite A21, pédagogie du développement durable, montage de partenariats, organisation de la concertation
- « Méthodologies transposables du sud au nord »

**Echanges Nord Sud sur les thématiques proposées par les collectivités du Sud**

- Transport, déplacement, développement économique, emploi ; biodiversité, développement social et préventions des incivilités, énergie, coopération décentralisée, risques naturelles et technologiques, santé
- Progrès réalisées dans la mise en oeuvre de la Décentralisation
- Plaidoyer pour un engagement de la communauté en faveur des OMD
- Coopération décentralisée : quel apport pour l'émergence des pays du Sud ?
- Echanges de leurs expériences en matière de gestion communale et pour la recherche de financement dans la gestion cohérente des recherches naturelles
- Echanges culturels, économiques et partage d'expérience
- Echanges d'expériences, appropriation et adaptation des pratiques qui ont fait leur preuve et surtout recherche des investisseurs pour le développement de l'éco-tourisme des jeunes
- Coopération décentralisée et solidarité
- Développement social, équité et prévention des incivilités, développement économique, sécurité, énergie, biodiversité et RN, urbanisme, habitat, logement et construction

- « Sur la préservation de la biodiversité, la régénération des sols, des forêts et de la mangrove, la désalinisation des cours d'eau limitrophes pour le développement de la pisciculture, la résolution des conflits et la gestion de la Paix, la gouvernance participative pour une meilleure citoyenneté, la Gestion de projets économiques pour améliorer les conditions de vie des populations, la réalisation de supports de communication sur notre commune (sites web, plaquettes, etc...) pour la rendre visible »
- Formation des acteurs locaux, décideurs, bénéficiaires, Conseil communal
- Définition exacte de «développement durable et mise en œuvre »

### **Echanges Nord Sud en méthodologie proposés par les collectivités du Sud**

- Planification gouvernance participative; gestion des projets; rédaction des stratégies, dossiers de recherche de financements; etc
- Mise en situation pratique
- Accompagnement du processus d'implication des habitants et des acteurs économiques aux plans et programmes de développement
- Méthode de simulation financière des besoins de financement locale et approche programme de développement
- Partenariat avec les acteurs du territoire
- Planification stratégique
- Participation des habitants, résolution des conflits, gouvernance participative, gestion de projet, dossier de demande de financement, communication
- Méthode d'élaboration des CDMT locaux : budget programme et technique d'interface entre le PCD et le Budget
- Appui à la réalisation des projets de développement
- Formation en gestion des projets / bourses d'études
- Participation à des séminaires et conférences sur le développement durable et les NTIC
- Séminaires, ateliers de formation, Forums économiques, voyages d'études, échanges d'expériences
- Visites d'études dans les pays du Nord ; visites d'études et échanges d'expériences entre pays du Sud

Les demandes formulées par les collectivités du Sud sont beaucoup plus nombreuses et précises. Les collectivités du Nord expriment pour la plupart une simple curiosité, ouverture d'esprit.

On note toutefois un intérêt commun à échanger sur la question de la participation des habitants.

## 2.4.7 Participation des collectivités territoriales au réseau Terri-DD

Toutes les collectivités ayant répondu au questionnaire sont prêtes à participer au réseau Terri-DD, à l'exception de la Commune de Sorel-Tracy (Québec), Ville de Neuchâtel (Suisse), la Ville de Lausanne (Suisse), le Canton de Vaud (Suisse), la Ville de Ouagadougou (Burkina), le Programme National Gestion des Terroirs Phase II - Région des Hauts Bassins (Burkina) et la Commune de Boura (Burkina).

Soit un total de 27 collectivités locales :

- France (8) : Commune du Havre, communauté d'agglomération de Seine-Eure, Buxerolles, communauté d'agglomération St-Q-en-Yveline, communauté de communes de Véziaux d'Aure, Conseil Général du Tarn, Ville de Marmande
- Canada (1) : Commune de Montréal (Québec)
- Suisse (3) : Canton de Genève, Ville de Genève, Yverdon-les-Bains
- Burkina (6) : Bobo-Dioulasso, Houndé, Nébiélianayou, Kindi, Imasgo, Sourgou
- Maroc (4) : Essaouira, Marrakech, El Hoceima, El Hajeb
- Tchad (1) : N'djamena
- Sénégal (4) : Ziguinchor, Bignona, Sédhiou, Saint Louis
- Madagascar (1) : Commune rurale de Ivato aéroport

## **Chapitre - 3 - Synthèse et préconisations**

## **3.1 Synthèse analyse des questionnaires « collectivités locales » et « partenaires relais »**

### **3.1.1. Une mobilisation satisfaisante**

Le taux de retour des questionnaires a été supérieur aux faibles taux de retour (2 à 5%) habituellement constaté sur ce type de thématique et pour des questionnaires de cette ampleur (une dizaine de pages).

Cela a été possible grâce à la mobilisation assurée par les partenaires relais, et notamment ceux de la société civile ou avec un statut associatif qui ont davantage mobilisé les collectivités locales (France, Suisse, Burkina) que dans les pays où le partenaire relais est un acteur institutionnel (Tunisie).

Les institutionnels se sont donc peu mobilisés, et ce malgré l'envoi d'un courrier officiel signé par la directrice de l'IEPF. Certains y ont cependant répondu, comme le Ministère sénégalais de l'environnement ou le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Mais le courrier adressé au plus haut niveau (ministre) sans ciblage des fonctionnaires directement concernés par la thématique « territoires et développement durable » (s'ils existent), n'est pas un moyen de mobilisation suffisant.

### **3.1.2. Le profil des collectivités territoriales de Terri-DD**

Il s'agit principalement de communes comprenant entre 20 000 et 100 000 habitants, avec moins de 5 ans d'expérience en développement durable.

Sur les 34 collectivités enquêtées, seules 7 ont indiqué ne pas être intéressées à participer au réseau Terri-DD, il s'agit de capitales et de collectivités ayant une expérience supérieure à 10 ans dans le développement durable.

### **3.1.3. Le profil des partenaires relais Terri-DD**

Les partenaires relais ont pour la plupart un statut associatif et non institutionnel, sauf pour le Maroc et le Tchad. Parmi ces acteurs associatifs, on compte plusieurs réseaux de collectivités locales au Nord, mais aucun au Sud où ce sont uniquement des ONG ou des associations.

### **3.1.4. Les besoins et attentes exprimés**

Parmi les difficultés liées à la mise en œuvre des politiques de développement durable, les 3 points qui sont ressortis au niveau des collectivités et des partenaires relais sont :

- Le manque de culture commune du développement durable
- Le cloisonnement entre les services de la collectivité
- Le financement

Ces difficultés se reflètent de façon cohérente dans les attentes communes aux partenaires relais et collectivités locales :

- Besoins thématiques : appréhender le développement durable de manière transversale, coopération décentralisée, développement social

- Besoins méthodologiques : la participation des habitants, les outils d'évaluation, la rédaction de dossiers de demandes de financement
- Modalités de renforcement des capacités : outils et documentation, échanges d'expériences
- Echanges Nord-Sud : le Sud plutôt en demande « tous azimuts » très précises sur les thématiques (surtout sur la biodiversité et la coopération décentralisée) et la méthodologie (participation des habitants, gestion de projet, financement), le Nord plutôt sur le partage d'expérience sur la participation et le modèle de développement, mais sans citer la coopération décentralisée

### **3.1.5. L'offre actuelle en renforcement des capacités**

Les partenaires relais offrent actuellement à leurs collectivités locales partenaires des outils et formations centrés sur des aspects méthodologiques, l'agenda 21 local, le développement durable en général, et plus spécifiquement l'environnement (Maroc, Québec) et la santé (Suisse).

Les collectivités locales disent bénéficier actuellement de renforcement sur les agendas 21 locaux, la décentralisation (au Sud), et plus spécifiquement sur les achats publics responsables (France) et le patrimoine (Maroc).

Les visites d'études, y compris à l'international, et les séminaires, locaux et internationaux, sont abondamment cités par l'ensemble des collectivités locales.

### **3.1.6. Auto-critique / leçons apprises sur le questionnaire**

La structuration du questionnaire a pu introduire certains biais dans les réponses. Ainsi le fait de proposer sous forme de cases à cocher dans un tableau, une grande variété de thématiques et de modalités, a amené beaucoup de collectivités, notamment du Sud, à tout cocher, qui exprimaient par la même occasion l'étendue de leurs besoins. Il est donc très difficile de départager quelles sont les thématiques liées au développement durable qui intéressent le plus les acteurs.

Il aurait été préférable de demander de sélectionner parmi 10 propositions, 5 seulement, pour mieux identifier les priorités.

L'analyse du questionnaire offre une bonne vision du profil des acteurs, des ressources auxquelles ils font appel sur le sujet « territoires et développement durable », mais est très insuffisant sur leur disponibilité en termes pratiques à participer au réseau : personnes contacts, temps et ressources financières disponibles, etc.

## 3.2 Préconisations pour le projet TERRI-DD

L'analyse des attentes des partenaires relais et des différentes collectivités des Pays sondés croisées avec l'expertise de chacun des partenaires du projet permet aux 4 partenaires du projet Terri-DD de formuler les recommandations suivantes pour la suite du projet.

### 3.2.1. Objectifs du réseau Terri-DD

- Faire émerger une culture francophone des pratiques territoriales de développement durable
- Faire vivre un réseau francophone d'acteurs du développement durable territorial à travers l'échange de pratiques
- Renforcer les capacités des pays francophones sur leurs compétences méthodologiques et thématiques
- Favoriser la diffusion d'outils et de documentations sur les pratiques territoriales et francophones de développement durable

### 3.2.2. Les membres du réseau Terri-DD

Le projet Terri-DD rassemble 9 pays de la francophonie : Burkina Faso, France, Madagascar, Maroc, Québec, Sénégal, Suisse, Tchad, Tunisie.

Terri-DD s'adresse indifféremment à deux publics distincts :

- Les collectivités ou territoires portant sur les Pays membres des démarches territoriales de développement durable
- Les partenaires relais, instances gouvernementales ou non, ayant une action d'animation et/ou d'appui des territoires dans la mise en œuvre du développement durable

Le réseau Terri-DD a donc pour vocation à la fois de favoriser les échanges entre territoires francophones mais également entre les partenaires relais afin que chacun puisse bénéficier de l'expérience et de l'expertise des autres.

Les collectivités et les partenaires relais pourront ainsi faire évoluer et faire progresser leurs pratiques. Le réseau sera dans un premier temps composé des 32 collectivités ayant répondu favorablement à l'implication dans le réseau et de 9 partenaires relais<sup>24</sup>.

L'ambition de Terri-DD est d'avoir un nombre limité de membres « collectivités » afin de favoriser un échange plus efficace et opérationnel. En revanche, certaines productions, supports, outils seront accessibles à tout public notamment via le site internet dédié.

---

<sup>24</sup>Association 4D en France, Equiterre en Suisse, Le réseau québécois des villes et villages en santé, l'Union des municipalités du Québec, l'Université du Québec à Chicoutimi, le Centre d'expertise pour le développement durable en Afrique au Burkina Faso, La Maison de la Coopération Décentralisée au Burkina Faso, la Direction de l'Éducation Environnementale et du Développement Durable du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques du Tchad, la Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace du Maroc

La vocation de Terri-DD est d'être une « rampe de lancement » pour les territoires francophones en matière de développement durable.

Il se donne donc 5 ans (2010-2015) pour forger une culture commune, des outils, des expérimentations probantes et permettre une mise en œuvre locale du développement durable plus efficace

### **3.2.3. Le suivi évaluation du projet**

Un suivi du projet sera mis en place dès la première année avec des rapports annuels et une évaluation complète du projet sera conduite au bout de 3 ans.

### **3.2.4. Les modalités de fonctionnement du Réseau**

Les modalités de pilotage, de fonctionnement et d'animation du Réseau reste à définir.

Ils seront fonctions des projets développés et des moyens disponibles.

Elles devront associer les partenaires actuels (Alliadev, Association 4D, Ciridd, Enda Europe), les partenaires-Relais et les territoires de projet.

Les partenaires relais pourront servir de relais locaux pour la mobilisation d'informations et des collectivités et, compte tenu de leur connaissance du terrain, être partie prenante dans les réflexions stratégiques autour du projet Terri-DD. La description de leur rôle, de leur degré d'implication, etc... devra être précisée et partagée avec eux. Un engagement réciproque partenaires-relais / partenaires actuels pourra être formalisé.

En absence de partenaire relais, l'information sera directement diffusée auprès des territoires.



### 3.2.5. Les projets Terri-DD

**L'acte fondateur du Réseau sera de produire ensemble une expression commune autour du développement durable des territoires francophones. Cela pourra passer par une production écrite, une définition partagée du développement durable ou les principes de fonctionnement du Réseau. Ce sera l'objet du premier Terri-Débats.**

- **Les Terri-Dossiers**

Les différents acteurs interrogés ont tous manifesté le besoin d'échanges d'outils et de documentation dans le cadre d'un réseau francophone du développement durable. Les Terri-Dossiers répondront à cette vocation.

Les Terri-Dossiers devront être sélectifs et thématiques. Ils regrouperont donc par thème les outils ou documentations utiles.

Il est proposé de s'appuyer sur les partenaires relais pour recenser les outils et documentations pouvant intéresser le réseau. Ces derniers, devront mobiliser l'information auprès des territoires et collectivités, en leur demandant d'être sélectif.

Afin de garantir une plus grande efficacité des Terri-Dossiers, chaque document ou outil sera accompagné d'une petite fiche analytique indiquant l'intérêt du document ou de l'outil, ses avantages et inconvénients, ses conditions de faisabilité et de transférabilité.

Les Terri-Dossiers seront mis en ligne sur le site internet dédié. Une alerte auprès des membres sera systématiquement envoyée à chaque nouvel ajout sur le site.

Condition de réalisation :

- Webmaster
- Nécessaire adhésion des partenaires relais

- **Les Terri-Recueils**

Le réseau Terri-DD réalisera une fois par an un recueil d'expériences analytique sur un thème spécifique.

Le thème sera défini par les partenaires sur la base des besoins exprimés par les membres du réseau. Il pourra porter sur des éléments de méthodologie (l'évaluation, les processus participatifs...) ou thématiques (développement social, développement urbain...).

Ce recueil a pour objet de valoriser l'acquis des pratiques territoriales de développement durable sur un sujet, d'en faire une synthèse et d'en assurer une analyse qualitative.

L'ambition de ces Terri-Recueils est d'être des guides pour l'action pour les membres du réseau.

Conditions de mise en œuvre :

Moyens financiers d'études

- **Les Terri-Débats**

Une rencontre annuelle des membres du réseau pourra être organisée.

Elle aura pour objectif de :

- Faire le point sur l'état d'avancement du projet, le bilan des activités conduites dans l'année, les activités à conduire l'année suivante
- Partager les travaux des Terri-Recueils
- Produire des repères (travaux sur le thème du Terri-Recueil, formation...)

Elle se tiendra dans un des pays membres du réseau.

Pour renforcer les échanges entre réseaux et acteurs des différents pays membres et favoriser la diffusion des échanges Terri-DD, les Terri-Débats seront adossés à un évènement national ou international autour du développement durable se tenant dans un des Pays membres.

Une solution intermédiaire s'appuyant sur des séminaires locaux par pays et des échanges via la visio-conférence pourra être étudiée également.

Conditions de mise en œuvre :

- Nécessité d'avoir des moyens financiers pour les frais de déplacement des membres du Réseau
- Partenariat fort avec le Pays accueillant

- **Les Terri-Dépêches**

Afin d'assurer une actualité du réseau et de faire diffuser son action, des dépêches d'actualité des territoires ou des partenaires relais (sur une expérience, un évènement, une initiative originale, une politique...) seront réalisées par les partenaires et membres du Réseau et diffusées sur le système d'information francophone Médiaterre ([www.mediatorre.org](http://www.mediatorre.org)) et le site internet de Terri-DD hébergé par [www.mediatorre.org](http://www.mediatorre.org).

- **Les Terri-Dialogues**

Tous les 3 mois, une e-conférence sera organisée autour d'un sujet technique ou pratique.

Courtes (1h maximum), pratiques (analyse d'un aspect particulier de mise en œuvre), ces e-conférences porteront sur :

- une expérience innovante ou originale
- une réponse spécifique apportée à un problème
- une question pré identifiée

Un témoin ou un expert sera systématiquement convié pour éclairer le sujet.

Les questions pourront être relevées via une boîte à questions sur le site internet.

Ces e-conférences sont ouvertes à l'ensemble du réseau.

- **Les Terri-Formations**

Une question reste ouverte sur l'intérêt ou non de construire et mettre en place des modules de formation autour des notions partagées de développement durable, de questions thématiques et d'aspects plus méthodologiques.

Compte tenu de l'investissement nécessaire pour lancer une formation, il semble important de commencer par lancer les actions de mise en réseau et de réfléchir à la mise en place de formation (type e-learning) au terme de la 1<sup>ère</sup> année (fin 2010).

L'ensemble de ces propositions d'actions pour le réseau Terri-DD sera testé par les partenaires du projet auprès de ces futurs membres.

# Annexes

# Fiches d'identification

## Fiches synthétiques : Burkina Faso

### Nom de la collectivité : Commune de Bobo-Dioulasso

#### Etapes du projet de développement par la collectivité :

Nombre d'habitants : 500 000 à 1 million

Date d'engagement dans le développement durable : 2007

Etat d'avancement du projet de développement durable :

Délibération : 2007

Diagnostic : 2006

Adoption du plan d'action :

Mise en œuvre :

#### Définition du développement durable par la collectivité :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Définition adoptée au plan national).

#### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Respect des orientations du schéma directeur d'aménagement urbain Demande de mise à jour pour une meilleure opérationnalisation des outils de planification
2. Transports, déplacements et infrastructures	Promotion de la construction des infrastructures marchands Conduite d'études de base sur le transport et le déplacement.
3. Développement économique	Elaboration d'un plan communal de développement issu d'un forum communautaire en 2007. Adoption et mise en œuvre de stratégies communales d'amélioration de services
4. Emploi	Promotion de plus de huit cent emplois sociaux au niveau des services communaux.
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Amélioration des services de base à travers le partenariat et l'accompagnement, Appui aux activités économiques des jeunes et des femmes à travers un fonds communal.
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Parrainage d'animations culturelles Participation au recensement de site Ecotourismes à valoriser Valorisation de la culture et de la réglementation traditionnelle éprouvée Prise en compte des responsables coutumiers et religieux dans les organes de suivi et de concertation
8. Énergie	Création de deux châteaux d'eau et forages pour les besoins de service de voiries et d'entretien de légumes

	Participation aux travaux de recherche pour l'amélioration des connaissances
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Animation d'une pépinière municipale produisant 20 000 plants l'an Création et animation de fourrière municipale dans le cadre de la lutte contre la divagation des animaux. Participation à la conservation et protection des sites naturels et sources d'eau Institutionnalisation de cadre de concertation et d'échanges sur le suivi du patrimoine écologique formulation de politique de gouvernance environnementale locale
10. Agriculture et gestion des forêts	Validation de plans d'aménagement participatif des forêts Institutionnalisation de l'agriculture urbaine et périurbaine, Valorisation des trames vertes Respect des orientations du SDAU
11. Santé	Prévention par la vaccination Suivi de l'hygiène du milieu
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Participation des comités de sécurité
13. Actions internes de la collectivité	Amorce de manifeste de la gouvernance locale
14. Accès à la connaissance	Formation du personnel cadre Participation à des cadres d'échanges et de réseautage Participation et accompagnement de la recherche scientifique
15. Coopération décentralisée et solidarité	Jumelage, coopération Partenariat dans la conduite des actions de développement
<p><b>Principales difficultés rencontrées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de culture commune sur le développement durable</li> <li>- Cloisonnement des services de la collectivité</li> <li>- Démarche exigeante en temps</li> <li>- Manque de financement pour la mise en œuvre</li> </ul>	
<p><b>Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :</b></p> <p>Un comité multipartenaires institutionnalisé évoluant en plateforme multi acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan communal de développement.</p>	
<p><b>Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :</b></p> <p>Soumaïla N'DIAYE          Environnementaliste-Planificateur - Chef de Service Environnement et Aménagement Paysager à la Direction des Services Techniques Municipaux de la Commune de Bobo-Dioulasso          Animateur de la Coordination de Projet Agriculture Urbaine dans la Municipalité de Bobo-Dioulasso          GSM: +226 70 31 36 68          Email: <a href="mailto:kaoundiaye@yahoo.fr">kaoundiaye@yahoo.fr</a></p>	

## Nom de la collectivité : Commune de Boura (commune rurale)

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

Nombre d'habitants : 20 000 à 100 000

Date d'engagement dans le développement durable :

Etat d'avancement du projet de développement durable : PCD en 2007

Délibération :

Diagnostic :

Adoption du plan d'action :

Mise en œuvre :

### Définition du développement durable par la collectivité :

C'est la gestion intégrée de l'ensemble des ressources naturelles c'est-à-dire la gestion l'ensemble des richesses d'un milieu physique dont dispose un individu, un village, une commune, un région. Parmi ces richesses on peut citer les animaux, l'eau, les arbres, la terre et les ressources minières.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Lotissement de la commune rurale
2. Transports, déplacements et infrastructures	
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	
8. Énergie	
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Lutte pour la conservation des espèces naturelles à usage utile tel que les arbres fruitiers(NERE,KARITE,TAMARINIER, BAOBAB ect...)
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	Lutte contre le paludisme et le sida
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	

**Principales difficultés rencontrées :**

- absence d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité
- manque de financements pour la mise en œuvre
- manque de compétences pour la mise en œuvre
- analphabétisme : sur 44 conseiller municipaux, beaucoup ne savent pas lire

**Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :**

Conseil municipal à travers sa commission spécialisée  
Il y a dans la commune quarante quatre conseillers dont Vingt femmes

**Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :****Francine KANE/SIA**

Coordonnatrice Régional du Programme National de Gestion des Terroirs Phase II (PNGTII) Région du Centre Ouest

BP : BP : 01 BP 1487 Ouagadougou 01 (coordination nationale)

Téléphone : +226 / 70263022 (cellulaire)

Email : [kanenaba@yahoo.fr](mailto:kanenaba@yahoo.fr)

**Nom de la collectivité : Commune de Houndé (urbaine)****Etapes du projet de développement par la collectivité :**

**Nombre d'habitants :** 20 000 à 100 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** pas d'engagement en matière de développement durable

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : Nd.

Diagnostic : Nd.

Adoption du plan d'action : Nd

Mise en œuvre : Nd.

**Définition du développement durable par la collectivité :**

C'est la promotion d'une croissance économique en adéquation avec le social, l'équité, l'égalité et dans le respect de la sauvegarde l'écosystème.

**Actions inscrites au projet :**

<b>Axes du développement durable</b>	<b>Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)</b>
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	la ville de Houndé a réalisé une opération de lotissement ayant disponibilisé 3000 parcelles
2. Transports, déplacements et infrastructures	
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	
7. Valorisation culturelle et	



patrimoniale	
8. Énergie	
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	Elaboration d'un plan stratégique d'assainissement
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	projet de ramassage d'ordures ménagères finance par la région française Rhône Alpes.
<b>Principales difficultés rencontrées :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de culture commune</li> <li>- Difficulté d'impliquer les habitants</li> <li>- Manque de financements pour la mise en œuvre</li> <li>- Manque de compétences pour la mise en œuvre</li> </ul>	
<b>Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :</b>	
Inexistants.	
<b>Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :</b>	
<b>Monsieur BOUE YAZON, Maire</b> BP 79, Hounde Téléphone : +226 20990131 <a href="mailto:Boue_yazon@yahoo.fr">Boue_yazon@yahoo.fr</a>	

## Nom de la collectivité : Commune de Imasgo (commune rurale)

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** 20 000 à 100 000

**Date d'engagement dans le développement durable :**

**État d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2008

Diagnostic : 2008

Adoption du plan d'action : 2008

Mise en œuvre : 2009

### Définition du développement durable par la collectivité :

C'est le passage d'une situation "n" à une situation "n+1" de bien-être dans un processus qui réduit au maximum les risques de retour à la situation "n".

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Projet de construction de logements pour les enseignants et le personnel de santé
2. Transports, déplacements et infrastructures	Construction d'une gare routière
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Sensibilisation sur la police de proximité et sur le civisme fiscal
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Soutien aux troupes de danses locales, organisation de festivals de la danse et de la musique wiir
8. Énergie	projet d'installation de plates formes multifonctionnelles et de la plaque solaire pour l'électrification rurale
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Projet de formation de comites de gestion des forets, réalisation de plantation individuelles et collectives
10. Agriculture et gestion des forêts	Formation et équipements des pépiniéristes aménagement de bas fonds.
11. Santé	Construction de centre de soins et promotion sociale, acquisition d'ambulance, prise en charge des personnes vivant avec le VIH/ sida
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Mise en place de la police de proximité
13. Actions internes de la collectivité	Formation des élus locaux et des acteurs économiques.
14. Accès à la connaissance	Construction de salles de classes au secondaire et de bibliothèques
15. Coopération décentralisée et solidarité	Effectuer des voyages d'études et d'échanges d'expériences.

### Principales difficultés rencontrées :

- Manque de culture commune
- Cloisonnement des services de la collectivité
- Absence d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité
- Manque de financements pour la mise en oeuvre
- Manque de compétences pour la mise en oeuvre

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Le conseil municipal

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

**Francine KANE/SIA**

Coordonnatrice Régional du Programme National de Gestion des Terroirs Phase II (PNGTII) Région du Centre Ouest

BP : BP : 01 BP 1487 Ouagadougou 01 (coordination nationale)

Téléphone : +226 / 70263022 (cellulaire)

Email : [kanenaba@yahoo.fr](mailto:kanenaba@yahoo.fr)

## Nom de la collectivité : Commune de Kindi (commune rurale)

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

Nombre d'habitants : 20 000 à 100 000

Date d'engagement dans le développement durable :

Etat d'avancement du projet de développement durable : 2006 (début de la communisation intégrale)

Délibération : 2006

Diagnostic : 2007

Adoption du plan d'action : 2007

Mise en œuvre : 2008-2009

### Définition du développement durable par la collectivité :

Néant

### Actions inscrites au projet :

Aucune action indiquée par la commune.

### Principales difficultés rencontrées :

- manque de culture commune sur le développement durable
- réticence des élus à une nouvelle démarche de projet
- cloisonnement des services
- démarche exigeante en temps
- difficulté d'impliquer les habitants
- absence d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité
- manque de financement pour la mise en œuvre
- manque de compétences pour la mise en œuvre
- approche trop environnementale

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Le conseil municipal à travers sa CAGSC (président et trois membres, le cvd et les services techniques)

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

**Francine KANE/SIA**

Coordonnatrice Régional du Programme National de Gestion des Terroirs Phase II (PNGTII) Région du Centre Ouest

BP : BP : 01 BP 1487 Ouagadougou 01 (coordination nationale)

Téléphone : +226 / 70263022 (cellulaire)

Email : [kanenaba@yahoo.fr](mailto:kanenaba@yahoo.fr)

## Nom de la collectivité : Commune de Nadiala ou Sourgou

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

Nombre d'habitants : 5000 à 20000

Date d'engagement dans le développement durable :

Etat d'avancement du projet de développement durable :

Le Forum de concertations, d'échanges et dialogue entre les personnes ressources détentrice du savoir local et de la mémoire locale d'une part et l'autre avec les élus locaux s'est tenue autour des valeurs traditionnelles porteuses de protection durable de l'environnement notamment les feux de brousses, la coupe abusive des arbres fruitiers (le Karité, le néré, le raisinier...). La résolution prise est la

constitution d'une forêt communale classées ou protégée.

Délibération : 2008

Diagnostic : 2007/2008

Adoption du plan d'action : 2009

Mise en œuvre : 2009

### Définition du développement durable par la collectivité :

Un développement inclusif permanent et avantageux pour tous c'est à dire accessible, abordable et adaptable.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Plan d'occupation des sols, Promotion des matériaux locaux de construction comme la pierre taillée, reboisement urbain, vulgarisation de la technique de construction sans bois.
2. Transports, déplacements et infrastructures	Viabilisation des pistes rurales et développement un système de transport, d'approvisionnement en intrants et d'évacuation des produits.
3. Développement économique	Renforcement des capacités des producteurs paysans à des comportements tournés vers le marché notamment la promotion de l'agrobusiness
4. Emploi	Promotion de l'auto emploi autour des métiers : aménagiste, paysagiste, pépiniériste, tailleur et concasseur de quarts, mariculteur, aquaculteur, agrosylvo pasteur etc. Le milieu est un environnement à mille mitiers.
5. Tourisme	Développement de l'écotourisme sportif et vision.
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Promouvoir un développement accessible, acceptable, abordable et surtout inclusif et soutenir des mécanismes de prévention, d'atténuation et de réactions aux risques et co-variant locaux.
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Développement du socle endo-culturel positif et les valeurs endogènes porteuses de valeur ajoutée sociale.
8. Énergie	Promotion du biocarburant à travers la production du jatropha, renforcement de la production de l'énergie renouvelable surtout du solaire villageois.
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Sensibiliser autour des méthodes d'exploitation en jachère de la forêt villageoise, protéger les berges des plans d'eau et de l'ensablement par des boucliers verts. Rendre opérationnelle l'effectivité de la forêt classée de 600 ha. Promouvoir la production de plantes médicinales à cycle annuel.
10. Agriculture et gestion des forêts	Essai de production de bananes d'un périmètre de 26 ha
11. Santé	Mise en place d'une mutuelle d'épargne villageoise pour le développement social à trois guichets : Epargne santé, épargne sécuritaire, épargne accès au financement.
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Promotion des technologies post-récolte (le stockage des oignons, du niébé et transformation notamment le décorticage du riz : production estimée à 1000 Tonnes.

13. Actions internes de la collectivité	Création d'une coopérative de commercialisation des produits agricoles et autres produits de la commune : Collecte du soumballa et revente en ville : CA / 8millions de FCFA.
14. Accès à la connaissance	Formation de 20 paysans formateurs professionnalisés dans cinq (5) spéculations : le petit mil, le niébé, le riz, le sésame, le maïs. Ces 20 encadreurs paysans formeront à leur tour 460 producteurs avertis prêts à l'utilisation du paquet technologique disponible.
15. Coopération décentralisée et solidarité	Mise en place d'une mutuelle d'épargne villageoise pour le développement social à trois guichets : Epargne santé, épargne sécuritaire, épargne accès au financement.

### Principales difficultés rencontrées :

- manque de culture commune de développement durable
- démarche exigeante en temps
- difficulté d'impliquer les habitants
- absence d'outils, de données et de partage d'expériences de qualité
- manque de financements pour la mise en oeuvre
- manque de compétences pour la mise en oeuvre
- approche trop environnementale
- absence de personnes ressources requises
- analphabétisme d'un grand nombre de conseillers (12 conseillers sur 20)

« Nous sommes dans une collectivité qui manque totalement de partenaires pour l'accompagner. La commune dispose actuellement d'un répertoire de tous les groupements et associations de production qui seraient au nombre de 67 recensés. Chaque groupement a fait l'objectif d'un diagnostic de ses activités des trois dernières années. Ce diagnostic posé a permis avec les membres de projeter un business plan pour les années à venir. Malheureusement aucun financement n'a été obtenu pour ces différents groupements dont 70 % sont féminins. »

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Le Conseil municipal, la commission à l'environnement du développement durable au niveau central et au niveau du village : le conseil villageois du développement, le comité villageois de protection de l'environnement.

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

#### Francine KANE/SIA

Coordonnatrice Régional du Programme National de Gestion des Terroirs Phase II (PNGTII) Région du Centre Ouest

BP : BP : 01 BP 1487 Ouagadougou 01 (coordination nationale)

Téléphone : +226 / 70263022 (cellulaire)

Email : [kanenaba@yahoo.fr](mailto:kanenaba@yahoo.fr)

## Nom de la collectivité : Commune de Nébiélianayou (commune rurale)

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

Nombre d'habitants : 5000 à 20 000

Date d'engagement dans le développement durable : non engagée

Etat d'avancement du projet de développement durable :

Délibération :

Diagnostic :

Adoption du plan d'action :

Mise en œuvre :

### Définition du développement durable par la collectivité :

La notion de développement durable incarne une vision futuriste de la préservation de nos richesses afin qu'elles ne manquent pas pour les générations montantes.

### Actions inscrites au projet :

Aucune action indiquée par la commune

### Principales difficultés rencontrées

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

**Francine KANE/SIA**

Coordonnatrice Régional du Programme National de Gestion des Terroirs Phase II (PNGTII) Région du Centre Ouest

BP : BP : 01 BP 1487 Ouagadougou 01 (coordination nationale)

Téléphone : +226 / 70263022 (cellulaire)

Email : [kanenaba@yahoo.fr](mailto:kanenaba@yahoo.fr)

## Nom de la collectivité : Commune de Ouagadougou

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

Nombre d'habitants : plus d'un million

Date d'engagement dans le développement durable : 2006

Etat d'avancement du projet de développement durable :

Délibération :

Diagnostic : 2008

Adoption du plan d'action : en cours

Mise en œuvre :

### Définition du développement durable par la collectivité :

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Elaboration du plan d'occupation des sols
2. Transports, déplacements et infrastructures	Promotion du transport en commun Construction de gares routières Bitumage de voiries Eclairage public Pose des feux tricolores

	Sensibilisation des usagers
3. Développement économique	Construction de marchés et de boutiques de rue Réhabilitation du marché central (incendie en 2003)
4. Emploi	Mise en place d'un centre d'information des jeunes pour l'emploi et la formation Création d'un centre d'apprentissage à l'entrepreneuriat Réalisation de projets créateurs d'emplois notamment pour les femmes.
5. Tourisme	Réalisation d'espace en cours (Habitat du Burkina en minature)
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Réalisation des projets à participation communautaire Sensibilisation des citoyens
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Réalisation d'une maison de la musique Réhabilitation des salles de cinéma
8. Énergie	Promotion des énergies renouvelables par la pose de lampe d'»éclairage public par plaques solaires.
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Aménagement du parc urbain bangr'weogo
10. Agriculture et gestion des forêts	Accompagnement des maraîchers culteurs de la ville a partir d'un financement Fao pour la maîtrise de l'eau
11. Santé	Réalisation de maternités Réalisation du centre bucco dentaire
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Réalisation d'un centre de traitement et de valorisation des déchets Organisation de la filière de collecte et de transport des déchets
13. Actions internes de la collectivité	Etudes pour la réduction de la consommation énergétique des services municipaux. Etudes pour la réduction des consommations d'eau et de téléphone
14. Accès à la connaissance	Construction et équipements de centres municipaux multimédias. Projet de réalisation de la maison des savoirs en 2009 Projet de réalisation de la bibliothèque municipale EN 2009 Réalisation du centre des archives communales
15. Coopération décentralisée et solidarité	Jumelage avec Loudun en France Coopération avec IES villes de Lyon, Bordeaux, Turin, Grenoble. Membre de plusieurs organismes de coopération décentralisée (AIMF, CGLU, CITES-UNIES...)
<p><b>Principales difficultés rencontrées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation...)</li> <li>- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne...)</li> <li>- Démarche exigeante en temps</li> <li>- Absence d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité (difficulté d'accéder à l'information).</li> <li>- Manque de financements pour la mise en oeuvre.</li> </ul>	
<p><b>Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :</b></p>	

Organe politique : la Commission « Environnement et Développement local » (52 membres élus)

Organe technique : La Direction des Etudes et de la Planification (3 agents)

**Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :**

**Boureima KABORE**

Directeur des Etudes et de la Planification

Mairie de Ouagadougou.

Tél.: 00 226 70 28 75 77/50 34 35 71/50 34 07 70

boureimakab@yahoo.fr

## Fiches synthétiques : France

### Nom de la collectivité : Commune de Buxerolles

**Etapas du projet de développement par la collectivité :**

**Nombre d'habitants** : entre 5 000 et 20 000hnt

**Date d'engagement dans le développement durable** : 2005

**Etat d'avancement du projet de développement durable** :

Délibération : 2005

Diagnostic : 2007

Adoption du plan d'action : 2008

Mise en œuvre : à partir de 2009

**Définition du développement durable par la collectivité :**

La commune définit le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.  
un développement responsable, ou chacun à son niveau et ses capacités s'engage à préserver la planète.

**Actions inscrites au projet :**

<b>Axes du développement durable</b>	<b>Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)</b>
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Prise e compte dans le PLU
2. Transports, déplacements et infrastructures	Plan de dépassement établissement, aménagement de la voirie pour les transports alternatifs a la voiture, achat d'un véhicule électrique
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Conseil communal des jeunes, soutien de l' EPICERIE SOCIALE, politique petite enfance, signature de la charte ville handicap et création d'une commission communale d'accessibilité
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Protection et gestion des vallées sèches dans le cadre d'une convention avec le conservatoire régional des espaces naturels, réalisation d'un centre socioculturel



8. Énergie	Remplacement des lampes d'éclairage public traditionnel par des lampes moins consommatrices, audit énergétique sur 3 bâtiments municipaux, création d'une salle omnisports à haute performance énergétique
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Gestion différenciée des espaces verts, acquisition et gestion de parcelles dans les vallées sèches, lot de fruits et légumes biologiques dans le marché de denrées alimentaires
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	Guide de bonnes pratiques,, tableau de bord de suivi des consommations
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	

### Principales difficultés rencontrées

- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation)
- Démarche exigeante en temps
- Difficulté d'impliquer les habitants
- Manque de financement pour la mise en œuvre

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

#### Un comité de pilotage Agenda 21

Il est composé de :

- Des élus municipaux (8 titulaires et 2 suppléants)
- 3 membres habitants
- Les membres extérieurs : La communauté d'agglomération de Poitiers, La DIREN, L'ADEME, Le conseil général, Le conseil régional
- 3 agents : le responsable des services techniques, la responsable des services de proximité et chef de projet Agenda 21, la chargée de mission Agenda 21

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

#### Bénédicte valette

Responsable des services de proximité

12 rue de l'hôtel de ville-BP9

Code postal 86180

[servicesproximite@buxerolles.fr](mailto:servicesproximite@buxerolles.fr)

## Nom de la collectivité : Commune de Marmande

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

Nombre d'habitants : 5 000 à 20 000hts

Date d'engagement dans le développement durable : 2003

Etat d'avancement du projet de développement durable :

Délibération : 2003

Diagnostic : 2003/04

Adoption du plan d'action : 2004

Mise en œuvre : 2005

### Définition du développement durable par la collectivité :

C'est d'agir en respectant les principes suivants; Protéger l'environnement contribuer à la cohésion sociale et au développement économique tout en permettant la participation des administrés à la décision.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Intégration de l'obligation de respecter la mixité sociale dans toutes les opérations de construction de logements Création d'un service en charge des dossiers de logements insalubres 96 dossiers en 4 ans
2. Transports, déplacements et infrastructures	Mise en service d'un réseau de transport public 20000 voyageurs par ans Utilisation par les services municipaux de velo_8 police/ service Achat de véhicule propre (gnv) Mise en place d'un pédibus dans une école
3. Développement économique	Zone d'activité HQE
4. Emploi	Insertion des clause sociales dans les marchés publics utilisation art 14-30-15 du code des marchés publics 2000€ en 2008
5. Tourisme	Aménagement 48 ha d'espace de loisirs
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Embauche de 2 médiateurs sociaux.
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Rénovation du cloître et de la collégiale les jardins du cloître labellisés jardins remarquables. Ouverture en décembre 2008 d'un musée d'art sacré
8. Énergie	Réalisation d'un bilan carbone et mise en œuvre des conclusions Mise en place d'un plan lumière 40 T CO2 économisés par an
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Aménagement d'un cours d'eau affluent de la Garonne Préservation d'un champ de tulipes rares en collaboration avec le conservatoire
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	Création d'un emploi de chargé de mission santé qui assure la sensibilisation des jeunes sur ces problèmes

12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Mise en place d'un automate d'appel pour prévenir en cas de risques en particulier les crues de la Garonne
13. Actions internes de la collectivité	Construction d'une déchetterie pour les sentiers municipaux 2008 Collecte des déchets de bureaux 2 tonnes papiers/an Mise en place d'un système de covoiturage pour les agents en formation Mise en place d'un chargé de mission Formation des gestionnaires de crédits à l'inclusion des clauses sociales et environnement dans les achats
14. Accès à la connaissance	Aménagement d'un centre de formation professionnelle municipale 11000000 euros /700 élèves en apprentissage ou formation continue
15. Coopération décentralisée et solidarité	Collecte du centime solidarité sur le prix de l'eau 13000euros/an construction d'un château d'eau au Mali

### Principales difficultés rencontrées

- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne)
- Démarche exigeante en temps
- Le manque de temps, de moyens humains et financiers, les résistances au changement sont surtout constatées sur un point qui est le point faible l'ÉVALUATION.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

#### Un comité de pilotage extra municipal animé par le DGS

Le comité est composé de : 6 élus et les directeurs de services municipaux (8) et les partenaires privés ayant conventionné avec la commune la mise en place d'actions inscrites à l'agenda 21

### Contact de la personne en charge du projet de développement durable :

#### Jean-Marie Marco

DGS Ville de Marmande

Place Clemenceau

BP 313

47207 Marmande

[jm.marco@mairie-marmande.fr](mailto:jm.marco@mairie-marmande.fr)

## Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Seine-Eure

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 20 000 et 100 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2006

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2006

Diagnostic : 2008

Adoption du plan d'action : 2009

Mise en œuvre : 2009

### Définition du projet de développement durable par la collectivité :

Stratégie territoriale et méthodologie de projet recherchant d'améliorer l'équilibre entre le développement économique, la cohésion sociale, l'environnement et la gouvernance

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	En cours: prime attribuée aux bailleurs sociaux pour la construction de logement 100% Enr
2. Transports, déplacements et infrastructures	En cours: Elaboration d'un PDU et d'un PDE pour l'agglomération
3. Développement économique	
4. Emploi	En cours: généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics de travaux et services
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	
8. Énergie	Réalisé: création d'un EIE & réalisation d'une thermographie aérienne infrarouge En cours: bilan carbone & recrutement d'un conseiller énergie partagée
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	Travail sur la réutilisation du papier Mobilisation des agents sur l'élaboration de l'agenda 21 Organisation de semaines thématiques sur des aspects du développement durable: énergies (mai 2008), consommation (décembre 2008)
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	Création d'une vice-présidence à la coopération décentralisée (élection de 2008)

### Principales difficultés rencontrées

- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation)
- Réticence des élus à une démarche de projet (résistance au changement, scepticisme)
- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne)
- Démarche exigeante en temps

- Difficulté d'impliquer les habitants
- Absence d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité (difficulté d'accéder à l'information)
- Manque de financement pour la mise en œuvre
- Manque de compétence pour la mise en œuvre

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé : d'un Président, d'un vice-président aux finances, d'un vice-président à l'Agenda 21, d'un DGS, d'un DGA, et d'une chargée de projet Agenda 21

Le comité de pilotage élargi pour la phase programme d'actions: éducation nationale, région, diren, arehn

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

Rebecca Armstrong

Chef de projets Agenda 21

Maison Commune

Avenue des Métiers

BP117

27101 Val de Reuil Cedex

02 32 50 89 53

[Rebecca.Armstrong@seine-eure.com](mailto:Rebecca.Armstrong@seine-eure.com)

## Nom de la collectivité : Conseil général du Tarn (81)

### Etapas du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 100 000 et 500 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2005

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2005

Diagnostic : 2006

Adoption du plan d'action : 2007

Mise en œuvre : 2007

### Définition du développement durable par la collectivité :

C'est une conciliation des trois dimensions sociale environnementale et économique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Participation aux SCOT; préconisations en matière paysagère, prise en compte espaces naturels sensibles; corridors écologiques; nouvelles constructions HQE
2. Transports, déplacements et infrastructures	Développement transports publics (cadencements, tarif unique à 2 euros), déplacements doux (randonnées, voie verte, itinéraires cyclables)
3. Développement économique	Soutien à l'éco-développement, agriculture biologique, tourisme durable

4. Emploi	développement des actions d'insertion professionnelle dans le domaine de la gestion d'espaces, entretien patrimoine, services aux personnes
5. Tourisme	Prise en compte objectif DD dans création produits touristiques, promotion hébergements
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Dans le cadre des compétences départementales et politique de développement social local
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Intégration critères de DD dans soutien aux projets des associations
8. Énergie	Projet de plan climat énergie territorial: engagement d'un bilan carbone
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Création d'un pôle zones humides, protection et valorisation espaces naturels sensibles, paysages, ressources en eau
10. Agriculture et gestion des forêts	Conservatoire des espèces fruitières; gestion PEFC des forêts départementales
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Dans le cadre des compétences départementales
13. Actions internes de la collectivité	Programme éco-responsabilité: gestion du bâti, déplacements, achats, disponibilité de l'administration en ligne
14. Accès à la connaissance	Outil de communication sur patrimoine naturel
15. Coopération décentralisée et solidarité	Soutien à des projets portés par des associations; dispositif en cours de révision

### Principales difficultés rencontrées

- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne)
- Démarche exigeante en temps
- Manque de financements pour la mise en œuvre

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

**Le Comité de pilotage de l'agenda 21** : Le comité de pilotage est composé de 5 élus, 5 directeurs administratifs plus un chargé de mission Agenda 21

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

**Fabienne DUBOSCLARD**

Mission Agenda 21 et Mission Coopération décentralisée

Conseil Général du TARN

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Lices Georges Pompidou

81013 ALBI CEDEX 09

05 63 45 66 97

[fabienne.dubosclard@cg81.fr](mailto:fabienne.dubosclard@cg81.fr)

## Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Seine-Eure

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

Nombre d'habitants : entre 20 000 et 100 000

Date d'engagement dans le développement durable : 2006

Etat d'avancement du projet de développement durable :

Délibération : 2006

Diagnostic : 2008

Adoption du plan d'action : 2009

Mise en œuvre : 2009

### Définition du projet de développement durable par la collectivité :

Stratégie territoriale et méthodologie de projet recherchant d'améliorer l'équilibre entre le développement économique, la cohésion sociale, l'environnement et la gouvernance

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	En cours: prime attribuée aux bailleurs sociaux pour la construction de logement 100% Enr
2. Transports, déplacements et infrastructures	En cours: Elaboration d'un PDU et d'un PDE pour l'agglomération
3. Développement économique	
4. Emploi	En cours: généralisation de la clause d'insertion dans les marchés publics de travaux et services
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	
8. Énergie	Réalisé: création d'un EIE & réalisation d'une thermographie aérienne infrarouge En cours: bilan carbone & recrutement d'un conseiller énergie partagée
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	Travail sur la réutilisation du papier Mobilisation des agents sur l'élaboration de l'agenda 21 Organisation de semaines thématiques sur des aspects du développement durable: énergies (mai 2008), consommation

	(décembre 2008)
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	Création d'une vice-présidence à la coopération décentralisée (élection de 2008)

### Principales difficultés rencontrées

- Réticence des élus à une démarche de projet (résistance au changement, scepticisme)
- Manque de financement pour la mise en œuvre.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé : d'un Président, d'un vice-président aux finances, d'un vice-président à l'Agenda 21, d'un DGS, d'un DGA, et d'une chargée de projet Agenda 21

Le comité de pilotage élargi pour la phase programme d'actions: éducation nationale, région, diren, arehn,

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

Rebecca Armstrong

Chef de projets Agenda 21

Maison Commune

Avenue des Métiers

BP117

27101 Val de Reuil Cedex

02 32 50 89 53

[Rebecca.Armstrong@seine-eure.com](mailto:Rebecca.Armstrong@seine-eure.com)

## Nom de la collectivité : Ville du Havre

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 100 000 à 500 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2003

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2003

Diagnostic : 2005

Adoption du plan d'action : 2006

Mise en œuvre : 2007/08

### Définition du développement durable par la ville du Havre :

Le développement durable c'est continuer à se développer économiquement, socialement tout en étant conscient que chacune de nos actions a un impact sur notre environnement et constitue le patrimoine que nous transmettrons aux générations futures. .C'est faire prendre conscience qu'il faut agir différemment en échangeant nos expériences car il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.



## Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	<p>Action 12 : Aider les bailleurs sociaux a construire ou à équiper durablement leur patrimoine immobilier</p> <p>Action 22 : Elargir au matin l'accueil périscolaire des enfant (au 31/12/2007 : coût = 57555 €/ nb enfant accueillis = 299 / nb place dispo = 738 / nb établissements participants = 33 / nb de familles concernés = 284)</p>
2. Transports, déplacements et infrastructures	<p>Action 26 : Editer un plan des pistes cyclables (au 31/12/07 NB de plans edités = 3000€)</p> <p>Action 31 : Etude d'un transport en commun en site propre (fin 2012)</p> <p>Action 37 : mettre en place un plan de la ville détaillant les équipements accessibles aux personnes handicapées</p> <p>Action 33 : réduire les émissions polluantes des bus par la mise en place de filtres à particules et l'utilisation du diester (au 31/12/07 NB de filtres achetés = 34 / nb de bus équipés = 40% / cout = 200 000€)</p>
3. Développement économique	
4. Emploi	Action 44 : Etendre la ZFU zone France urbaine
5. Tourisme	Action 53 : Aménager le pôle d'accueil de croisiéristes et d'associations à vocation maritime et portuaire (au 30/06/2008 NB d'escales enregistrés = 33 NB de passagers et d'équipages = 41730
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	<p>Action 18 : Accompagner des personnes en difficulté avec des micro-crédits d'accès aux équipements de consommations (au 31/12/2007 NB de personnes ayant bénéficié d'un micro-crédits = 10 NB de demande = 31</p> <p>Action 14 : Renforce le lien social dans le quartier des champs baretés (au 31/12 NB d'ateliers de proximité et de citoyennetés organisées = 8/ NB de participants aux ateliers = 151/ NB de thèmes abordés = 22/ NB de projets retenus = 9)</p> <p>Action 35 : Accentuer le contrôle du niveau sonores des deux-roues (au 31/06/2008 NB de réclamations = 5/ NB de contrôle = 9/ NB infractions = 34/ NB agents formés au sonomètre = 17/ NB interventions dans les lycées = 20)</p> <p>Action 23 : Faire découvrir l'équitation à des jeunes havrais (au 31/12/ 2007 NB de participants = 64/ NB de jours de découverte = 4)</p> <p>Action 24 : Organiser un festival Hip-hop au Havre</p>
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Action 54 : Faire connaître les activités nautiques existantes à tous les publics (de juin à septembre 2008 = 564 personnes ayant bénéficié des services de location de pointage/ 384 personnes ayant bénéficié des sorties en mer sur le fillao
8. Énergie	Action 84 : maîtriser la consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux (au 31/12/07 variation de la consommation électrique sur la semaine de sensibilisation = - 6% /NB de journées d'opérations réalisées lors des journées de

	sensibilisation = 21)
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	<p>Action 65 : rénover le muséum d'histoire naturelle (au 30/06/2008 NB de visiteurs individuels = 9450/ NB de visiteurs groupes = 2169)</p> <p>Action 60 : Utilisation raisonnée des produits chimiques et des apports d'engrais</p> <p>Action 86 : Utiliser (l'eau de sources pour l'arrosage du square Saint Roch et de l'Avenue Foch)</p> <p>Action 59 : Développer l'entretien différencié des espaces verts</p>
10. Agriculture et gestion des forêts	Hors compétence ville
11. Santé	Compétence CODAH (Communauté de l'Agglomération Havraise)
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	<p>Action 66 : Mettre en place un PCS plan communal de sauvegarde</p> <p>Action 70 : Mettre en place une structure d'accueil pour servir des repas en cas de crise</p> <p>Action 72 : Développer les visites d'entreprises et de sites industriels</p>
13. Actions internes de la collectivité	<p>Action 96 : pérenniser le concours "innovations pour le DD destiné aux services municipaux (au 31/12/07 nb de participants = 60 / nb de projets déposés = 26)</p> <p>Action 91 : organiser des ateliers de sensibilisation à la gestion des projets pour encourager les havrais à s'impliquer dans les actions municipales de l'agenda 21 (au 31/12/2007 nb de participants = 52 )</p> <p>Action 94 : mettre en œuvre avec les havrais 3 projets de l'agenda 21</p>
14. Accès à la connaissance	<p>Action 76 : créer un "espace info énergie"</p> <p>Action 74 : organiser plus d'animations pédagogiques sur le développement durable (AU 31/12/07 NB d'établissements visités + 49 / NB d'enfants sensibilisés = 3076 / NB de projets réalisés = 24 / coût des outils pédagogiques = 4000)</p> <p>Action 75 : réaliser des fiches pédagogiques sur les gestes éco-citoyens</p> <p>Action 77 : Renforcer l'information sur le développement durable et les gestes éco-citoyens dans le magazine municipal Océanes</p> <p>Action 78 : renforcer les animations dans le cadre de la semaine du DD et de la quinzaine du commerce équitable</p> <p>Action 88 : participer aux réflexions sur les stratégies nationales en matière de DD</p>
15. Coopération décentralisée et solidarité	<p>Action 40 : développer les activités liées au commerce équitable</p> <p>Action 90 : soutenir le développement du commerce équitable à pointe noire</p>

### Principales difficultés rencontrées

- Démarche exigeante en temps
- Absence d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité (difficulté d'accéder à l'information)
- Approche trop environnementale (pas de vision d'un projet global de territoires et, de société)

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

#### Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé d'élus (Maire du Havre et quelques Adjointes), du Directeur du Cabinet, de la Direction Générale de la Ville et de Communauté d'agglomération havraise (CODAH), du Directeur de la Communication, de quelques Directeurs techniques et de la Mission développement Durable / Agenda 21.

#### Le comité partenarial

Le comité partenarial regroupe 16 partenaires : la Ville du Havre, la Communauté d'agglomération havraise, le Port autonome du Havre, le Groupe hospitalier du Havre, l'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'estuaire de la Seine, la Chambre de commerce et d'industrie du Havre, Le Havre Développement, l'Association des Industries du Havre, l'Union Sociale pour l'Habitat, la Préfecture de Seine-Maritime, le Rectorat, l'Université du Havre, la Région Haute-Normandie, le Département Seine-Maritime, Electricité de France, Gaz de France.

### Contact de la personne en charge du projet de développement durable

M. Antoine RUFENACHT  
Hôtel de Ville  
68 rue Gustave Flaubert  
BP 51 - 76084 Le Havre Cedex  
02 35 19 60 36  
[olga.bertran@ville-lehavre.fr](mailto:olga.bertran@ville-lehavre.fr)

## Nom de la collectivité : Communauté de communes des Véziaux d'Aure

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** moins de 5000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2006

**État d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2006

Diagnostic : 2006

Adoption du plan d'actions : 2007

Mise en œuvre : 2007

### Définition du développement durable par la collectivité :

Le développement durable est un "état d'esprit". Une nouvelle façon d'aborder les projets en se préoccupant de leurs impacts pour l'Homme et l'environnement à court et long terme.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Mise en œuvre d'un document d'urbanisme intercommunal, élaboration d'une charte architecturale durable
2. Transports, déplacements et infrastructures	Incitation au co-voiturage, implantation de garage à vélos, implantation de panneaux pour ralentir la circulation
3. Développement économique	Information sur les enjeux économiques du tourisme
4. Emploi	Accompagnement des porteurs de projets, organisation d'échanges avec d'autres territoires
5. Tourisme	Elaboration d'une charte de bienvenue, création d'un réseau d'information touristique local
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Réhabilitation du petit patrimoine lié à l'eau, implantation de panneau en occitan
8. Énergie	Programme d'exemplarité de la collectivité
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	Actions de lutte contre les effets de la déprise agricole
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	Présentation des projets communaux en intercommunalité, valorisation du rôle et de la place de la communauté de communes, élargissement du champ de compétences
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	Jumelage de la Communauté de communes

#### Principales difficultés rencontrées

- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation)
- Démarche exigeante en temps
- Difficulté d'impliquer les habitants
- Manque de financements pour la mise en œuvre
- Approche trop environnementale (pas de vision d'un projet global de territoires et, de société)

#### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Le comité de pilotage

Il est composé de : 8 élus, 20 partenaires extérieurs, 1 agent

#### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable

Julie PITCHÉLU

Agent de développement  
CdC des Véziaux d'Aure  
Rue de la Moulette  
65240 GREZIAN  
05.62.39.97.24 / 06.07.40.40.08

## Fiches synthétiques : Madagascar

### Nom de la collectivité : Commune d'Ivato (Madagascar)

#### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** moins de 100 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2007

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2007

Diagnostic :

Adoption du plan d'action : 2007

Mise en œuvre : 2007/2008

#### Définition du développement durable par la collectivité :

**Vision de la commune :**

Un mode de développement qui répond aux besoins présents de la population tout en préservant les besoins des générations futures.

La **vision nationale « Madagascar Naturellement »** exprime une vision à la fois environnementale, économique et sociale pour le développement :

« Madagascar deviendra une nation prospère. Nous aurons une économie à forte croissance et participerons avec succès à la concurrence sur le marché international. Notre environnement sera respecté, protégé et utilisé d'une manière responsable pour promouvoir notre développement. Notre croissance économique sera basée sur nos ressources naturelles uniques et sur la transformation de nos produits naturels.

Le peuple Malagasy, tant en milieu rural qu'urbain, sera en bonne santé et aura accès à une éducation de qualité. Nos citoyens seront des participants actifs au processus de développement et bénéficieront de leur travail dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des prestations de services.

En tant que nation, nous respecterons et valoriserons la multitude de cultures et de traditions de tout le peuple de Madagascar. Nous serons fiers de notre pays, serons unis dans la solidarité nationale et travaillerons ensemble pour atteindre nos objectifs. »

#### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Elaboration du Plan d'Urbanisme détaillé pour les quartiers 3 et 4 : doter la commune d'une meilleure planification et programmation de l'espace pour l'intégration de ces quartiers dans le système urbain. Et doter les habitants de ces quartiers des titres de propriété individuelle.
2. Transports, déplacements et infrastructures	

3. Développement économique	Restructuration du marché public et redistribution des places des marchands groupés par filières. Superficie du terrain : 1ha90a10ca
4. Emploi	Création d'emploi par le système HIMO (haute Intensité de Main d'œuvre)=chômeurs des quartiers payés à la journée : service voirie (17 personnes), construction clôture du nouveau lycée (35 personnes), revêtement de la chaussée (10 personnes)
5. Tourisme	Construction par l'Etat Malgache et gouvernement chinois d'un hôtel 5 étoiles.
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Constitution d'un fonds d'équité pour les démunis en consultation au Centre de Santé de Base Niveau II. Existence des conventions villageoises pour ceux qui dérogent aux règles de vie établies par la communauté.
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Au centre de la Commune existe un lieu dit « pierre sacrée » où les gens font des cultes pour demander des bénédictions, mais en terme de valeur, devenue un simple témoin de l'histoire. Aucune valorisation existante.
8. Énergie	
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Lancement d'un reboisement initié par la Commune au sein de la Commune même en distribuant gratuitement 300 pieds d'arbres fruitiers pour les personnes qui en ont fait la demande avec l'assistance des techniciens qui ont supervisé l'opération.
10. Agriculture et gestion des forêts	Recensement des paysans et des surfaces cultivées avec leurs besoins en engrais. Sensibilisation des paysans au système de culture de riz dans les normes pour un rendement trois fois plus.
11. Santé	Construction d'un Centre de Santé de Base Niveau II moderne et mis en place d'un laboratoire avec la collaboration de l'Institut Pasteur. (pour les différentes analyses)
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Début de contrôle des Zones franches sur leur dossiers d'Etudes d'Impact Environnemental, et ce après une formation et information par le Ministère de l'Environnement des Eaux et forêts.
13. Actions internes de la collectivité	Construction d'un Lycée pour 120 élèves à la rentrée scolaire 2008-2009.
14. Accès à la connaissance	Organisation par la Commune d'une session d'initiation et formation à l'Informatique pour la population de la commune (pour une participation symbolique) en collaboration avec une Institution privée. (ACEEM) 2002 étudiants sur les 270 inscrits ont eu leur Certificat de Fin d'Etudes.
15. Coopération décentralisée et solidarité	Création d'un guichet foncier intercommunal regroupant 5 communes périphériques dont le siège se trouve à IVATO AEROPORT et qui sera opérationnel dans un ou deux mois.. La Commune d'IVATO AEROPORT, initiateur du projet en 2007 va distribuer prochainement 80 certificats fonciers. Le nouveau Lycée sera équipé conjointement en collaboration avec les communes périphériques dont les élèves bénéficieront de l'existence de cet établissement de proximité.

### Principales difficultés rencontrées

- Manque de formation et d'information
- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation...)
- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne...)
- Démarche exigeante en temps
- Absence d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité (difficulté d'accéder à l'information).
- Manque de financements pour la mise en oeuvre
- Manque de compétences pour la mise en oeuvre
- Insuffisance de suivi et d'évaluation

Manque d'outils et de moyens financiers pour les entretiens des infrastructures.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

L'exécutif : le Maire, les deux Adjoints, la Secrétaire Générale, la trésorière, le Comptable, les 7 Conseillers Communaux, le Service Technique soit 10 élus et 5 agents.

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

#### MADAGASCAR

#### Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT)

(+221) 20 22 228 19

[www.mprdat.gov.mg](http://www.mprdat.gov.mg)

#### Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Guy Rivo RANDRIANARISOA,

Directeur Général de la Décentralisation

261 33 11 385 89 ou 33 07 077 49

#### Ministère de la réforme foncière, des domaines et de l'aménagement du territoire

Rivo Herindray RAKOTOARIVELO,

directeur de cabinet du ministre

bâtiment du ministère des travaux publics,

Anosy, 101 Antananarivo

00 261 20 22 569 17

[spministre.mrfdat@yahoo.fr](mailto:spministre.mrfdat@yahoo.fr)

## Fiches synthétiques : Maroc

### Nom de la collectivité : Département d'El Hajeb

#### Étapes du projet de développement par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 20 000 à 100 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2006

**Etat d'avancement du projet de développement durable :** *Le projet des Agendas 21 locaux d'Al Hoceima est suspendu pour des raisons organisationnelles et de financement*

Délibération : 2006

Diagnostic : 2007

Adoption du plan d'action : en cours

Mise en œuvre : 2009

#### Définition du développement durable par la collectivité :

C'est la cohérence de l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation environnementale.

### Actions inscrites au projet :

Aucune action indiquée par le Département.

#### Difficultés Rencontrées :

Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation)

-Réticence des élus à une démarche de projet (résistance au changement, scepticisme)

-Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne)

-Démarche exigeante en temps

-Difficulté d'impliquer les habitants

#### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Le comité 21 local, composé d' 1/3 d'élus, 1/3 de services déconcentrés de l'Etat et 1/3 ONG

#### Contact de la personne en charge du projet de développement durable :

Nd.

## Nom de la collectivité : Ville d'Agadir

#### Etapas du projet de développement par la collectivité :

Nombre d'habitants : 346 106

Date d'engagement dans le développement durable : 2000

Etat d'avancement du projet de développement durable : 2002

Délibération :

Diagnostic :

Adoption du plan d'action : 2004

Mise en œuvre :

#### Définition du développement durable par la collectivité :

Nd.

### Actions inscrites au projet

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Les problématiques définies par le <a href="#">Profil Environnemental</a> et validées lors des 1ers Ateliers Consultations de Ville, sont orientées sur des thématiques propres à l'agglomération :
2. Transports, déplacements et infrastructures	
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	Le tourisme et le développement durable.
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Intégration urbaine et sociale des quartiers d'habitat sous-équipé.
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	L'amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie.
8. Énergie	



9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	

### Difficultés Rencontrées :

Nd.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Nd.

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

#### Municipalité d'Agadir

**Mr Tarik Kabbage**, Président du conseil municipal

Complexe Addorra Boulevard du 11 janvier, cité Dakhla AGADIR

Téléphone : (212) (0) 48 23 33 00 ou 028842977 ( vérifier)

Fax : (212) (0) 48 23 33 00 ; [Cu-agadir@menara.ma](mailto:Cu-agadir@menara.ma)

#### Coordination locale Agenda 21 Agadir

##### M. Ouhajou Lekbir :

Coordinateur Agenda 21 Local d'Agadir

Boulevard Hassan 1 Cité Dakhla B.P. 799 Agadir, Maroc

Tel: (+212) 48 23 33 00

Fax: (+212) 48 23 33 00

[ouhajou@iam.net.ma](mailto:ouhajou@iam.net.ma)

##### M. Mohamed JADAoui, chargé du suivi du dossier A21

Inspection de notre Ministère à Agadir

Tél. (GSM) (+212) 13 66 85 47

[Jadaoui70@yahoo.fr](mailto:Jadaoui70@yahoo.fr)

## Nom de la collectivité : Ville d'El Hoceima (Maroc)

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 20 000 à 100 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2006

**Etat d'avancement du projet de développement durable :** *Le projet des Agendas 21 locaux d'Al Hoceima est suspendu pour des raisons organisationnelles et de financement*

Délibération : 2006

Diagnostic :

Adoption du plan d'action :

Mise en œuvre :

### Définition du développement durable par la collectivité :

DD = préservation de l'environnement.

### Actions inscrites au projet :

Aucune action indiquée par la ville

### Difficultés Rencontrées :

Le concept du développement durable n'est pas mis en œuvre à travers des actions et des activités des institutions concernées par le développement en général.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

La commune urbaine d'Al Hoceima a ratifié une convention avec l'ex-ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. Cela dans le cadre de la coopération internationale espagnole

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

Nd.

## Nom de la collectivité : Ville d'Essaouira

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

Nombre d'habitants : 50 000

Date d'engagement dans le développement durable : 1995

Etat d'avancement du projet de développement durable :

Délibération :

Diagnostic : 1995

Adoption du plan d'action : 1996

Mise en œuvre : 1996/2002

### Définition du développement durable par la collectivité :

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Le plan de sauvegarde de la Médina prévoit des travaux de restauration du bastion ouest, des portes de la Médina, de son centre commercial, la dé-densification de la Médina incluant le relogement des habitants de Mellah et l'aménagement des espaces libres autour des remparts de la Médina. En deuxième lieu le plan d'action prévoit la création d'un parc urbain et d'une ceinture verte sur le front des dunes, le défi à relever étant de concilier développement urbain et protection de l'environnement. Les projets ont un effet boule de neige et un plan d'aménagement de la ville a été rédigé.
2. Transports, déplacements et infrastructures	
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	

6. Développement social, équité et prévention des incivilités	
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	
8. Énergie	
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	<p>L'Agenda 21 local a également permis un renforcement mutuel des capacités locales.</p> <p>En 2002, le projet a été institutionnalisé au sein de la structure municipale d'Essaouira. Le financement des activités du projet devait être assuré par le budget municipal et la Province, mais les élections locales de 2003 n'ont pas permis ce financement.</p>
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	<p>En 2003, les activités du projet se sont poursuivies malgré des ressources locales limitées. Les activités du projet au cours de cette année 2003 ont été principalement centrées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en oeuvre du projet de ceinture verte, financé par la foundation TotalElfina</li> <li>• Le développement d'activités avec l'appui de la ville d'Eterbeek, (Belgique) à travers des mécanismes de coopération décentralisée .</li> </ul>

### Difficultés Rencontrées :

La ville disposait de très peu de documents d'urbanisme, ce qui a ralenti de la mise en oeuvre de l'Agenda 21, compte tenu des objectifs de ce projet.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

- Un représentant de l'ONU Habitat
- Un coordinateur local
- Un élu
- Des cadres représentant les principaux services

### Contact de la personne en charge du projet de développement durable :

**Mme Asma CHAABI**, Présidente du Conseil Municipal

Province d'Essaouira

Commune urbaine d'Essaouira, ESSAOUIRA

**M. Moulay El MOUATEZ** (élu municipal)

Responsable du dossier Agenda 21 à la municipalité

Tél. (GSM) : (+212) 62 05 49 07

Mail : [myelmouatez@yahoo.fr](mailto:myelmouatez@yahoo.fr)

**Abdelkrim Lahkak**, coordinateur local Agenda 21 d'Essaouira

Adresse : 75 rue d'Agadir Essaouira, Maroc

Tel: (+212) 44 47 67 17

Fax: (+221) 44 47 67 85

E-mail: [Ag21ess@iam.net.ma](mailto:Ag21ess@iam.net.ma)

## Nom de la collectivité : Ville de Marrakech

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** plus d'un million

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2002

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération :

Diagnostic : 2004

Adoption du plan d'action : 1996

Mise en œuvre : 2006

### Définition du développement durable par la collectivité :

Nd.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Préservation des canalisations d'eau souterraine.
2. Transports, déplacements et infrastructures	
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	Organisation de kiosques et de circuits touristiques.
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Mise en place de 16 clubs d'environnement dans les écoles.
8. Énergie	Appui aux potiers pour l'adoption de fours à gaz non polluants.
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la	

collectivité	
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	

### Difficultés Rencontrées :

Les problèmes ici listés sont autant de défis que la coordination locale tente de révéler à travers plusieurs actions :

#### → Sur le plan de l'agenda 21 de Marrakech

- **La municipalisation de l'agenda 21** : c'est-à-dire assurer une appropriation de la démarche Agendas 21 par l'équipe municipale. L'objectif de la coordination est de faire des choix stratégiques, entérinés par les équipes municipales, afin que les Agendas 21 locaux deviennent un outil de définition et de mise en œuvre de la politique municipale.
- **Remobiliser les services extérieurs de l'Etat.**
- **Mobiliser les bailleurs de fonds** (coopération décentralisée..).
- **Sur un plan plus général des objectifs nationaux de capitalisation des acquis du projet.**
- La préparation d'outils permettant de répliquer la démarche dans d'autres villes,
- La domiciliation de ces outils au sein d'institutions pérennes,
- Le renforcement des capacités d'appui technique de ces institutions afin qu'elles puissent accompagner les communes qui travaillent sur un Agenda 21 local.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

#### → Partenaires nationaux et internationaux :

- Le PNUD (Programme des nations unies pour les développements) Maroc
- ONU-HABITAT (Programme des nations unies Pour les Etablissement Humains)
- MATEE (Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'eau et de l'environnement)

#### → Partenaires locaux :

- Inspection Régionale de l'Aménagement et du Territoire
- Services extérieurs de l'Etat
- Municipalité de Marrakech
- Conseil de la ville et conseil des arrondissements

Etablissements publics et semi-publics;

Université; Associations locales; Secteur privé, tourisme, Media locaux, personnes ressources

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

**M. EL JAZOULI Omar**, Sénateur-Maire , Président du Conseil municipal

Hôtel de Ville

Avenue Mohamed V

MARRAKECH (Maroc) MARRAKECH

Tel : 212.44.38.67.59

Fax : 212.44.38.69.80

Mail : [as.municipalite@menara.ma](mailto:as.municipalite@menara.ma)

#### Coordination locale Agenda 21 Marrakech

##### Abdelkrim Khatib :

Coordonnateur local du programme A21 de la ville de Marrakech

Adresse: Marrakech 6 Rue Ibn Hanbal Guéliz Marrakech, Maroc.

Tel : (212) (0) 44 4377 89

Fax : (212) (0) 44 43 77 89

E-mail : [agenda21marrakech@yahoo.fr](mailto:agenda21marrakech@yahoo.fr)

[abdelkrimkhatib2002@hotmail.com](mailto:abdelkrimkhatib2002@hotmail.com) ou [a.khatib@menara.ma](mailto:a.khatib@menara.ma)

# Fiches synthétiques : Québec

## Nom de la collectivité : Ville de Montréal

### Étapes du projet de développement par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** plus d'un million

**Date d'engagement dans le développement durable :**

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2003

Diagnostic : 2004

Adoption du plan d'action : 2005

Mise en œuvre : 2005-2008

### Définition du développement durable par la collectivité :

Tel que définit dans le rapport Brundtland, le développement durable est "Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs". Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	
2. Transports, déplacements et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les espaces de stationnement au Centre</li> <li>- Minimiser la circulation automobile sur le Mont Royal</li> <li>- Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo</li> <li>- Favoriser le développement de l'auto partage</li> <li>- Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)</li> <li>- Poursuivre le virage vert dans la gestion du matériel roulant</li> <li>- Implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements d'affaires neutres en carbone</li> <li>- Mettre en œuvre des mesures de modération de la circulation</li> </ul>
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Promouvoir l'économie sociale à Montréal
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	
8. Énergie	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments
9. Conservation de la	- Assurer la gestion de la biodiversité en milieu urbain

biodiversité et préservation des ressources naturelles	- Mettre en œuvre des mesures de protection et de - rénaturalisation des rives
10. Agriculture et gestion des forêts	- Stimuler le développement de l'agriculture urbaine à Montréal
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	- Intégrer le développement durable aux pratiques de gestion
14. Accès à la connaissance	- Etablir une entente de partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique - Mettre sur pied un Centre montréalais sur la biodiversité - Devenir un Centre Régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'Université des Nations Unies
15. Coopération décentralisée et solidarité	

#### Difficultés Rencontrées :

- Manque de culture commune sur le développement durable
- Cloisonnement des services de la collectivité
- Difficulté d'impliquer les habitants
- Approche trop environnementale

#### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Pour le volet administratif: Équipe de coordination - développement durable, Direction de l'environnement et du développement durable, Service des infrastructures, transport et environnement.  
Volet partenaires: Comité de liaison (pour accompagner la Ville de Montréal dans les travaux). Comité des partenaires (pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan).

#### Contact de la personne en charge du projet de développement durable :

##### Danielle Lussier, urbaniste, chef d'équipe

Équipe de coordination - Développement durable  
Service des infrastructures, transport et environnement  
Direction de l'environnement et du développement durable  
801, rue Brennan, 8e étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4  
Téléphone: (514) 872-4526  
Télécopieur: (514) 872-8146  
[dlussier@ville.montreal.qc.ca](mailto:dlussier@ville.montreal.qc.ca)

## Nom de la collectivité : Ville de Sorel-Tracy

#### Étapes du projet de développement par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** 20 000 à 100 000  
**Date d'engagement dans le développement durable :** 2005  
**État d'avancement du projet de développement durable :**  
Délibération : 2005  
Diagnostic :  
Adoption du plan d'action : 2006

Mise en œuvre : 2006

### Définition du développement durable par la collectivité :

Arrêter de voir les sphères sociales économiques, environnementale et politique comme étant autonomes.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Intervention pour la construction de logements sociaux pour les familles nombreuses
2. Transports, déplacements et infrastructures	Augmentation de l'offre de services de transport collectif inter communale
3. Développement économique	Soutien à la mise en place d'un techno centre en écologie industrielle
4. Emploi	
5. Tourisme	Développement de l'écotourisme
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Table de concertation en développement social
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Acquisition par la municipalité de l'église Notre-Dame afin de la convertir en bibliothèque municipale et ainsi éviter sa démolition
8. Énergie	Caractérisation des bâtiments municipaux afin d'établir un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction de ges
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Caractérisation des milieux humides et forestiers afin d'établir un plan de gestion des milieux naturels et d'aires protégées.
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	
14. Accès à la connaissance	Formations pour les partenaires de l'agenda 21 de la ville de sorel-tracy
15. Coopération décentralisée et solidarité	Elaboration et mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance qui implique les différents partenaires et privés du territoire.

### Principales difficultés rencontrées :

- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne...)
- Démarche exigeante en temps
- Difficulté d'impliquer les habitants
- Manque de financements pour la mise en oeuvre

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :



Le Technocentre en écologie industrielle - Organisme indépendant et sans but lucrative mandaté par la ville pour soutenir la mise en oeuvre de l'Agenda 21

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

**Yves Fortin**

Technocentre en écologie industrielle  
1750A, Chemin St-Roch,  
C.P.571  
Sorel-Tracy, Qué.  
J3P 5N9  
Tél: 450-742-7934  
Cell: 450-746-6720  
[www.ecocarrefour.ca](http://www.ecocarrefour.ca)

## Fiches synthétiques : Sénégal

### Nom de la collectivité : Commune de Bignona

#### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** moins de 100 000  
**Date d'engagement dans le développement durable :** 2006  
**Etat d'avancement du projet de développement durable :**  
Délibération : 2007  
Diagnostic : 2005/2006  
Adoption du plan d'action : 2006  
Mise en œuvre : 2007

#### Définition du développement durable par la collectivité :

La notion de développement durable renvoie à un processus qui permet aux hommes de satisfaire leurs besoins sans compromettre leur survie et celle de leur environnement.

#### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Lotissements réalisés (2000 parcelles) Canaux d'évacuation des eaux de pluies (1200 ml) 100 ouvrages d'assainissement individuels
2. Transports, déplacements et infrastructures	Construction d'une gare routière avec une gestion déléguée aux utilisateurs
3. Développement économique	Construction d'un marché. Projet en cours de réalisation d'une plate-forme de commercialisation des produits locaux.
4. Emploi	12 emplois de charretiers et de composteurs créés ; Appui aux activités génératrices de revenus chez les femmes (transformation de fruits)
5. Tourisme	

6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Création de cadres de concertation dans les quartiers ; Mise en place d'une cellule de gestion des conflits Planification participative.
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Appui à l'organisation de manifestations culturelles Construction d'une salle de spectacles Mise en place d'une association des artistes et musiciens
8. Énergie	
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Réboisements Projet d'entretien de bois communaux
10. Agriculture et gestion des forêts	Promotion du maraîchage dans la zone péri-urbaine
11. Santé	Mise en place d'un réseau communautaire pour la réalisation d'activités de sensibilisations des populations sur les dangers liés à certaines maladies (paludisme, SIDA, tuberculose, diarrhées...) Réhabilitation de structures de santé.
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Projet de collecte des batteries usagées.
13. Actions internes de la collectivité	Elaboration d'un plan de communication interne et externe Réorganisation des services municipaux et renforcement des capacités des agents.
14. Accès à la connaissance	Réhabilitation et extension de la bibliothèque communale, Mise en place d'un centre d'initiation à l'informatique; Animations autour du livre, conférences
15. Coopération décentralisée et solidarité	Echanges entre enseignants de Bignona et de Savoie (France) ; Chantiers solidaires avec des jeunes en difficulté de Savoie et de Bignona Echanges théâtraux entre compagnies savoyardes et bignonoises Echanges entre élus, élèves, associations de jeunes, radios de savoie et de Bignona Echanges sportifs et culturels entre jeunes de Kanifing en Gambie et Bignona

### Principales difficultés rencontrées

- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation...)
- Démarche exigeante en temps
- Difficulté d'impliquer une partie des habitants
- Insuffisance de financements pour la mise en oeuvre

Manque de compétences pour la mise en oeuvre

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Conseil Communal du projet de gestion durable des ordures ménagères composé de 29 membres dont 6 élus, 6 techniciens et 17 acteurs locaux.

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

Nd. ou contacter :

Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales  
M. Cheikh Tidjane DIOP, Directeur de Cabinet  
Dieuppeul Derklé, Rue DD 142, Dakar  
Tel: (+221) 33 869 47 05

## Nom de la collectivité : Commune de Louga

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

Nombre d'habitants : 125 000

Date d'engagement dans le développement durable : 1998

État d'avancement du projet de développement durable :

Délibération : nd

Diagnostic :

Adoption du plan d'action : nd

Mise en œuvre : 2001

### Définition du développement durable par la collectivité :

Absence de définition de la commune

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	
2. Transports, déplacements et infrastructures	Le secteur du transport (faiblesse du réseau routier, augmentation démographique et spatiale de la commune).
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	
8. Énergie	
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	Le VIH SIDA
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Gestion des déchets solides : un atelier de renforcement des capacités locales dans le domaine de la gestion de l'environnement urbain a été financé par la commune et l'ONG Enda Ecopop. Cet atelier sur les techniques de "Plaidoyer et SARAR" vise à outiller les acteurs communautaires dans la conduite des activités d'animation et de mobilisation sociale dans les quartiers.
13. Actions internes de la	Activités principales du projet:

collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Novembre 2001 : élaboration du profil environnemental et mise en place du comité de</li> <li>- pilotage, installation de l'unité de coordination</li> <li>- Mars 2002 : Organisation d'un Forum de lancement et identification des problèmes</li> <li>- prioritaires et validation du profil environnemental</li> <li>- Juin 2002 : Sessions de formation et mise en place officielle des 3 groupes de travail</li> <li>- Juillet 2002 : fonctionnement des groupes de travail et production de plans d'actions</li> <li>- Octobre 2002 : organisation de mini forums de validation des plans d'actions</li> <li>- Janvier 2003 : élaboration de profils de projet</li> <li>- Mars 2003 : Organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds à Dakar</li> <li>- Juin 2003 : forum de restitution et de capitalisation du processus à Louga</li> </ul>
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	<p>Le partenariat entre la ville de Louga et celle de Turin a permis la mise en place d'un fonds de développement local de 5160 euros pour appuyer toutes ces initiatives de sensibilisation autour de la gestion des déchets solides avec implication du milieu scolaire.</p> <p><u>Les partenaires impliqués :</u> L'institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU); Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU- HABITAT); Le Ministère Français des Affaires Etrangères.</p>

### Principales difficultés rencontrées

Nd.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Nd.

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

#### Mairie de Louga, Sénégal

Ousmane Niang

Assistant Technique

email: agenda21louga@hotmail.com

## Nom de la collectivité : Commune de Saint Louis

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** 180 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2004

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : nd

Diagnostic :

Adoption du plan d'action : nd

Mise en œuvre : nd

**Définition du développement durable par la collectivité :**

Absence de définition de la commune

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	
2. Transports, déplacements et infrastructures	
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	<u>Renforcement de la gouvernance :</u> Sur la durabilité, la transparence, la responsabilité et l'engagement citoyen
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	
8. Énergie	
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	<p><u>Méthodologie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un document diagnostique sur la ville: le Profil Environnemental (PE)</li> <li>• Séances de restitution à l'endroit des acteurs de la ville du PE</li> <li>• Organisation de la consultation ville et choix des problématiques prioritaires</li> <li>• Mise en place de groupes de travail en rapport avec les problématiques prioritaires</li> <li>• Organisation des réunions de groupes de travail</li> <li>• Organisation de minis forums de restitution des travaux de groupes</li> </ul> <p><u>Résultats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des options stratégiques</li> <li>• Organisation de Mini Forum de Restitution et de partage des options stratégiques avec les acteurs urbains</li> <li>• Élaboration de plans d'actions</li> <li>• Organisation de Mini Forum de Restitution et de partage des plans d'actions avec les acteurs urbains</li> <li>• Élaboration de fiche projets</li> </ul>
14. Accès à la connaissance	<p><u>Des actions de renforcement de capacité :</u></p> <p>Sessions de formations des acteurs de la ville par l'IAGU et ENDA/ ECOPOP</p> <p>Sessions de formations exécutées par des services locaux</p>

15. Coopération décentralisée et solidarité

### Principales difficultés rencontrées

Des attentes demeurent en termes d'appui à la mobilisation de financements et de missions techniques d'appui ainsi que de suivi-évaluation.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

L'organe de pilotage est composé de :

Un Comité 21 Local

Un coordinateur

Un assistant technique et des stagiaires issus de la coopération décentralisée.

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

Ministère de l'environnement et de la protection de la nature

Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales

M. Cheikh Tidjane DIOP, Directeur de Cabinet

Dieuppeul Derklé, Rue DD 142, Dakar

(+221) 33 869 47 05

Mamadou Diop

Directeur de cabinet du Maire

Directeur de l'Agence de Développement Communal

Tel Mairie : (221) 961 13 02

## Nom de la collectivité : Commune de Sédhiou

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** moins de 100 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2007

**État d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2007

Diagnostic : 2008

Adoption du plan d'action : 2008

Mise en œuvre : en cours

### Définition du développement durable par la collectivité :

C'est évolution intégrale participative à long terme de l'ensemble des domaines d'activités des populations et de leur milieu naturel.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Redécoupage des quartiers, construction et réhabilitation de marchés, création de nouveaux lotissements
2. Transports, déplacements et infrastructures	Ouverture des voies dans les nouveaux lotissements et les anciens quartiers pour faciliter l'accessibilité. Réhabilitation du Fort Pinet LAPRADE (Patrimoine culturel).
3. Développement économique	Programme MAEU avec le PAPES / ONUDI, FDLS (Coopération italienne). GMS (coopération catalane), Mise en place des structures de micro- crédits, mutuelles d'épargne et de crédit.
4. Emploi	Programme « Food for work », FNPJ, FLDS.

5. Tourisme	Attribution d'espaces pour la réalisation d'hôtels et de sites touristiques. Promotion de la « destination SEDHIOU ».
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Création de Conseils de quartier, Démocratie locale et bonne gouvernance. Mise en place des Comité de gestions (kancourang et autres domaines de la culture, de la citoyenneté et des cultes).
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Les journées culturelles de Sédhiou, le centre du kankourang/UNESCO, le centre d'ethnomusicologie le BADUWAA.
8. Énergie	Extension du réseau électrique aux nouveaux quartiers.
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Reboisement de la mangrove, Reboisement des voies de passage et des axes routiers, de la corniche, Assainissement de la berge du fleuve, développement de la pisciculture, régénération de certaines variétés de plantes en voie de disparition.
10. Agriculture et gestion des forêts	Reboisement des espèces forestiers en collaboration avec les services des Eaux et Forêts, vulgarisation des cultures vivrières ( riz, mil, manioc, fonio, sorgho, le sésame, l'arachide etc).
11. Santé	Reboisement des espèces forestiers en collaboration avec les services des Eaux et Forêts, vulgarisation des cultures vivrières ( riz, mil, manioc, fonio, sorgho, le sésame, l'arachide etc).
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Installation paratonnerres et parafoudres, lutte contre l'érosion et l'ensablement des vallées, vulgarisation de l'utilisation des gilets de sauvetage sur le fleuve, installation d'une caserne des sapeurs pompiers.
13. Actions internes de la collectivité	Gestion de ordures ménagères dans les quartiers de la commune, constructions de classes, subventions aux Associations de jeunes et de femmes pour leur promotion, extension du réseau d'adduction d'eau dans les nouvelles habitations
14. Accès à la connaissance	Aide à l'acquisition de manuels didactiques, informatiques, initiation à l'informatique, planification locale des actions de développement de l'éducation et de la formation (PLDE), Création et équipement d'une « Case des Tout-Petits » et d'une école maternelle, équipement du Centre d'enseignement technique féminin
15. Coopération décentralisée et solidarité	Communes des Ulis (France), de Dakar (Sénégal), de Kanifing (gambie), de Mollet del Vallès (Espagne), Régions de Piémont,Toscan, Grosseto (Italie), Projet de coopération avec Louvain (Belgique) ; actions de solidarité avec les communes voisines de Goudomp et Marsassoum.

### Principales difficultés rencontrées

- Demarche exigeante en temps
- Manque de financements pour la mise en œuvre
- Manque de compétences pour la mise en oeuvre
- Non programmation des engagements de la municipalité dans le budget
- Concept nouveau qu'il convient de faire assimiler par les populations en général et les élus en particulier par une formation et une sensibilisation ; cela demande beaucoup de temps et des



moyens adéquats qui font cruellement défaut à la municipalité.

**Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :**

Inter commission municipale chargée de l'environnement, de la planification du Développement et de la gestion des Ressources naturelles élargie à l' « EQUIPE PROCESSUS » qui suit particulièrement le Projet de gouvernance participative et de renforcement des capacités d'intervention des acteurs locaux (PGP), piloté par Enda-Ecopop.

Elle est composée de 12 élus, 1 agent municipal, 4 chefs de services départementaux, et 3 acteurs de la société civile.

**Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :**

**Nd. ou contacter :**

Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales

M. Cheikh Tidjane DIOP, Directeur de Cabinet

Dieuppeul Derklé, Rue DD 142, Dakar

Tel: (+221) 33 869 47 05.

## Nom de la collectivité : Commune de Ziguinchor

**Etapas du projet de développement durable par la collectivité :**

**Nombre d'habitants :** 160 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2002

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2003

Diagnostic : 2007

Adoption du plan d'action : 2007

Mise en œuvre : 2008

**Définition du développement durable par la collectivité :**

Un développement systémique, reproductible, sans altération sensible ou dommageable du potentiel de base.

**Actions inscrites au projet :**

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	02 Lotissements pour environ 4000 parcelles 20 Salles de classes 01 Stade réhabilité 01 Centre culturel polyvalent
2. Transports, déplacements et infrastructures	05 Ouvertures de voies en terre pour environ 5000 ml Pavage de la rue BC6: 700 ml
3. Développement économique	07 Equipements marchands en gestion directe 01 Quai de pêche en sous concession 01 Complexe frigorifique en sous concession Appui à la création d'une Mutuelle de microfinance
4. Emploi	Renforcement en quantité (près de 50 emplois créés) et en qualité (niveau de recrutement relevé) entre 2003 et 2008-
5. Tourisme	Pas d'activité notable

6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Appui aux activités sportives (ASC, Casa sport, prix et trophées), de solidarité (subventions aux orphelins, bourses scolaires...), et assistances diverses. Emissions radiophoniques d'information et de sensibilisation.
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Organisation d'un carnaval annuel en associant les autres régions du pays et les Etats voisins (Gambie, Guinée Bissau)
8. Énergie	Pas d'activité notable
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Pas d'activité notable
10. Agriculture et gestion des forêts	Pas d'activité notable
11. Santé	Equipement des dispensaires et appui en ressources humaines Appui en équipements à l'hôpital régional de Ziguinchor Assistance de missions médicales (coopération décentralisée)
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Participation aux activités de la Commission régionale de la protection civile
13. Actions internes de la collectivité	Formations qualifiantes (Etat civil, NTIC...) Séminaires et ateliers de formation et d'échanges Appui aux organisations sociales (syndicats, club sportif, collectif pour l'habitat...) Modernisation et équipement des services (bureautique, informatisation...)
14. Accès à la connaissance	Séminaires et ateliers de formation au niveau régional, au niveau national ou au niveau international. Recrutement d'un archiviste Recrutement d'une informaticienne
15. Coopération décentralisée et solidarité	Collectivités partenaires : -Saint Maur des Fossés (France): 41 ans -Gao (Mali) : 30 ans -Comté Prince Georges (Maryland,USA): 20 ans -Praïa (Cap Vert) -Fortalesa (Brésil) -Viano de Castello (Portugal) -Rimini (Italie) -Sambreville (Belgique) -Marsassoum (Sénégal) -Kanifing (Gambie) Membre de l'AIMF

### Principales difficultés rencontrées

- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation...)
- Réticence de certains élus à une nouvelle démarche de projet (résistance au changement, scepticisme...)
- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne...)
- Démarche exigeante en temps

- Insuffisance d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité (difficulté d'accéder à l'information).
- Manque de financements pour la mise en oeuvre

Manque de compétences pour la mise en œuvre.

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Il a été créée une Direction du développement local (DDL), avec trois agents de niveau supérieur et un agent de service, qui a pour mission, sous l'autorité du bureau municipal, de coordonner les activités des Conseils de quartiers (C.Q.).

Ces CQ présidés par les Délégués de quartier désignés par le Maire, sont constitués de trente (30) membres élus par l'assemblée générale des délégués de toutes les catégories de résidents du quartier. Avec des membres du Conseil municipal, de la DDL, des CQ, des ONG, des opérateurs économiques (groupements féminins notamment) et les services publics déconcentrés, il a été mis sur pied un Comité de pilotage, présidé par le Maire ou son représentant.

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :

Nd. ou contacter :

Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales

M. Cheikh Tidjane DIOP, Directeur de Cabinet

Dieuppeul Derklé, Rue DD 142, Dakar

Tel: (+221) 33 869 47 05.

## Fiches synthétiques : Suisse

### Nom de la collectivité : Canton de Genève

#### Etapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 100 000 et 500 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 1997

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération :

Diagnostic :

Adoption du plan d'actions : 1998

Mise en œuvre :

#### Définition du développement durable par la collectivité :

#### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	
2. Transports, déplacements et infrastructures	
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	

7. Valorisation culturelle et patrimoniale	
8. Énergie	
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	

### Principales difficultés rencontrées

- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation) ;
- Réticence des élus à une démarche de projet (résistance au changement, scepticisme) ;
- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne) ;
- Manque de financement pour la mise en œuvre

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

#### Service cantonal de développement durable

#### Contact de la personne en charge du projet de développement durable

##### Alexandre Epalle

Directeur du service  
cantonal du développement durable

##### Canton de Genève

18 Bis Quai Ernest Ansermet - 1211 Genève 4

Tel :

(41) 22 327 34 12

(41) 75 248 64 43

[Alexandre.epalle@etat.ge.ch](mailto:Alexandre.epalle@etat.ge.ch)

## Nom de la collectivité : Ville de Neuchâtel

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 20 000 et 100 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 1999

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2006

Diagnostic : 1999

Adoption du plan d'actions : 2000

Mise en œuvre : dès 2000

### Définition du développement durable par la collectivité :

Le développement est dit durable lorsqu'il répond aux besoins du présent tout en le préservant à long terme. Pour que ce principe soit réalisable il doit intégrer de manière harmonieuse les domaines de l'environnement, du social et de l'économie. L'épuisement des ressources naturelles et les atteintes à l'équilibre de notre environnement sont une menace pour notre évolution. Cette situation impose, au delà des concepts, l'application de mesures concrètes afin d'orienter notre évolution vers un équilibre durable vis à vis des capacités limitées de la planète.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Rénovation de logements anciens
2. Transports, déplacements et infrastructures	3 voitures électriques en libre service et achat de 20 scooters électriques pour l'Admin. Subventionnement des 2-roues électriques (NewRide) Subventionnement des abt de transports publics Organisation avec Suisse énergie des Salons nationaux de la mobilité 40 véhicules fonctionnant au gaz naturel dans l'administration et les sociétés liées à l'administration (services industriels) Action Neuchâtel-Roule (prêts gratuits de vélos) avec plus de 9000 prêts en 2008 Plan directeur de la mobilité douce (en cours d'élaboration) Nomination d'un délégué à la mobilité (50%)
3. Développement économique	Plate-forme SME privé-public
4. Emploi	Gestion de l'emploi public
5. Tourisme	Sentiers didactiques (Sentier du temps, sentier des arbres, parcours nature en Ville (Neuchâtel cité des arbres, Neuchâtel cité des oiseaux)
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Animation
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Un arbre pour chaque naissance
8. Énergie	Programme et actions Cité de l'énergie Thermographie aérienne de la Ville de Neuchâtel Plan d'investissement de production d'électricité à partir de ressources renouvelable (turbinage, micro turbinage, Eolienne)
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Programmes Nature en Ville
10. Agriculture et gestion des forêts	Certification des forêts (Label Q)
11. Santé	Promotion de la santé par le Sport
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	

13. Actions internes de la collectivité	3 Voitures électriques en libre service et achat de 20 scooters électriques pour l'administration. Programme Ecologie au Bureau
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	Coopération avec Burkina faso

### Principales difficultés rencontrées

-Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne)

- Démarche exigeante en temps

-Manque de financements pour la mise en œuvre

**Remarques :** Le processus du premier cycle de l'agenda 21 touche à sa fin. Il est prévu de relancer l'opération par la remise à jour du catalogue Agenda 21

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

#### Service du Développement durable

Il est composé d'1 élu et 1 délégué au développement durable

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable

#### Rémy Zinder

Agenda 21 Neuchâtel, Ville de  
Neuchâtel, direction de l'urbanisme

Ville de Neuchâtel

Faubourg du Lac 3

2001 Neuchâtel

032 717 76 75

[remy.zinder@ne.ch](mailto:remy.zinder@ne.ch)

## Nom de la collectivité : Ville de Genève

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 100 000 et 500 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 1995

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2001/2008

Diagnostic : 2007/2008

Adoption du plan d'actions : 2001/2009

Mise en œuvre : dès 2001

### Définition du développement durable par la collectivité :

La ville « durable » est une ville qui assure, par une gouvernance participative, un développement économique et social équitable, tout en réduisant l'impact écologique des activités humaines sur le territoire

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Le service d'urbanisme de la ville de Genève a construit le nouveau plan directeur communal selon les principes d'Alborg, proposés par l'Unité Agenda 21
2. Transports, déplacements et infrastructures	Le service d'aménagement urbain et de la mobilité oriente ses actions vers le développement durable, par exemple : sensibilisation à l'éco mobilité, développement du réseau cyclable...
3. Développement économique	La ville de Genève, par le biais d'une fondation communale de droit public soutient (conseil et financement) la création d'entreprises pour assurer le développement des emplois et du tissu économique de proximité
4. Emploi	L'unité Agenda 21 est en charge d'un « Fonds chômage » visant à soutenir des projets novateurs en matière d'insertion socioprofessionnelle développés par le tiers secteur
5. Tourisme	Certaines initiatives des services de la ville de Genève (culture, urbanisme...) participent à la promotion touristique.
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Plusieurs départements de la ville de Genève mènent des actions dans ces domaines.
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Le département de la culture de la ville de Genève principalement, assure la conservation et la transmission du patrimoine.
8. Énergie	Le service de l'énergie de la ville de Genève œuvre à une stratégie de réduction de la consommation d'énergie et de transition vers des énergies propres.
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Les conservatoire et jardin botaniques, le service des espace verts et de l'environnement, et le musée d'histoire naturelle, principalement, travaillent à la conservation de la biodiversité. Le service de l'énergie travaille à la conservation de la ressource eau.
10. Agriculture et gestion des forêts	La ville de Genève n'a pas de territoire agricole ou de forêt sur son sol.
11. Santé	La ville de Genève n'a pas de compétences directes en matière de santé. Elle est toute fois impliquée dans des projets liés à la santé.
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Le service d'incendie et de secours met en place des plans de sauvetage en cas de catastrophe naturelle.
13. Actions internes de la collectivité	L'agenda 21 met en œuvre le processus des engagements d'Alborg, qui doteront la ville d'un cadre de référence du développement durable déclinés en objectifs réalisés par des actions des services de la ville de Genève. ces objectifs seront renseignés par des indicateurs.
14. Accès à la connaissance	L'unité Agenda 21 organise des formations sur le développement durable et certains thèmes spécifiques.
15. Coopération décentralisée et	La ville de Genève subventionne des projets de coopération.

solidarité	certaines services mettent en œuvre des projets de coopération décentralisée.
------------	---

### Principales difficultés rencontrées

- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne) ;
- Démarche exigeante en temps ;

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

Le "projet" de développement durable est directement piloté par la Conseillère administrative en charge du développement durable. : L'équipe est composée d'une élue

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable

**Etienne LEZAT**

Unité Agenda 21

**Ville de Genève**

4, rue de la Croix-Rouge

CH-1204 Genève

Tel : 022 418 29 03

[etienne.lezat@ville-ge.ch](mailto:etienne.lezat@ville-ge.ch)

## Nom de la collectivité : Ville d'Yverdon-les-Bains

### Etapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 20 000 et 100 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2001

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération :

Diagnostic : 2000

Adoption du plan d'actions : 2001

Mise en œuvre : dès 2002

### Définition du développement durable par la collectivité :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Brundtland 1987).

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Projet d'agglomération, zones 30, sensibilisation (semaine de la mobilité, a vélo au boulot) bourse aux vélos d'occasion
2. Transports, déplacements et infrastructures	
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	Balades à vélo
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Projet Qualité de vie dans un quartier, avec Pro SEnectute et les éducateurs de rue
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	



8. Énergie	Subvention pour panneaux solaires
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	
10. Agriculture et gestion des forêts	Création d'une structure d'agriculture contractuelle de proximité, flyer produits de saison
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	A vélo au boulot, consommation locale pour réceptions, vélos de service, papier recyclé, gobelets cartons, grille d'évaluation selon le DD, récolte d'indicateurs,
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	

### Principales difficultés rencontrées

- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation) ;
- Réticence des élus à une démarche de projet (résistance au changement, scepticisme) ;
- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne) ;
- Difficulté d'impliquer les habitants ;
- Démarche exigeante en temps ;
- Manque de financements pour la mise en œuvre ;
- Approche trop environnementale (pas de vision d'un projet global de territoires et, de société)

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

#### Agenda 21, (dans le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments)

Agenda 21: une employée

Commission Agenda 21: commission technique composée principalement de membres de l'administration

#### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable

##### Marie Kolb,

Déléguée à l'Agenda 21

Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains

##### Hôtel de Ville

1400 Yverdon-les-Bains

Tel : 0041 24 423 60 20

[mko@yvb.ch](mailto:mko@yvb.ch)

## Nom de la collectivité : Canton de Vaud

### Étapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 500 000 et 1 Million

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2000

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2000

Diagnostic : 2006

Adoption du plan d'actions : 2007

Mise en œuvre : 2004

### Définition du développement durable par la collectivité :

Notre définition de référence du développement durable est celle, la plus répandue, donnée dans le rapport Brundtland: «Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins» (CMED, 1987).

L'interprétation de cette définition du développement durable, sur laquelle est fondé le projet d'Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud - qui reprend la méthodologie du système d'indicateurs MONET (Monitoring der Nachhaltigen Entwicklung) - est la suivante:

1. Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs besoins.
2. Le développement durable consiste à assurer une dignité humaine au sens des droits humains, en garantissant la palette la plus large possible d'options pour aménager librement des projets de vie. L'utilisation des ressources écologiques, économiques et sociales doit tenir compte du principe d'équité entre les générations présentes et à venir et au sein même de ces générations, en Suisse et envers l'étranger.
3. Pour assurer un développement durable, il faut protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources génétiques.

Pour aborder les trois piliers du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement, le Conseil fédéral formule trois objectifs qualitatifs: «solidarité sociale», «efficacité économique» et «responsabilité environnementale». Ces objectifs qualitatifs sont valables pour tous les domaines de la société, de l'économie et de l'environnement. Ils ont un caractère transversal et sont traités sur un pied d'égalité: à long terme un objectif, qu'il soit écologique, économique ou social, ne peut être réalisé aux dépens de l'un des autres.

Dans le projet MONET, chacun des 45 postulats est fondé sur l'un de ces trois objectifs qualitatifs. Les postulats, structurés en 20 chapitres, sont des principes universels de développement économique, social et environnemental vus sous l'angle du développement durable. Au sujet des postulats, voir la page:

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/indicateurs-de-developpement-durable/methodologie/>

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Conception d'un outil d'aide à la décision au sein du projet-modèle des «Quartiers durables pour l'agglomération lausannoise», projet de l'office fédéral du développement territorial Durabilité dans les concours d'architecture - utilisation d'outils d'évaluation sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment (Albatros, SNARC, ECo-devis. Fiche CFC, gestion des déchets de chantiers, objectifs énergétiques...)
2. Transports, déplacements et infrastructures	Plan de mobilité pour l'administration cantonale
3. Développement économique	Utilisation d'un outil d'évaluation de la durabilité des projets soutenus dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) Evaluation de la durabilité des subventions dans le cadre de la loi sur les subventions (LSUBV)
4. Emploi	Encouragement au développement de places d'accueil des enfants dans le cadre de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) Journées oser tous métiers Prix de l'intégration professionnelle
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Projet Joker » - un PC pour personne marginalisée
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Journées européennes du patrimoine + Inscription de Lavaux comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO
8. Énergie	Cadastre des énergies renouvelables Stratégie du groupe énergie: l'Etat de Vaud, en tant que propriétaire immobilier, s'est doté de directives énergétiques qui conduisent à se diriger vers la « Société à 2000 watts » d'ici à 2050.  Campagne d'information Info-energie dans les écoles
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	« La Nature demain », la politique de protection de la nature du gouvernement.
10. Agriculture et gestion des forêts	Nouvelle politique forestière Nouvelle loi sur l'agriculture Projet Gest'Alpe: pour la gestion durable des alpages
11. Santé	Plan d'assainissement de l'air pour l'agglomération Lausanne-Morges
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	Réalisation de cartes des dangers naturels et mesures de prévention Assainissement des sites pollués du canton de Vaud
13. Actions internes de la	Evaluation de la durabilité de projets de l'administration

collectivité	Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au coeur de l'administration cantonale vaudoise Critères de durabilité dans les appels d'offre et dans le Guide romand sur les marchés publics Critères de développement durable pour la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
14. Accès à la connaissance	Cours sur le développement durable au Centre d'éducation permanente de l'état de Vaud Sensibilisation des élèves à la gestion des déchets
15. Coopération décentralisée et solidarité	Coopération au développement et soutien aux pays du sud

### Principales difficultés rencontrées

- Manque de culture commune sur le développement durable (difficulté à modifier les comportements, absence de sensibilisation) ;
- Réticence des élus à une démarche de projet (résistance au changement, scepticisme) ;
- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne) ;
- Manque de financements pour la mise en œuvre ;
- Manque de compétences pour la mise en œuvre ;
- Approche trop environnementale (pas de vision d'un projet global de territoires et, de société)

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

#### Unité de développement durable de l'Etat de Vaud

Il est composé de : 4 agents techniques, 3,3 équivalents plein temps

### Contact de la personne en charge du projet de développement durable

#### Viviane Keller

Unité de développement durable  
Département des infrastructures

#### Canton de VAUD

Place de la Riponne  
10 1014 Lausanne  
Tel: 021 316 73 24

[viviane.keller@vd.ch](mailto:viviane.keller@vd.ch)

## Nom de la collectivité : Ville de Lausanne

### Etapes du projet de développement durable par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** entre 100 000 et 500 000

**Date d'engagement dans le développement durable :** 1998

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : 2000/2007

Diagnostic : 1999

Adoption du plan d'actions : 2005

Mise en œuvre : 2000

### Définition du développement durable par la collectivité :

Améliorer la qualité de vie des habitants, gérer rationnellement les ressources naturelles, favoriser l'efficacité économique, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et globale.

### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	Construction de 3000 logements durables (décidé en 2005, premiers logements disponibles en 2009).
2. Transports, déplacements et infrastructures	Métro M2 inauguré fin 2006
3. Développement économique	Mise en place d'une politique de city management
4. Emploi	
5. Tourisme	Promotion d'un tourisme vert dans les domaines de la ville (Fermes, domaines viticoles)
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	Un projet novateur de télévision micro locale a vu le jour en 2002, dans le but de développer le lien social et de donner une image plus positive à un quartier considéré comme potentiellement problématique.
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	Mise en valeur du patrimoine agricole, vitivinicole et forestier de la Ville avec, notamment la création d'un parc naturel périurbain.
8. Énergie	La ville de Lausanne a obtenu à 2 reprises (2004 et 2008) le label European energy award gold, qui récompense les villes les plus actives en matière de développement durable et d'utilisation rationnelle de l'énergie.
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	Depuis 1996, les vignobles de la Ville de Lausanne sont cultivés en production intégrée, dans le respect de l'environnement.
10. Agriculture et gestion des forêts	La valorisation du bois a été l'angle d'attaque de l'Agenda 21 lausannois. La ville est propriétaire de 20 km <sup>2</sup> de forêt (40% du territoire).
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	
14. Accès à la connaissance	
15. Coopération décentralisée et solidarité	

### Principales difficultés rencontrées

- Cloisonnement des services de la collectivité (manque de communication et de concertation en interne) ;
- Démarche exigeante en temps ;
- Difficulté d'impliquer les habitants ;
- Manque de financements pour la mise en œuvre

### Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :

**Groupe de pilotage, dont la coordination est assurée par le Service du développement de la Ville et de la communication (Devcom)**

Il est composé d'1 élu : le syndic (maire) de la Ville et sept agents de l'administration communale

### Contacts de la personne en charge du projet de développement durable

**Françoise Chappuis,**

coordinatrice du développement durable

Service des études générales et relations extérieures

**Ville de Lausanne**

Escaliers du Marché 2,

case postale 6904

CH-1002 Lausanne

Tel: 0041 (0)21 315 24 36

[francoise.chappuis@lausanne.ch](mailto:francoise.chappuis@lausanne.ch)

## Fiches synthétiques : Tchad

### Nom de la collectivité : Ville N'Djamena

#### Étapes du projet de développement par la collectivité :

**Nombre d'habitants :** plus d'un million

**Date d'engagement dans le développement durable :** 2007

**Etat d'avancement du projet de développement durable :**

Délibération : en cours

Diagnostic :

Adoption du plan d'action :

Mise en œuvre :

#### Définition du développement durable par la collectivité :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

#### Actions inscrites au projet :

Axes du développement durable	Exemples d'actions menées (indiquer si possible des résultats chiffrés)
1. Urbanisme, habitat, logement et construction	
2. Transports, déplacements et infrastructures	
3. Développement économique	
4. Emploi	
5. Tourisme	
6. Développement social, équité et prévention des incivilités	
7. Valorisation culturelle et patrimoniale	
8. Énergie	
9. Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles	

10. Agriculture et gestion des forêts	
11. Santé	
12. Sécurité : risques naturels et technologiques	
13. Actions internes de la collectivité	Mise en place d'un service d'actions durables
14. Accès à la connaissance	Formation des cadres en Développement Durable
15. Coopération décentralisée et solidarité	Démarche en vue de la mise en place d'un agenda 21 avec nos partenaires.

**Difficultés Rencontrées :**

- Absence d'outils, de données ou de partage d'expériences de qualité (difficulté d'accéder à l'information)
- Démarche exigeante en temps
- Manque de financement pour la mise en œuvre
- Manque de compétence pour la mise en œuvre

**Organes de pilotage et/ou de coordination du projet de développement durable :**

Direction de la Coopération et de l'Action Durable.

**Contacts de la personne en charge du projet de développement durable :**

Nd.

## Présentation des partenaires



### CIRIDD

Le CIRIDD (Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable) met à disposition un capital de **savoirs, savoir-faire et expériences** dont il est le producteur ou qu'il aura rassemblé, pour guider et accompagner les organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales, les territoires, les collectivités territoriales, les services de l'état, les entreprises et acteurs du développement économique, les agences de développement, les aménageurs et les réseaux d'experts et de praticiens dans la prise en compte des enjeux de développement durable.

- En tant que centre d'information :
  - le CIRIDD produit et diffuse ou coordonne la production et la diffusion par des partenaires de différents pays de la Francophonie, de **l'information mondiale francophone** sur le développement durable grâce au portail de sites Internet [Médiaterre](#), initié avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)
  - à travers le site [agora21.org](#), le CIRIDD contribue à la création d'un **fonds de documentation** virtuel dans son domaine d'expertise.
- Le CIRIDD conçoit également des **outils pédagogiques et des formations** (en face-à-face et, à l'avenir, en e-learning) à destination des organisations publiques et privées pour les accompagner dans la mise en oeuvre concrète du changement en faveur du développement durable.
- Il fournit, en lien avec des compétences externes, un **accompagnement méthodologique** à ces mêmes acteurs dans leur prise de responsabilité et dans la mise en oeuvre concrète du changement (coordination du concours européen [Energy Trophy](#) de réduction de la consommation énergétique, par exemple).
- Le CIRIDD  **fédère**  des acteurs et/ou  **anime des réseaux**  d'intelligence et d'action collectives (pays francophones et africains au sein du Réseau « [Responsabilité Sociétale en vue du développement Durable](#), partenariat d'entreprises et de collectivités Afrique-Rhône-Alpes autour des filières eau et énergie) auxquels il fournit un cadre de travail et d'action (matière à projets, apports méthodologiques, plate formes collaboratives sur Internet).
- Il anime également des plates-formes de recherche et développement et  **coordonne**  des opérations collectives autour des meilleures technologies disponibles et des changements de paradigme nécessaires (gestion alternative de la viabilité hivernale des routes, par exemple)



[www.ciridd.org](http://www.ciridd.org)



## ENDA Europe (Environnement développement action)

**ENDA TIERS MONDE** (environnement, développement, action dans le tiers monde) est une ONG internationale créée en 1972 œuvrant dans

le domaine du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de la citoyenneté. Enda, dont le siège est situé à Dakar, est présente dans une quinzaine de pays du Sud et dispose d'un bureau de représentation à Paris, [Enda Europe](#)

ONG pionnière dans **l'accompagnement d'Agendas 21 dans les territoires du Sud** (notamment Sénégal, Maroc) et d'actions de développement durable sur les 3 continents notamment en Francophonie, Enda mène des programmes variés : concertation locale avec la société civile, protection des écosystèmes en lien avec le développement de l'agriculture biologique en milieu urbain, péri-urbain et rural, appui au micro projets locaux, gestion des déchets urbains....

### Equipe Enda Ecopop

Enda Ecopop est une équipe créée en 1990 au sein d'Enda Tiers Monde. Sa raison d'être est d'«**agir essentiellement pour l'émergence de villes durables dans le Sud**».

### Les Défis qui nous interpellent et les réponses

Dans le contexte actuel d'urbanisation accélérée dans toutes les régions du sud, la ville demeure un champ d'intervention important. L'ampleur des problèmes y est proportionnelle à la paralysie des Etats qui ont du mal à anticiper et à trouver des solutions viables et durables.

Dans ce contexte, émergent d'autres types d'acteurs qui revendiquent leur participation aux processus de décisions concernant l'avenir des quartiers et des villes. L'équipe Ecopop accompagne ces initiatives de développement et nouveaux acteurs qui gagnent leur légitimité en agissant au quotidien pour trouver des solutions novatrices aux problèmes urbains et renforce les capacités et le leadership des élus et décideurs afin de les rendre aptes à impulser et accompagner des processus participatifs au niveau local, national et international.

### Nos principes de travail

Enda Ecopop articule son intervention du **local** (quartier) au **global** (international), en passant par l'échelle municipale, nationale. Ce cheminement est soutenu par des **études - recherches, l'expérimentation - action, la formation** des acteurs locaux et le **plaidoyer** -échange pour un changement des politiques urbaines. Visant l'innovation et l'émergence de politiques locales inclusives, Enda Ecopop intervient avec les communautés de base pour construire un discours cohérent et pertinent pour le plaidoyer, afin d'influer positivement sur les décisions touchant les citoyens à différentes échelles.

### Axes stratégiques

- Décentralisation et Gouvernance Participative (agendas 21, budget participatif...)
- Droits Humains et Services Sociaux de base

- Appui aux politiques économiques locales

Enda Ecopop intervient ou est intervenu au cours des dernières années dans les pays suivants : Bénin, Burundi, Mali, Ghana, Maroc, Niger, Rwanda, Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, Mauritanie, Sénégal et Haïti en partenariat avec notamment le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (Onu Habitat), le Programme de Développement Urbains (PDU) de la Mauritanie, le Programme National de Développement Local (PNDL), la Coopération Canadienne, la Coopération Espagnole, l'ONG Water Aid, Cities Alliance et l'Union Européenne.

[www.enda-europe.org](http://www.enda-europe.org)



## 4D – Dossiers Débats pour le Développement Durable

L'Association 4D, Dossiers et Débats pour le Développement Durable, a été créée en 1993 afin de promouvoir le développement durable en France, en Europe et à l'international, de traduire ce concept dans les réflexions théoriques et pratiques et de suivre les engagements pris par la France et les autres Etats membres de l'ONU lors du Sommet de Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002.

Présidée par Pierre Radanne, expert sur le changement climatique, l'association est organisée autour de trois pôles d'activités (Territoires et développement durable, Elaboration et partage des savoirs, Débats et plaidoyer), d'une équipe de sept permanents et d'une vingtaine administrateurs, experts sur différentes thématiques et personnes ressources de l'association.

Depuis 15 ans, 4D constitue un réseau d'acteurs, devenu un véritable espace de développement, de réflexion, d'échanges, de valorisation et de diffusion des pratiques en matière de développement durable en direction des acteurs locaux des politiques territoriales de développement durable, des décideurs locaux, nationaux et internationaux, des citoyens et des mouvements de la société civile.

Depuis sa création, l'Association 4D a consacré une grande partie de ses activités à la diffusion des pratiques de développement durable dans les politiques territoriales :

- **4D anime l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable.** L'Observatoire recense, capitalise et diffuse quelques 200 expériences françaises territoriales d'agenda 21 locaux, via sa banque de données en ligne et la publication « du Panorama national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable ». Il met en réseau les 260 collectivités recensées en organisant des ateliers d'échanges thématiques : le dernier sur « l'intégration du développement durable dans les politiques territoriales : quel apport de l'agenda 21 local aux autres démarches et outils? » a été organisé en octobre 2008 en partenariat avec le Grand Lyon. L'Observatoire publie les enseignements des échanges dans les cahiers de l'Observatoire « repères pour l'action ».
- **4D accompagne les collectivités territoriales vers le développement durable** en constituant un réseau d'acteurs locaux (une douzaine de journées régionales de sensibilisation au développement durable et à l'Agenda 21 local ont été organisées), en animant des sessions de formation aux enjeux du développement durable et à l'agenda 21 local pour les agents et élus des collectivités locales, en réalisant des dossiers thématiques, en capitalisation des expériences innovantes de développement durable, en constituant un centre de ressources,...

- **4D a assisté pendant deux années le Grand Lyon dans l'animation du Club Développement Durable** (préparation des séances de travail, dossiers documentaires, mobilisation de personnes ressources...), a préparé et animé l'installation du Conseil départemental de développement durable de la Drôme, a suivi l'accompagnement d'agendas 21 locaux.
  
- **4D est expert dans le cadre du processus de reconnaissance des Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux** lancé par le MEEDDAT en 2006, et a participé en tant que structure ressource au Groupe de travail évaluation (GTE) piloté par le MEEDDAT pour l'élaboration d'un référentiel national sur l'évaluation.
  
- **4D assure des missions d'étude et d'expertise** sur différents thèmes liés à l'Agenda 21 local : politique de la ville et développement durable, les Agendas 21 locaux en Europe, la mobilisation des collectivités locales en matière de lutte contre l'effet de serre, les déplacements non motorisés, tourisme urbain et développement durable,...

[www.association4d.org](http://www.association4d.org)



## ALLIADEV

**AlliaDev** est un cabinet de conseil qui a pour mission de renforcer les alliances internationales pour un co-développement durable des territoires. Le cabinet accompagne les acteurs concernés à travers des missions d'études, de formation et de conseil dans des domaines tels que la coopération décentralisée, le commerce équitable, le tourisme solidaire.

Sa fondatrice, Meriem HOUZIR, à l'origine du présent programme, travaille depuis une dizaine d'années auprès de réseaux associatifs en France et au Maghreb (4D, Comité 21, Enda,..) et a contribué à diverses publications sur les territoires et le développement durable. Elle est à l'origine de l'Observatoire National des agendas 21 et des pratiques territoriales de développement durable co-piloté par 4D ([www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org)). Elle a également été chargée de la restructuration et l'actualisation du site sur les Agendas 21 piloté par le Comité21 ([www.agenda21France.org](http://www.agenda21France.org)). Elle a par ailleurs piloté les premiers Agenda 21 locaux au Maroc et a mené l'évaluation du programme PRODEC d'Enda Maghreb (Promotion des Initiatives de Coopération Décentralisée dans le domaine de l'Environnement Urbain au Maroc). En 2003, elle a été chargée d'organiser et d'animer l'atelier francophone sur les Agendas 21 locaux et a eu depuis, plusieurs échanges avec quelques représentants des collectivités africaines y ont participé pour identifier leurs besoins en terme de renforcement de capacités.

[www.alliadev.fr](http://www.alliadev.fr)

## Liste des abréviations

ARE	Office Fédéral du Développement Territorial (Suisse)
CEDDA	Centre d'Expertise pour le Développement Durable (Burkina Faso)
CEDEAO	Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIRIDD	Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable
CMDD	Commission Méditerranéenne de Développement Durable
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
ENDA	Environnement, Développement, Action
IAGU	Institut Africain de Gestion Urbaine
MAP	Madagascar Action Plan
	MHUAE Ministère l'Habitat, l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
4D	Dossiers et Débats pour le Développement Durable
RQVVS	Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
Terri-DD	Réseau Francophone Territoires et Développement Durable
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UMQ	Union des Municipalités du Québec